L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1290 - VENDREDI 03 OCTOBRE 2014 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



«2025 by In Vivo»

Cap à l'international

Avec son plan stratégique à dix ans, baptisé "2025 by In Vivo", l'union de coopératives In Vivo affiche ses ambitions et mobilise les moyens de toutes ses composantes pour faire entrer l'agriculture dans le 3ème millénaire. En ligne de mire, le renforcement et le développement des positions prises par l'agriculture française à l'international et un nouveau rôle de challenger dans le monde de plus en plus opaque de l'agroalimentaire et de la grande distribution. Une façon de redonner du sens à l'innovation en agriculture et des débouchés porteurs de valeur ajoutée aux agriculteurs adhérents des 223 coopératives régionales regroupées au sein de In Vivo. *p.03*

Encarts: - Mailing Massey Ferguson.

Côte d'Or

› Maraîchage

Une réserve foncière pour l'installation



Nièvre

› Pouilly et Coteaux du Giennois

Un raisin de belle qualité



Yonne

› Bassin d'alimentation et de captage

«Journée azote» à Brienon et Champlost







Sommaire

Panorama
02 • Prévisions météo
• Clin d'œil
03 • «2025 by In Vivo» : Porte d'entrée de l'agriculture dans le troisième millénaire

Côte d'Or
04 • Syndicalisme: A situation historique, les céréaliers demandent des mesures d'envergure
05 • Une réserve foncière pour booster l'installation en maraîchage
06 • Récoltes: Il y a toujours un «mais» dans le maïs
07 • Syndicalisme: Anticiper la fin d'année

Nièvre
08 • Vendanges en Pouilly et Coteaux du Giennois: Une belle qualité de raisin...
09 • Univerbois au Marault: L'Isat prépare les charpentes du futur
10 • Assises du Pays Nivernais Morvan: L'agriculture et le bois au cœur des «défis»
11 • Syndicalisme: Mobilisation le 15 octobre à Nevers

Yonne
12 • UPV: Moissons et produits phytosanitaires au menu du conseil de rentrée
13 • MFR: Quand l'école se fait maison
14 • Bassin Alimentation de Captage: «Journée azote» sur les Bac de Brienon et Champlost

Bourgogne...
15 • Bassins Rhône-Méditerranée-Corse: Au «milieu du gué», beaucoup reste à faire...
16 • Aides directes et soutien: La France reste la principale bénéficiaire de la pac
18 • Cultures: Charançon du bourgeon terminal à maîtriser à l'automne
19 • Élevage: Pour des prairies plus productives pour les ruminants
20 • FRSEA spécial emploi

Services
26-26 • Marchés
28-31 • Petites Annonces
32-35 • Annonces Légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Fiscalité agricole

Le ministre propose des mesures de simplification

Les Assises de la fiscalité ont démarré au printemps dernier. Des groupes de travail sur la dotation pour aléas, la méthanisation et le forfait agricole ont été constitués. Des propositions concernant la gestion des risques et la simplification des procédures ont été faites et seront étudiées dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015.

À l'issue des Assises de la fiscalité, le ministère de l'Agriculture a annoncé, le 23 septembre, des mesures concernant la dotation pour aléas (DPA). L'objectif est d'assurer une meilleure couverture des risques. En cas de non-utilisation de la DPA au bout de sept ans le taux d'intérêt de retard de 4,8 % sera remplacé par un taux d'intérêt *«adossé aux conditions du marché»*, selon un communiqué du ministère. En commun avec la dotation pour investissement (DPI), la DPA pourra atteindre jusqu'à 27 500 euros par an ou 150 000 euros pour sept ans. De plus, l'utilisation de la DPA sera possible jusqu'à un an après l'aléa contre six mois actuellement. Les Gaec et EARL bénéficieront également de la transparence pour la DPA et la DPI c'est-à-dire que chaque membre du groupement bénéficiera de la DPA (ou DPI) comme s'il était indépendant.

Méthanisation et forfait

Concernant la méthanisation, une exonération de la taxe sur le foncier bâti et de la contribution foncière des entreprises sur 5 ans sera possible pour toute unité nouvelle de méthanisation agricole installée à partir du 1er janvier 2015.

Le forfait agricole, qui existe depuis 1949, est remplacé par un seul forfait au lieu de *«8 000 forfaits publiés tous les ans»*. Ce forfait sera calé sur le régime des micro-entreprises. Cette réforme se mettra en place sur trois ans et accordera un abattement forfaitaire de 87 % sur l'ensemble des recettes sans distinction entre les productions. Surtout, il permettra une économie de gestion de *«11 à 12 % des recettes»*, selon le ministère. Ce nouveau forfait sera applicable aux chefs d'exploitation ayant moins de 82 000 euros de revenus agricoles par an (contre 76 300 euros aujourd'hui).

Toutes ces propositions seront faites dans le cadre de la loi de finances pour 2015.

NDD

PRI info

Côte d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous vous interrogez sur votre cessation d'activité ? Un seul mot d'ordre : Anticipez ! Contactez le Point Info Transmission Association (PITA). Des conseillers vous aideront à clarifier votre projet et à trouver les réponses à vos questions. Ils pourront également vous accompagner dans votre démarche de recherche de repreneur ou d'associé en toute confidentialité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 67 84.

Nièvre Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Nicole Gabalda (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 38.

Yonne La retraite ça se prépare

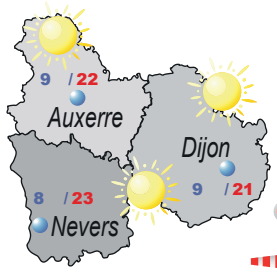
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'Etat, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 3 au 12 octobre

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Vendredi 3 Octobre

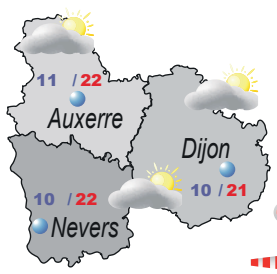


Ensoleillé
Ce vendredi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents seront faibles.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 22 à 24 °C
Vents : Nord-Est 10 km/h

St Gérard
Soleil : 07:48 - 19:23
Lune : 16:22 - 01:32

Samedi 4 Octobre

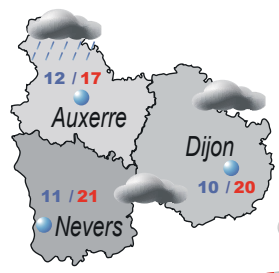


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents resteront faibles.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 21 à 23 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 10 km/h

St François
Soleil : 07:50 - 19:21
Lune : 17:01 - 02:43

Dimanche 5 Octobre



Perturbé
Le ciel sera menaçant et quelques précipitations sont attendues localement. Les températures seront en très légère baisse l'après-midi.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 20 à 22 °C
Vents : Sud 10 km/h

Ste Fleur
Soleil : 07:51 - 19:19
Lune : 17:36 - 03:57

Prévisions à 7 jours

Lundi 6 au Mercredi 8 Octobre :
Le ciel sera très nuageux pour lundi et mardi. Des averses sont attendues pour ce mercredi.
Vents : Sud-Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 12 à 16 °C T° maxi. : 20 à 22 °C

Jeudi 9 au Dimanche 12 Octobre :
De nombreuses en perspective pour ces prochains jours, accompagnées d'orages ce jeudi.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 9 à 13 °C T° maxi. : 17 à 19 °C

clin d'œil



«2025 by In Vivo»

Porte d'entrée de l'agriculture dans le troisième millénaire

Tournée régionale pour Thierry Blandinières, directeur général de In Vivo, venu présenter à Dijon, «*2025 by In Vivo*», la nouvelle stratégie de développement à dix ans de l'union de coopératives. Développement résolument tourné vers l'international pour soutenir les activités locales et nationales des coopératives adhérentes.



Thierry Blandinières, directeur général d'In Vivo depuis moins d'un an, n'aura pas attendu longtemps pour donner de nouvelles perspectives à l'union et à ses adhérents au travers du plan «*2025 by In Vivo*», en anglais bien sûr pour mieux souligner la dimension internationale de l'entreprise et de ses ambitions.

Quand tout va mal, que les vents sont contraires... On peut, soit s'arcbouter sur ses positions et regretter le bon vieux temps, soit prendre le vent et tracer une nouvelle route. Avec un peu de chance, c'est comme cela qu'un jour on découvre l'Amérique... en visant les Indes. Cette conquête de nouveaux horizons, alors que les agricultures hexagonales et régionales patinent dans le brouillard, c'est le pari assumé par l'union de coopératives In Vivo, dont le directeur général, Thierry Blandinières, est venu présenter à Dijon les perspectives de développement à dix ans contenues dans son plan «*2025 by In Vivo*».

De la fourche au «*big data*»

C'est une stratégie de développement ambitieuse qui vise à doubler le volume de l'activité de l'ensemble In Vivo, à partir des trois grands pôles d'activité traditionnels : l'agriculture (agro-fourniture, semences, services aux agriculteurs), la nutrition et la santé animale (In Vivo NSA) et le pôle grand public (Gamm Vert et jardinerie, distribution et produits alimentaires).

Le socle reste bien entendu l'agriculture, la production, la collecte, les appros... et le renforcement d'un savoir-faire à l'export qui place déjà l'union au premier rang des exportateurs de blé avec une logistique portuaire largement ouverte sur les marchés extérieurs, ce dont bénéficie Cérévia. L'objectif dans ce domaine étant de conforter les positions acquises et d'être présent partout où de nouvelles parts de marché peuvent se prendre.
La force de cette union de 223 coopératives régionales, insiste Thierry Blandinières, c'est d'abord «*un potentiel formidable de données à collecter et analyser pour plus de compétitivité et d'efficience, car tout est lié, la productivité, la compétitivité, l'environnement.*» Ces données collectées par les structures coopératives adhérentes vont contribuer à l'important investissement de l'union In Vivo dans la recherche et le développement «*pour rester dans la course*» en s'investissant dans le «*big data*». Dans ce domaine les ambitions ne peuvent pas se limiter à l'hexagone, ni a l'Europe, le marché est de dimension mondiale et les Français sont plutôt bien placés. Les projets foisonnent, les starts up ouvrent des voies, In Vivo entend se mobiliser pour dégager le bon grain de l'ivraie et appuyer les projets «*les plus porteurs de sens, d'effet et d'avenir*» pour l'agriculture. Le traitement de ces «*méga données*» pourrait faire de ce big data, une arme de développement massif du local à l'international.

En ligne de mire aussi, la production de produits phytosanitaires en générique, «*avec garantie et label de qualité*», histoire de se démarquer des propositions actuelles. Ces génériques (intrants et phytos) devraient rapidement représenter 30 à 40% du marché, il y a donc «*des places à prendre pour structurer les propositions produits et garantir la qualité*». En matière d'agro-fournitures (semences, fertilisants, phytosanitaires, agro-équipements et services associés) la centrale de négociation nationale In Vivo agit en complément des unions de coopératives régionales et «*représente de fait une porte d'entrée incontournable pour les grands groupes internationaux*» comme le rappelle le directeur général.

En ligne de mire l'assiette et le caddie du consommateur

Autre axe de développement stratégique, la nutrition et santé animale. In Vivo met déjà son expertise au service de différents pôles coopératifs régionaux (Néalia, Lorial, Soréal). Implantée en Europe, en Asie et en Amérique du Sud, l'union ambitionne maintenant de devenir «*une référence mondiale dans les solutions innovantes pour l'élevage*» avec une compétence en termes de vente et d'achat qui profite à aux coopératives adhérentes et à leurs agriculteurs.

Mais ce qui marque le plus les ambitions du groupe à dix ans c'est son choix d'intervenir de plus en plus au plus près de l'assiette du consommateur. Ayant fait ses preuves de franchiseur avec la réussite des enseignes Gamm Vert déployées par l'intermédiaires des coopératives régionales, In Vivo a porté le réseau des jardineries au premier rang national. Reste à boucler la boucle en développant le secteur alimentaire, prolongement naturel des activités de production agricole. C'est chose faite en octobre avec l'ouverture de la première surface de distribution alimentaire sous l'enseigne «*Frais d'ici*» à Toulouse, créée en partenariat avec quatre coopératives de la région. Un galop d'essai et un investissement de taille à Toulouse (700 m^2) pour une formule de base «*locavore*» où le consommateur se verra proposer des produits frais locaux, mais pas seulement, et trouvera suffisamment de références pour remplir son caddie sans passer par la case grande distribution.

En prenant position dans les métiers de l'agro-alimentaire, In Vivo entend améliorer les conditions de la mise en marché des produits de l'agriculture tout en proposant de nouvelles offres à des consommateurs un peu plus exigeants que la moyenne. C'est une stratégie de type gagnant-gagnant qui devrait permettre de mieux répartir la valeur entre le consommateur et le producteur.

ANNE-MARIE KLEIN

▶ Repères

Marc Patriat, administrateur In Vivo et président de Dijon Céréales



Commentant l'action de l'Union In Vivo par rapport à sa coopérative, le président de Dijon Céréales y voit "*un bras armé essentiel vis-à-vis des marchés internationaux céréaliers. Dijon céréales et l'union régionale de commercialisation Cérévia s'appuient sur In Vivo pour exporter une part de leur collecte de blé vers les Pays Tiers. Dijon Céréales utilise les services de Sigma Terme (filiale In Vivo) pour traiter des opérations sur les marchés à terme. Nous utilisons l'information économique mais aussi les formations de l'union pour parfaire nos prises de position sur les marchés et former les agriculteurs sur le fonctionnement des marchés à terme. Enfin, notre schéma logistique utilise les capacités de stockage d'In Vivo, dont le silo de Saint-Usage en Côte d'Or ou encore ses infrastructures sur les ports de la Moselle et du Rhin* " (Huningue, Ottmarsheim, Metz).



Syndicalisme

A situation historique, les producteurs céréaliers demandent des mesures d'envergure

Le bureau de la commission productions végétales s'est réuni mercredi 24 septembre 2014. Le constat d'une campagne culturale catastrophique est partagé par tous. L'heure est aujourd'hui à la recherche de solutions pour accompagner les producteurs.

La triple peine, nouvelle spécificité des productions végétales côte d'orienne dans le paysage des grandes cultures nationales ! Le couperet est tombé lors du dernier Conseil d'Administration de l'AGPB au cours duquel, la Côte d'Or – accompagnée par une partie de l'Yonne – sont les deux seuls départements à l'échelle nationale à conjuguer : rendements faibles x prix bas liés à la mauvaise qualité suite à la germination x charges qui atteignent des plafonds. Le résultat est sans appel : Un déficit moyen par exploitation à hauteur de - 30 000€. CATASTROPHIQUE ! Et quand l'on ajoute à cela une surenchère des contraintes environnementales (estimées à minima à 100€/ha), une réforme de la PAC défavorable pour la Zone Intermédiaire, les perspectives de jours meilleurs ne sont pas légions.

En tant que représentants syndicaux, il est de notre devoir d'accompagner les producteurs de grandes cultures et d'actionner l'ensemble des leviers pour leur apporter une bouée d'oxygène. C'est pourquoi nous demandons d'urgence les mesures suivantes :

- l'acompte de 50% des aides PAC au 16 octobre prochain, sans exception ;
- l'activation par les organismes bancaires de nouveaux prêts de trésorerie ;
- la restructuration des prêts actuels à des taux intéressants ;

un allègement des charges fiscales, sociales et patronales ;

- la mise en œuvre de facteurs de compétitivité via la diminution des contraintes règlementaires, notamment environnementales ;
- une application de la MAE ZI avec un cahier des charges adapté à zones de productions ;
- une remise à plat de la réforme franco-française de la PAC afin qu'elle soit réadaptée aux enjeux de nos territoires.

Conscients que ces leviers ne seront sans doute pas suffisants pour chacun, les responsables de la commission Productions Végétales FDSEA 21 attendent avec impatience les prochaines rencontres avec Monsieur le Préfet et les politiques de notre département, afin qu'ils prennent leurs responsabilités et apportent des solutions concrètes pour sauvegarder la filière céréalière côte d'orienne, filière de qualité, non délocalisable, génératrice de valeur ajoutée et pourvoyeuse de plus de 13 000 emplois en Bourgogne !

Bureau Commission Productions Végétales FDSEA 21

▸ En bref

Parc National Non à la mise sous cloche de l'agriculture - Acte 3

La profession agricole de Côte d'Or et de Haute-Marne est mobilisée depuis de nombreuses semaines pour rappeler son opposition à inclure des surfaces agricoles dans le cœur du Parc de forêt de Champagne et Bourgogne. Avec sa position *«Oui au parc, mais sans terres agricoles dans le cœur»*, le syndicalisme FDSEA-JA, accompagné de la Chambre d'agriculture a intensifié son action depuis début septembre, en nouant des partenariats avec les forestiers, rencontrant les politiques et sensibilisant entre autre les élus des communes, afin de rallier un noyau dur d'acteurs.

Mardi dernier, 30 septembre, marquait une nouvelle étape dans la mise en œuvre du Parc National avec l'Assemblée générale du GIP au cours de laquelle devait être voté le dossier de prise en considération du projet. La position de la profession n'ayant toujours pas été acceptée en l'état par les porteurs du projet, l'action syndicale s'est donc poursuivie. C'est ainsi qu'un groupe d'agriculteurs s'est donné rendez-vous à Montigny-sur-Aube pour réaffirmer sa position sur ce projet.

Publi-rédactionnel

GIRARD MAITR'O 21220 Gevrey-Chambertin - Tél.03 80 52 13 32

Une plus grande capacité de chantier !



L'entreprise Girard Maitr'o basée à Gevrey Chambertin, poursuit son développement et vient d'investir dans deux nouveaux sous-soleurs.
C'est désormais trois équipes de professionnels : sérieux, compétents et rigoureux, qui sont à votre écoute pour tous vos projets. Girard Maitr'o intervient rapidement sur **les départements 21, 58, 71, 89, 52, 70, 39**.

ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF. Girard Maitr'o vous accompagne dans l'élaboration de votre projet. Son bureau d'étude vous propose la réalisation des relevés topographiques, plans, analyses pédologiques si nécessaires et la constitution de votre dossier de déclaration.

UN FINANCEMENT AVANTAGEUX
sur 10 ans à un taux de 2,40% (sous réserves d'acceptation)

Ex: 10 000€ empruntés : la 1ère échéance à 12 mois de la fin des travaux est de 1137€.

Contactez dès maintenant
Alain Troussard Tél. 06 07 78 11 95

RELEVÉ TOPO + DEVIS SOUS 10 JOURS

Lycée de Quétigny

Des échanges franco-coréens



Le lycée de Quetigny-Plombières-lès-Dijon vient d'entreprendre une série d'échanges avec un établissement scolaire agricole sud-coréen. La découverte de l'agriculture d'extrême-orient et d'une culture complètement différente est visée. En visite la semaine dernière dans le département, les élèves de Corée du Sud ont fait connaissance avec la coopérative Dijon Céréales et le moulin bio d'Aiserey. En octobre, dix élèves de Quetigny se rendront à leur tour dans le pays du matin calme, accompagnés de cinq de leurs enseignants.

MFR de Semur-en-Auxois

Éducateur canin, en alternance



La maison familiale et rurale de Semur-en-Auxois propose un brevet professionnel d'éducateur canin en alternance, à toute personne de plus de 18 ans trouvant un maître de stage. Les élèves de seconde année viennent de reprendre les cours et étaient de visite le 19 septembre à Savranges, dans le canton de Sombernon, pour assister à la coupe de France Border Collie. Maxime Lebras, Marine Debain, Victorine David, Guillaume Marty, Manon Abiad, Mégane Courrière et Amandine Mathieu n'ont pas hésité à sortir le parapluie pour faire connaissance avec des éleveurs et des professionnels du milieu canin.

AG

A noter

Réunions MSA

Des réunions d'informations à destination de toute la population agricole sont organisées par le Conseil d'administration de la MSA Bourgogne. Sont abordés lors de ces rendez-vous : les enjeux des élections, le régime de protection sociale agricole et la place de la MSA, le rôle des élus, le processus électoral, l'Assemblée générale élective du 27 février 2015. Le planning des réunions en Côte d'Or est le suivant : Le 9 octobre à 14 heures à la mairie de Genlis (territoires concernés : Auxonne, Genlis, Saint-Jean-de-Losne, Seurre), le 9 ocotbre à 18 heures à la mairie de Mirebeau-sur-Bèze (territoires concernés : Fontaine-Française, Mirebeau et Pontailler), le 14 octobre à 14 heures au centre social de Semur-en-Auxois (territoires concernés : Montbard, Semur et Venarey), le 14 octobre à 18 heures à la salle des mille clubs à Baigneux-les-Juifs (territoires concernés : Aignay, Baigneux, Saint-Seine-l'Abbaye), le 27 octobre à 14 heures à la mairie d'Arnay-le-Duc (territoires concernés : Arnay, Bligny, Liernais, Saulieu), le 27 octobre à 18 heures à l'espace Patriarche de Pouilly-en-Auxois (territoires concernés : Pouilly, Precy, Sombernon, Vitteaux), le 7 novembre à 20 heures à la MSA de Dijon ((territoires concernés : Chenôve, Dijon, Fontaine, Gevrey, Nuits), le 5 novembre à 18 heures à la mairie de Chagny ((territoires concernés : Beaune, Chagny, Châlon, Couches, Givry, Nolay).

Maraîchage

Une réserve foncière pour booster l'installation en maraîchage

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or a réussi à dégager du foncier en partenariat avec la Safer, pour assurer l'aboutissement de projets d'installation en maraîchage dans une zone à bon potentiel de développement.



Visite d'une parcelle à Perrigny.

C'est «*l'effet domino de la restructuration foncière*» dans la plaine qui a amené une réflexion d'ensemble sur la nécessaire réorganisation foncière de la zone. Pour Jean-Luc Loizon, élu Chambre et professionnel en charge du dossier, l'enjeu était évident : «*il fallait déterminer tout un programme autour du foncier, en associant toutes les parties prenantes, la Chambre bien sûr, la Safer, la FDSEA, les JA ...*» La réflexion collective a dégagé cinq priorités pour l'utilisation des surfaces mises à disposition : poursuivre la restructuration de la plaine, protéger les captages, favoriser les installations en maraîchage et développer les circuits courts, conforter les petites structures et enfin, favoriser l'installation sous sa forme classique. L'ordre choisi pour ces différentes priorités n'est pas innocent, il «*colle*» aux particularités du secteur, et donc aux enjeux auxquels l'agriculture est confrontée dans cette zone. Dès lors, «*cette feuille de route a déterminé un canevas précis pour le traitement du foncier dans la durée*».

La réorganisation foncière menée de concert avec la Safer a notamment permis de dégager du foncier, afin de le mettre à disposition de candidats à l'installation en maraîchage. Avec le concours de la Chambre d'agriculture, une carte des terres à potentiel maraîcher a pu être établie, ces parcelles faisant ainsi l'objet d'un traitement différencié.

Des projets à l'épreuve de la réalité

Dès le mois de juin 2014 une visite de parcelles a été organisée sur le secteur de Genlis, Perrigny et Fenay, pour des porteurs de projet d'installation en maraîchage. Outre les quatre candidats intéressés par la reprise de ces parcelles, la visite s'est déroulée en présence de Corine Penning et Jean-Luc Loizon pour la Chambre d'agriculture, Frédéric Bourgeois et Jean-Pierre Koening, pour la Safer.

Alors que la réflexion des candidats est toujours en cours, un projet se dessine un peu plus nettement, mais force est de constater, comme le souligne Jean-Luc Loizon, que «*certains projets plus rêvés que construits se heurtent à la réalité économique et aux contraintes du terrain*».

La Chambre d'agriculture enregistre chaque année une vingtaine de demandes d'information sur ce type d'installation et dans le cadre du développement d'une activité commerciale en circuits courts. Vu le déficit en offre de reprise d'exploitation maraîchère, les candidats sont obligés d'envisager une démarche de création complète d'exploitation, ce qui ne facilite pas l'aboutissement des dossiers pour des raisons autant techniques que financières. La Chambre d'agriculture reste fortement engagée sur ce dossier de l'installation en maraîchage, pour la création et le développement d'exploitations maraîchères bien ancrées sur des terres qui cumulent potentiel agronomique et proximité d'une zone de chalandise importante, comme celle de l'agglomération dijonnaise du Grand Dijon.

Le dossier porté en partenariat avec la Safer se développe sur le long terme, car les hectares destinés à ces installations en maraîchage resteront disponibles le temps qu'il faudra pour que les projets se concrétisent.

AMK

▶ **Zoom…**

La Chambre d'agriculture accompagne les porteurs de projet

En partenariat avec d'autres organismes compétents, la Chambre d'agriculture accompagne les candidats à l'installation en maraîchage tout au long du mûrissement de leur projets et pour l'acquisition des compétences nécessaires à la réussite de leur future activité. Ils peuvent ainsi trouver un appui :
- Au Point Info Installation, pour s'informer sur les démarches à engager et les personnes ressources à contacter. Des dispositifs comme le VAE (validation des acquis de l'expérience) ou l'acquisition d'un diplôme agricole au travers d'une formation BPREA, participent à l'acquisition des compétences nécessaires, tout comme le Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) avec ses formations techniques et ses stages pratiques.
- A la Chambre d'agriculture, qui dispose de toutes les compétences et moyens techniques nécessaires en matière d'appui technique : réglementation, urbanisme, irrigation, accès à l'eau, permis de construire, chiffrage du projet (PDE), étude de marché (en lien avec le CERD), recherche de foncier (en partenariat avec la Safer).

Productions végétales

De retour de l'AGPB

Le Conseil d'administration de l'AGPB a dressé le bilan de campagne.

Le conseil d'administration de l'AGPB s'est réuni le 16 septembre afin de faire le point sur la conjoncture céréalière et sur les perspectives à court et moyen terme. Tout d'abord Jean-Philippe Everling est intervenu pour redonner des perspectives face à la récolte 2014 qui en moyenne française est plutôt bonne en rendement, à l'exception de quelques départements de zone intermédiaire, mais c'est surtout sur la qualité que l'attention se porte dans un marché baissier. En effet, si le phénomène de germination est généralisé sur un bon tiers Nord-Est de la France, il n'en demeure pas moins que près de 60% de la collecte est panifiable, mais élément moins connu les années précédentes, une part significative de blé panifiable partait pour l'alimentation animale, sans compter le stock de report de 2013 qui lui est panifiable. En résumé, nos clients seront globalement approvisionnés, même si cela demandera cette année un travail très important d'allotement et de travail des grains. Face aux aléas climatiques et à la baisse des cours, les résultats économiques des exploitations céréalières seront très dégradés et seront déficitaires en moyenne nationale, une première depuis 10 ans au moins. Vos administrateurs ont notamment demandé des aménagements financiers mais également réglementaires. Ralph Richter a présenté l'assurance récolte, véritable pilier du soutien américain à l'agriculture céréalière. Si certaines idées sont intéressantes, les mécanismes sont très loin de la gestion européenne et des besoins de l'agriculture française et notamment bourguignonne. Philippe Pinta est intervenu afin de rendre compte de sa récente réunion avec Stéphane Le Foll qui s'est engagé à soutenir la filière céréalière à l'exportation, exportation qui rappelons-le, constitue un débouché important de la production française et est donc un maillon indispensable dans la constitution du résultat de la ferme France, sans compter l'excédent pour la balance commerciale bien sûr ! Cet entretien a également été l'objet d'une analyse de la situation des exploitations céréalières et Philippe Pinta de rappeler :
- La nécessité du versement de 50% des soutiens du premier pilier au 15 octobre afin de soulager les trésoreries
- Que la MAEzi soit activée rapidement avec un cahier des charges réaliste, les critères sont donc toujours en étude
- La nécessité d'avancer sur le Plan Silo afin d'augmenter et améliorer les capacités de stockage en France
- Que les négociations sur la future assurance climatique ne soit pas un faux semblant.
- Et bien sûr d'alléger les contraintes environnementale.

A l'issue d'une campagne 2014 dure et dévastatrice pour les exploitations céréalières de zone intermédiaire, l'AGPB reste mobilisée et travaille au maintien des exploitations en place, à la pérennité des filières et aux moyens de production de demain.

JACQUES DE LOISY



Récoltes

Il y a toujours un «mais» dans le maïs

Maïs ensilage, maïs semences, maïs grains : un bilan assez mitigé s'annonce pour cette plante aux multiples usages.


Trop riche en amidon, l'ensilage de Laurent Jacquin sera complété de fibres pour équilibrer la ration des bovins.

Des rendements corrects en ensilage, mais une prépondérance d'amidon peu favorable aux élevages laitiers. Une bonne première expérience de maïs semences cette année, mais des résultats quelque peu hétérogènes.

Un bel aspect pour le maïs grains à quelques jours de la récolte, mais des prix en chute libre de 40%... Voici le panorama dressé la semaine dernière par trois agriculteurs des cantons de Seurre et de Saint-Jean-de-Losne.

A Chamblanc, Laurent Jacquin a récolté ses 17 hectares de maïs ensilage le 12 septembre. L'éleveur de Simmental et de Prim'Holstein livrait ses premières impressions: *«J'attends l'analyse de Côte d'Or Conseil Elevage. Selon toute vraisemblance, les résultats ne seront pas trop mal. Le seul bémol devrait être le profil acidogène de la récolte: la proportion de grains paraît trop importante par rapport à la proportion de tiges et de feuilles. A cause de cette prépondérance d'amidon, je devrai sans doute ajouter des fibres pour éviter les acidoses»*. A Pagny-le-Château, Nicolas Michaud faisait récolter sa toute première parcelle de maïs semences: *«La récolte dans le secteur a débuté mi-septembre et devrait se poursuivre jusqu'à mi-octobre. Certains secteurs ont l'air d'avoir réussi, d'autre un peu moins. La fécondation ne s'est pas déroulée dans des conditions optimales. Les températures et l'ensoleillement ont manqué, contrairement à la pluviométrie. A mon avis, ce sera une année moyenne pour un démarrage. Nous aurons des premiers résultats chiffrés d'ici quelques jours»*.

A Losne, Richard Lévêque regardait d'un bon œil les panouilles de ses 26 hectares de maïs grains: *«Pour ma part, la récolte devrait débuter à la fin du mois d'octobre. Ces maïs ont été semés début avril, j'essaie de les pousser le plus loin possible sans trop avoir de séchage. Je n'ai irrigué qu'une seule fois avec un passage de 30 mm début mai au stade 5/6 feuilles. Je suis plutôt confiant, il a un bel aspect même s'il y a un peu de fusariose. Ce maïs en terres blanches peut atteindre 100q/ha sec, du moins je l'espère. Le problème concerne les prix : ils sont annoncés à 120€/tonne sans compter le séchage, alors que nous approchions les 200€/t l'an passé. Le marché fourrager du blé vient concurrencer le maïs. On verra bien en fin d'année, mais ça s'annonce assez tendu niveau trésorerie»*.

Aurélien Genest


Richard Lévêque espère atteindre 100q/ha en maïs grains, mais s'inquiète des prix ayant chuté de 80€/t en un an.


Des problèmes de fécondation du maïs semences seraient constatés dans plusieurs parcelles, dont celle de Nicolas Michaud.

Communication

Des céréales dans toute la maison

La commission productions végétales de la FDSEA est allée à la rencontre du grand public le 20 septembre à Dijon.

La FDSEA de Côte d'Or et Passion Céréales se sont rendues au centre commercial de la Toison d'Or, un an après leur première édition intitulée *«De la graine à l'assiette»*. L'innovation était le maître mot de cette nouvelle opération de communication sur les productions végétales. Un premier pôle s'est intéressé au travail aux champs, avec la démonstration d'un simulateur de conduite GPS prêté par la SARL Manière de Verrey-sous-Salmaise. Les avantages environnementaux ont été présentés au grand public. Un deuxième stand était dédié au pôle de compétitivité Vitagora et son travail mené sur la recherche et le développement. Une dégustation du pain G-nutrition était proposée aux seniors, mais aussi aux jeunes générations et sportifs. Un troisième et dernier pôle s'est intéressé à une orientation peu connue des céréales et oléagineux. *«Si la partie alimentaire reste de très loin la plus importante, 10% de la production se destinent à des produits non alimentaires»* signale Philippe Dubief, agriculteur dans le canton de Saint-Jean-de-Losne. Les productions céréales se retrouvent un peu partout dans les habitations comme l'indique le Côte d'orien: *«dans la cuisine à la salle de bains, en passant par le garage, elles sont omniprésentes»*. L'orientation non alimentaire la plus médiatisée est sans doute les biocarburants, mais les autres exemples ne manquent pas. Dans la cuisine, les bioplastiques issus des céréales permettent la fabrication de nombreux produits comme les sacs, les assiettes, les gobelets et les couverts jetables. Tous sont biodégradables et disparaissent en l'espace de quelques semaines. Dans le salon, la paille de blé sert d'isolant thermique et acoustique pour les murs. Dans la salle de bains, de nombreux produits cosmétiques et d'hygiène contiennent de l'amidon, apprécié pour ses propriétés émulsifiantes, moussantes et absorbantes. *«Si le dentifrice ne durcit plus quand on le laisse à l'air, c'est grâce à l'amidon qu'il contient»* illustre Philippe Dubief. D'autres utilisations sont citées : certains détergents peuvent contenir de l'acide succinique qui est un dérivé des céréales. Dans la chambre, des fibres textiles sont fabriquées à partir d'amidon. Dans le bureau, le papier est le premier débouché des produits contenant ce même glucide qui améliore la résistance et la qualité du papier. L'acide érucique, provenant du colza, peut entrer dans la composition d'encres et de plastiques. Un dernier exemple : celui des biocombustibles céréaliers. Constitués des plantes entières, de leur paille ou de granulés, ces produits permettent la production d'une énergie renouvelable restituée sous forme de chaleur.


La SARL Manière de Verrey-sous-Salmaise avait mis un simulateur de conduite à disposition.

Aurélien Genest

Syndicalisme

Anticiper la fin d'année

La FDSEA poursuit son travail de fond pour aider les agriculteurs en situation délicate.

Le conseil d'administration de la FDSEA de Côte d'Or a fait le point la semaine dernière sur la situation économique du département. Les résultats de l'année, jugés *«catastrophiques»* par le président Fabrice Faivre, font l'objet de nombreuses rencontres professionnelles. La FDSEA échange avec les organismes stockeurs, les banques et la MSA pour franchir du mieux possible le cap de la fin d'année. *«Pour la partie bancaire, nous avons besoin de solutions individuelles, des courts termes et des crédits pour pallier les manques de trésorerie»* insiste le secrétaire général Samuel Maréchal. Le responsable professionnel se montre plutôt satisfait des réponses apportées par ses interlocuteurs bancaires : *«ceux que nous avons rencontrés jusqu'à présent semblent avoir pris conscience de la situation et promettent des adaptations. En attendant, rien n'empêche les agriculteurs de prendre les devants en rentrant dès maintenant en contact avec leurs conseillers»*. Pour Fabrice Faivre, ce réflexe d'anticipation doit être le même vis-à-vis de la Mutualité sociale agricole : *«Il ne faut surtout pas attendre la fin d'année pour se mettre en relation avec la MSA. Mieux vaut prendre les problèmes en amont»*. Dominique Bossong, le président de la MSA, était présent à cette réunion et apportait quelques précisions : *«Les agriculteurs peuvent téléphoner à la caisse pour mettre en place des étalements de cotisations. S'ils sont en grandes difficultés, il peuvent faire une demande de prise en charge partielle de leurs cotisations. Pour ce dernier point, nous ne serons pas en mesure de servir tout le monde : nous serons dans l'obligation de procéder par ordre de difficultés»*. Dominique Bossong invite les agriculteurs à être actifs dès aujourd'hui : *«si un exploitant se rend compte qu'il ne sera pas en capacité de payer son solde en fin d'année, il a tout intérêt à se manifester dès maintenant. Il ne faut surtout pas attendre la date limite de paiement pour nous contacter»*. D'autres mesures pour franchir le cap de la fin d'année sont étudiées à la FDSEA. Fabrice Faivre fait part de sa volonté de rencontrer les services des impôts pour obtenir un dégrèvement foncier. Le président compte aussi sur le fonds d'allègement des charges financières (Fac) et l'avancement du paiement des aides Pac au 16 octobre pour soulager un maximum les exploitations : *«cela ne sauvera pas la mise, mais toutes cumulées, ces mesures ne pourront faire que du bien»*.



Pour Fabrice Faivre et Samuel Maréchal, l'heure est à la recherche de solutions, suite à une campagne 2014 très décevante.

AURÉLIEN GENEST

Mots syndicaux

Ils participaient à cette réunion. Plusieurs Côte d'oriens ont accepté de livrer quelques impressions à l'issue de ce rendez-vous mensuel de la FDSEA.



Thierry Ronot, de Lucey, canton de Recey-sur-Ource : *«Pour moi, le syndicalisme fait partie intégrante du métier d'agriculteur, au même titre que d'aller labourer des champs. Je suis venu parler du parc national de haute Côte d'Or. Nous ne voulons pas de terres agricoles dans la zone de cœur. Une pression supplémentaire semble s'imposer».*



Yves Asdrubal, de Talmay, canton de Pontailler-sur-Saône : *«Le rôle d'alerte assuré par la FDSEA dans la conjoncture actuelle est très important. Les organismes bancaires doivent mettre en place des solutions transitoires dès maintenant et considérer des situations individuelles parfois très compliquées».*



Philippe Dubief, de Losne, canton de Saint-Jean-de-Losne : *«Le revenu des céréaliers inquiète fortement. L'activité de nos filières sera impactée et j'espère qu'elle ne le sera pas durablement».*



Emmanuel Raillard, de Montigny-sur-Vingeanne, canton de Fontaine-Française : *«Dans ce genre de situation, mieux vautre être armé pour se faire entendre, je pense notamment à la défense de nos intérêts devant les Pouvoirs Publics et l'État. On voit l'importance d'un syndicalisme fort comme celui de la FDSEA».*



Damien Boudier, de Gissey-sous-Flavigny, canton de Venarey : *«Pour les récoltes de cette année, il n'y a ni la quantité, ni la qualité. Environ 80% des blés sont germés dans mon secteur. Pour ma part, je venais exceptionnellement à ce type de réunion. Je ferai remonter les informations syndicales aux agriculteurs de mon canton»*



Jean-Luc Robiot, de Noiron-sous-Gevrey, canton de Gevrey-Chambertin : *«Les petits rendements de 2014 sont accompagnés de prix bien bas cette année. L'arrière côte souffre tout particulièrement. Outre le partage de résultats, je suis venu chercher de l'information pour les adhérents de mon canton, en particulier sur les élections MSA et les cotisations FDSEA».*



Jacques de Loisy, de Hauteville, canton de Fontaine-lès-Dijon : *«Trois choses m'inquiètent particulièrement : la situation des exploitations céréalières en zone intermédiaire, l'évolution des soubresauts du climat et les marchés des productions de matières premières céréalières et oléagineuses».*



Hervé André, de Sacquenay, canton de Selongey : *«J'ai présenté la situation économique de mon secteur qui se dégrade fortement suite à la baisse des rendements et des prix en céréales et colza. L'inquiétude grandit fortement dans les fermes de mon canton».*

▸ Agenda

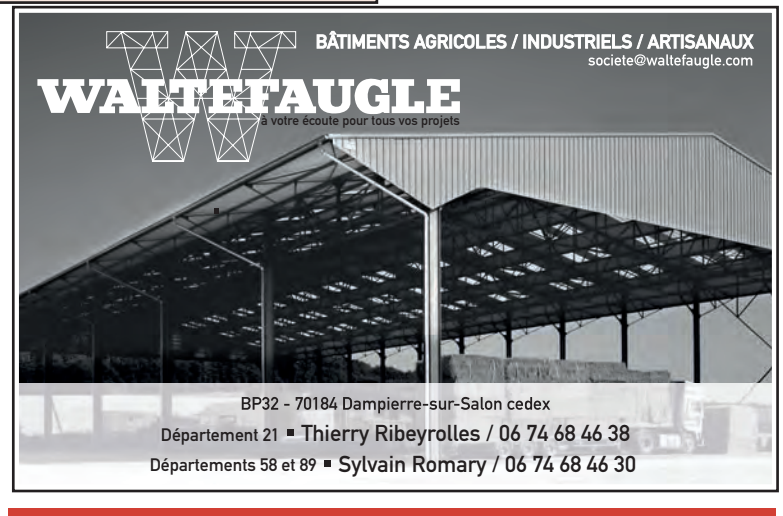
3/10 : Nouvelle date de l'assemblée générale de la Fédération charolaise

La Fédération Charolaise de Côte d'Or tiendra son assemblée générale vendredi 3 octobre à partir de 17h30 et non plus mercredi 24 septembre à partir de 14 heures, au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois. A l'ordre du jour : accueil des participant, rapport financier, rapport moral du président, rapport d'activités 2013-2014, élections du tiers renouvelable, questions diverses. Tous les éleveurs charolais du département sont invités. Renseignements : 03 80 90 68 80.

25/10 : Concours charolais à Pouilly-en-Auxois

La Fédération charolaise de Côte d'Or et le comice Auxois-Sud organisent pour la 7ème année, le concours de l'Auxois-sud samedi 25 octobre qui rassemblera reproducteurs et reproductrices de race Charolaise à Pouilly en Auxois. Au programme : 8heures-11h30 : opération des jurys, classement des animaux, 13heures : repas avec entrecôtes charolaises. Après-midi : exposition-vente, 15h30 : remise des prix. Diverses activités avec promenades en calèche et maquillage pour enfants. Tous les éleveurs intéressés par l'achat de reproducteurs de qualité sont invités. Renseignements au: 03 80 90 68 80. Réservation pour le repas auprès de Bernard Van Vlaenderen (10 rue du Général Leclerc, 21320 Pouilly-en-Auxois), ou Jean-Pierre Laprée : Velard, 21320 Pouilly-en-Auxois ou 03 80 90 72 43.





Terres de Bourgogne Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

▶ Agenda

4 et 5/10 Fête de l'automne au Parc du Morvan

Comme chaque année, le PNR du Morvan organise sa Fête de l'automne et des associations, les samedi 4 (de 14 à 18h) et dimanche 5 (de 10h à 18h) octobre, à la Maison du Parc de Saint-Brisson. Cette fête, gratuite et ouverte à tous, réunissant producteurs locaux et associations morvandelles est, pour la 9è année consécutive, un événement très attendu.
En 2014, les organisateurs ont souhaité accueillir, comme invité d'honneur, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, qui sera présent au travers de produits du terroir et d'un groupe de musique traditionnelle occitane, «La Talvera». Durant deux jours, 59 exposants, dont 23 producteurs, 11 artisans et 25 associations morvandiaux participeront aussi à la manifestation.
Programme:
- durant les deux jours, en continu: le Parc du Haut-Languedoc et le groupe La Talvera; marché de producteurs fermiers et artisans locaux; exposition de fruits de l'automne (pommes, poires, noix...); exposition sur les champignons du Morvan; stands des associations; exposition de photographies; démonstration de forge; atelier de pressage de fruits (venir avec ses fruits et ses bouteilles); animations autour de la réduction des déchets; entrée gratuite à la Maison des hommes et des paysages et au Musée de la Résistance en Morvan; promenades en âne; restauration, buvette...Plus d'informations à la Maison du tourisme du Parc au 03 86 78 79 57, par mail à contact@parcdumorvan.org, ou sur www.parcdumorvan.org.

Vendanges en Pouilly et Coteaux du Giennois

Une belle qualité de raisin…

Avec une quinzaine de jours de retard, habituels, sur les vignobles du reste de la Bourgogne, les vignerons du Centre Loire ont démarré les vendanges la semaine dernière



Mathieu Coste est vigneron bio sur la commune de Villemoison. Lundi, avec ses salariés, il vendangeait à la main *«ce qui deviendra de grands vins de garde, car ici nous sommes en Bourgogne»*



Les «*hotteurs*», en patois, ne représentent plus que 10% des salariés qui vendangent en Pouilly et Coteaux du Giennois. 90% des vignobles sont vendangés à la machine en Centre Loire.

Lundi, à de rares exceptions, les machines à vendanger ne sont pas sorties en raison de la pluie, dans les appellations des Pouilly-fumé, Pouilly-sur-Loire et Coteaux du Giennois. Pourtant, le ban a été publié le 22 septembre, en fonction de la teneur en sucres et en acidité mais les conditions météo de la fin de semaine dernière ont incité les vignerons à attendre encore un peu. *«Le gros de la récolte se passe cette semaine»* disait lundi Emmanuel Charrier, le président du Comité interprofessionnel des Vins du Centre (CIVC), lui-même vigneron à Saint-Martin-sur-Nohain où il cultive 6,5 ha de vignes destinées au Pouilly et au Coteau du Giennois. *«On dit que c'est un terroir à Sauvignon, et çà se vérifie. La Loire est préservée des orages et cela fait trois ans que nous n'avons pas grêlé. Nous sommes bénis des dieux»* se satisfait-il. Raison de son contentement, la météo, qui s'est montrée si capricieuse depuis trois mois, a finalement permis d'envisager une récolte 2014 à la hauteur, à la fois en qualité et en volume. *«J'ai vendangé 1,30 ha de rouge et de rosé sur mes 6,5 ha et je fais un rendement moyen de 55 hectolitres/ha, ce qui est bien, d'autant que le degré d'alcool monte à 12°»*.



Philippe et Célia récoltent à la main le gamay rouge de Mathieu Coste à Villemoison.



Lundi, Emmanuel Charrier n'a pas sorti sa machine à vendanger du hangar, à cause de la pluie qui pouvait entraîner un phénomène de dilution de ses jus.

«On est en Bourgogne ici»!

Son collègue vigneron «*bio*» de Villemoison, Mathieu Coste, partage le «*soulagement*» d'Emmanuel Charrier. Avec sa vingtaine de saisonniers, il ramassait lundi ses rouges à la main. *«Nous faisons un rendement estimé avant fermentation de 45-50 hectolitres/ha, et cela malgré une année très crispante du fait des nombreuses pluies de l'été. Septembre et son ensoleillement ont rattrapé le coup et il va falloir mettre en évidence le potentiel de la récolte à la vinification. C'est de bon augure pour nos grands vins rouges de garde et cela confirme bien que nous sommes en Bourgogne ici»* explique-t-il. Pour Emmanuel Charrier, *«les raisins qui ont vu le soleil sont dorés et bons à cueillir. Il ne faut plus trop attendre. Il y avait du retard en août mais grâce au soleil de septembre, çà a muri plus lentement et c'est mieux parce que cela apporte plus de complexité dans les arômes»*. Les vendanges, qui s'étalent sur une quinzaine de jours sur les 1287 ha de Pouilly-fumé, 30 ha de Pouilly-sur-Loire et 196 ha de Coteaux du Giennois, devraient prendre un peu de retard. Mais malgré quelques foyers de pourriture et de mildiou qui commencent à apparaître, et l'influence ancienne de maladies du bois (Esca, eutypiose...), la cuvée 2014 devrait plaire aux amateurs.

EMMANUEL COULOMBEIX



«Là où il y a eu du soleil, les grains sont dorés et bons à récolter. Il ne faut plus trop attendre» dit Emmanuel Charrier, à propos de son sauvignon.

FMP
Vignoble Conseil



« Le spécialiste de la cession de domaines viticoles en Bourgogne »

Parce que la cession d'entreprise viticole est un véritable métier, **Fabrice HENRY** et son équipe, **forts de leur expérience et de leur professionnalisme** dans la préparation, l'organisation et la cession d'entreprise viticole en Bourgogne, sont à votre service pour **vous accompagner efficacement et profitablement** dans la réalisation de votre projet de cession.

Tél. **03 80 73 13 45**

Immeuble le Stratège • 1 rue du Dauphiné • 21 121 Fontaine-lès-Dijon
fmp.vignoble-conseil@laposte.net • Fax. 03 80 72 28 45

2ème édition d'Univerbois au Marault

L'Isat prépare les charpentes du futur

La 2ème édition d'Univerbois a lieu à la ferme du Marault à partir d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche. Ce vendredi 3 octobre est une journée dédiée aux scolaires et aux professionnels de la filière du département. Au cours d'une conférence, Stéphane Fontaine, directeur du laboratoire Drive EA1859 au sein de l'Isat de Nevers, dévoilera les recherches en cours sur les utilisations à venir des résineux de seconde qualité...



Directeur de recherche, Stéphane Fontaine présentera les premiers résultats du travail de l'Isat, ce vendredi, au cours d'une conférence destinée aux invités professionnels d'Univerbois à la ferme du Marault.

Depuis un an, le laboratoire Drive de l'Isat, et ses sept enseignants-chercheurs, testent les qualités de résistance du Douglas, associé à des matériaux composites à base de résine et de fibres de verre. *«Nous avons commencé ces recherches sur nos fonds propres, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nevers et avec l'appui du Conseil général de la Nièvre»* dévoile Stéphane Fontaine, le directeur. Celui-ci, au cours d'une conférence destinée aux professionnels de la filière bois, présente ce 3 octobre, dans le cadre d'Univerbois, les premiers résultats de ces recherches. *«Des recherches qui intéressent les entreprises, par exemple Bongard Bazot et frères (BBF), parce que cela permettrait de valoriser ces résineux de qualité secondaire, qui pour le moment ne sont pas structuraux, c'est-à-dire qui ne tiennent pas l'effort, en les associant à des résineux de qualité primaire et/ou des matériaux composites à base de fibre de verre»* explique-t-il. C'est ainsi que les meubles ou les charpentes du futur pourraient être fabriqués, sans risque de défaut de résistance, à partir de lamellé-collés composites, issus de la recherche. *«Encore faut-il que le laboratoire, une fois les contraintes technologiques définies, puissent adapter des solutions rentables dans une logique de développement collectif ou de partenariat bipartite. Les entreprises nivernaises se montrent intéressées mais elles s'interrogent aussi sur leur capacité à injecter de l'argent»* précise Stéphane Fontaine. Conjoncture oblige...

Eprouvettes et flexions

Depuis l'an dernier, les sept chercheurs, qui, en plus du bois-matériau, étudient aussi le bois-confort et le bois-énergie, ont donc fait des essais de résistance. Ce qu'ils appellent des éprouvettes, c'est-à-dire des échantillons de lamellé-collés à base de Douglas et de fibres de verre mélangées à de la résine, ont été par dizaines soumis à la machine de traction-compression. Avec de nouveaux réglages à chaque fois, et à raison de 30 minutes par test. *«A chaque fois, nous avons créé des modèles numériques afin d'éviter de refaire les tests à chaque fois et pour connaître le processus de ruine de ces matériaux»* dit le directeur du laboratoire. *«Ainsi, nous pouvons savoir que dans des Douglas de qualité secondaire, les nœuds sont des sièges de faiblesse et nous avons vérifié que, durant les flexions à un ou quatre points, les fissures apparaissent systématiquement de noeud en noeud»*. De sorte qu'il sera possible de prévoir où les noeuds doivent être placés pour que les futurs produits ne soient sensibles à aucune fragilité... *«Notre application première sera d'optimiser la qualité et la quantité de bois nécessaire pour obtenir une meilleure charpente et la moins chère possible»* envisage-t-il.

C'est là qu'est le plus utilisé le lamellé-collé par les entreprises de la filière bois. Quand la recherche et développement et l'innovation, peuvent susciter des vocations économiques et des applications...

EMMANUEL COULOMBEIX

Sicafome

Des contrôles fort mal venus

Mardi dernier, 30 septembre, à la Sicafome, était un jour de marché des plus ordinaires. Sauf que le parking du cadran a reçu la visite d'agents de la Dreal Bourgogne, entourés de deux motards de la douane volante, venus contrôler les disques des bétaillères. Ambiance...

8h15, mardi dernier. Trois agents de la DREAL Bourgogne (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et deux motards de la douane volante entrent sur le parking du marché au cadran de Moulins-Engilbert.

Les enchères battent leur plein mais les fonctionnaires engagent leur travail de contrôle des chronotachygraphes, ces disques aussi appelés *«mouchards»* dont la loi impose qu'ils équipent tous les poids lourds, afin de mesurer notamment la durée de circulation des chauffeurs. Très vite, l'information remonte aux adhérents du marché dans les salles de vente et la tension monte aussitôt d'un cran. Tant est si bien que les enchères seront suspendues quelques minutes plus tard et que les usagers de la Sicafome descendront sur le parking exprimer leur mécontentement aux fonctionnaires en mission.

Sous le pression, les 5 agents mettront un terme à leur contrôle vers 10h, non sans avoir verbalisé certains camions. *«Nous avons réussi à faire annuler les PV. Le maire de Moulins-Engilbert en a eu la confirmation auprès du sous-préfet de Château-Chinon»* expliquait Bernard Gauthier, le président de la Sicafome, vers 11h30, alors que les opérations de vente avaient repris depuis une heure.

Pour le responsable du cadran, cette visite inopinée de l'administration révèle une vraie *«bêtise humaine qui consiste à provoquer la révolution quand le contexte économique est déjà si difficile. Contrôler des gens sur leur lieu de travail, çà ne les aide pas à travailler, alors que le commerce n'est déjà pas favorable. Ce matin, les prix du kg de broutard tournaient autour de 2,40 euros et nous avons dû en plus ajouter des tensions supplémentaires à un climat largement déprimé»* a-t-il témoigné.

Le ton est monté avec les contrôleurs, *«à tel point que nous avons réussi à les faire partir, mais il n'y a pas eu d'échauffourées parce que nous avons réussi à rester des hommes raisonnables et humains»*. Toujours est-il que ce nouvel épisode des relations tendues entre l'administration et la profession agricole ne va pas apaiser le climat. Même si l'on comprend ici que la loi, en matière de transports, s'applique à tous de la même façon.

EMMANUEL COULOMBEIX

▶ Agendas

8 et 15/10 Réunions "directive nitrates"
La DDT et la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisent deux réunions d'information pour présenter le contenu du 5è programme d'actions de la directive nitrates, qui s'applique dans les zones vulnérables. Les rendez-vous sont fixés:
- le 8 octobre matin, de 9h à 12h30, à la petite salle des fêtes de Decize
- le 15 octobre matin, de 9h à 12h30, à la salle des fêtes de Champlemy.

9/10 Journée sur la cessation d'activité à Planchez
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une journée d'information sur le thème «*préparer sa cessation d'activité*», jeudi 9 octobre à 14h à la salle des fêtes (Place de la mairie) de Planchez. Ouverte aux exploitantes et aux exploitants qui souhaitent préparer leur cessation d'activité, la journée sera animée par Chantal Colodiège et Marie-France Legris, de la MSA Bourgogne, et par Carole Simon et Sylvie Simonin, de la Chambre d'agriculture. L'objectif de l'après-midi est de donner des repères pratiques et anticiper la cessation d'activité et donner quelques pistes de réflexion pour transmettre son exploitation. L'entrée est gratuite mais il est conseillé de réserver à l'avance au 03 86 93 45 99.

15, 16 et 23 octobre
Cartographie des cours d'eau de l'Aron
La Direction départementale des territoires (DDT) de la Nièvre organise trois réunions d'information sur la cartographie des cours d'eau du bassin versant de l'Aron. Ces réunions s'adressent aux élus des communes concernées et aux propriétaires riverains des cours d'eau. Les rendez-vous sont fixés:
- le 15 octobre à 18h à la salle des fêtes de Mont-et-Marre
- le 16 octobre à 18h à la salle des fêtes de Vandenesse
- le 23 octobre à 18h au Centre culturel de Cercy-la-Tour.

▶ Réaction

«La preuve par l'exemple! Depuis plusieurs semaines, le syndicalisme FDSEA/JA ne cesse d'interpeller la puissance publique sur la stérilité de son action. Tout faux sur les vrais problèmes, tout vrai sur les faux! L'agriculture et les paysans souffrent aujourd'hui, souffrent des cours en berne, d'une pression administrative et réglementaire intolérable, du mépris à leur égard. Et quelle réaction en face ? Des contrôles encore et toujours plus sur nos fermes, et maintenant sur les marchés ! L'Etat est décomplexé de sa médiocrité voire de son incompétence. Il est sûrement grand temps que nous lui renvoyions l'ascenseur. Le 15 octobre à Nevers, par exemple !»

FDSEA ET JA 58

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸Formations

Octobre Pour les jardiniers amateurs et professionnels

Le Jardin des Merlettes, à Cosne-sur-Loire, propose des cours et ateliers pratiques pour les jardiniers amateurs et professionnels. Christine Coulomb, sa responsable, a communiqué le programme pour le mois d'octobre prochain: « concevoir, planter et entretenir des parterres de vivaces » les 9 et 10 octobre, « introduction à la gestion durable des espaces verts » les 16 et 17 octobre, « fête des fruits: portes ouvertes au jardin » le 19 octobre, le tout à Saint-Loup-des-Bois, près de Cosne-sur-Loire. Renseignements et inscriptions au 06 69 31 11 15 ou au 09 75 57 92 82 ou par mail à info@jardindesmerlettes.com. Informations sur le site internet www.jardindesmerlettes.com.

24/10 Formation "Transmettre son exploitation agricole"

Gaec & Sociétés propose une formation sur la transmission de l'exploitation agricole, vendredi 24 octobre, à la Chambre d'Agriculture à Nevers. L'intervenante sera Mme Sanchez du CER France Alliance. Tarif : 50 €. Contact: Raphaëlle Lenoble au 03 86 93 40 96 ou par mail à gaec.societes58@wanadoo.fr. Réponse souhaitée avant le 13 octobre.

Assises du Pays Nivernais Morvan

L'agriculture et le bois au cœur des «*défis*» pour les «*villages du futur*»

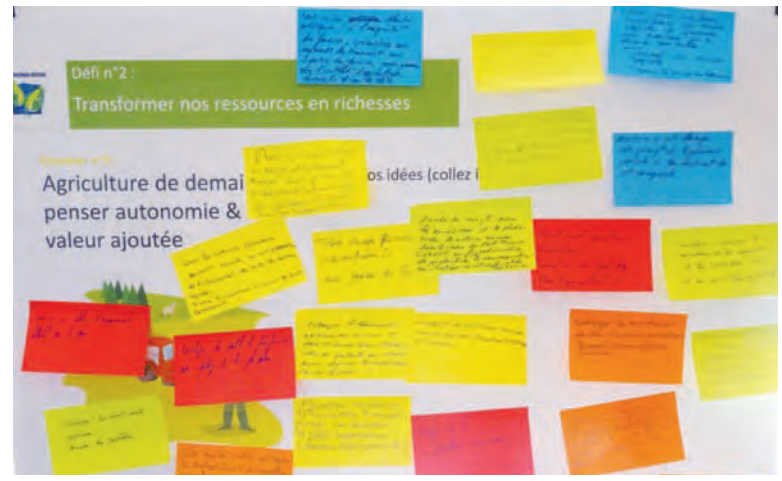
120 participants ont assisté, samedi 27 septembre à l'abbaye de Corbigny, aux Assises du Pays Nivernais Morvan, où des forums, sur les 4 défis à venir du territoire, devaient valider et compléter les axes de réflexion des élus et préparer le prochain contrat de pays.

La démarche se veut participative. Alors qu'un contrat de pays prend fin, un autre (2014-2020) est en cours de préparation et devrait être lancé au début de 2015. «*Sur la route des villages du futur*», tel était le thème des Assises du Pays Nivernais Morvan, réunies à l'abbaye de Corbigny samedi dernier. Ouverte à toutes et tous et gratuite, ce rendez-vous de remue-méninges visait à donner la parole aux habitants «*de cette partie la plus rurale de la Nièvre*», selon Anne Algret, la directrice du Pays, partie qui compte 120 communes et 9 Communautés de communes. Toute la journée, les participants ont découvert, annoté et proposé des compléments aux différents panneaux mis en place dans la salle. Ces panneaux reprenaient et dévoilaient le travail de réflexion des élus, qui ont défini «*quatre défis incontournables pour le territoire... à relever pour les sept prochaines années... et qui constituent la colonne vertébrale du projet de territoire*». Ces quatre défis sont «*Reconquérir les coeurs de bourg*», «*Transformer nos ressources en richesses*», «*Vivre connectés au pays et au monde*» et «*Etre heureux et solidaires ici*». Aidés par le cabinet Cibles et stratégies et par les conseillers et techniciens des organismes publics du territoire, les élus du Pays ont ainsi délimité des chantiers qui viennent préciser les besoins au sein de chaque défi. Charge aux personnes présentes samedi, de phosphorer, de rédiger et de coller des post-it sur les panneaux afin d'amender, préciser et élargir leur vision du Nivernais-Morvan à l'horizon 2020.

Agriculture et bois, priorités du développement économique

«*Des réunions dans chaque canton d'ici décembre, puis, une fois le contrat lancé, des groupes de travail viendront approfondir et poursuivre le travail de prospective*» prévoit Anne Algret. Par exemple, en matière d'agriculture, deux groupes seront constitués à partir de l'an prochain, l'un sur la restauration collective, l'autre sur le maraîchage. «*En matière de restauration collective, nous nous inscrivons en parallèle aux actions du Conseil général en faveur des circuits courts mais que nous voulons étendre aux deux lycées de Château-Chinon et aux maisons de retraite et aux écoles. Il faut savoir que certaines d'entre elles, dans le Morvan, font venir la nourriture du département de l'Allier. Il y a un gros travail à faire*» explique le directrice du Pays. Et pour ce qui est du maraîchage, «*pour satisfaire une demande bien réelle, il faut voir si d'éventuelles installations seront viables*». D'ici-là, les chantiers sur l'agriculture et la forêt, portés dans le cadre des quatre défis du projet de contrat, sont au nombre de 2, sur un total de 15. Le chantier N°5, «*agriculture de demain: penser autonomie et valeur ajoutée*» comporte 9 propositions et le chantier N°6, «*valoriser le bois sous toutes ses formes*», 6 autres... Non exhaustives des idées nouvelles que les habitants ou leurs élus peuvent encore faire remonter sur ces thèmes comme sur les autres.

E.C.



Le panneau sur l'agriculture a reçu de nombreuses nouvelles idées et propositions pour en assurer la pérennité et le développement. La synthèse de ce travail conduira à l'adoption du prochain Contrat de territoire (2014-2020).

▸Zoom

Les propositions des chantiers n°5 et 6

• Chantier N°5: «*Agriculture de demain: penser autonomie et valeur ajoutée*»:
- créer un fond d'investissement citoyen local pour conserver le foncier,
- sensibiliser les exploitants à la nécessité de céder l'activité à un jeune et constituer des groupes locaux pour agir sur l'installation-transmission,
- accroître la valeur ajoutée et l'autonomie dans les exploitations,
- favoriser la création d'ateliers ovins,
- faciliter l'accès au foncier pour les projets peu consommateurs de terre et à haute valeur ajoutée,
- maintenir localement les outils de transformation collectifs,
- accompagner les projets de petite méthanisation,
- promouvoir et faciliter la commercialisation des produits locaux,
- accompagner la baisse de l'utilisation des intrants et augmenter les surfaces en «*bio*».
• Chantier N°6: «*Valoriser le bois sous toutes ses formes*»:
- exploiter localement toutes les niches et opportunités de valorisation de la ressource bois (découpe et transformation, design...),
- création d'un Fab'Lab spécifique sur le bois pour mettre à disposition des entreprises les outils favorisant la Recherche et développement,
- travailler sur la formation aux métiers du bois,
- proposer du foncier à vocation économique aux entreprises,
- s'organiser pour que les chaudières du pays utilisent du bois local,
- mettre en place un plan de gestion des haies agricoles.



Concours percherons

Roger Petit fait un tir groupé



Roger Petit est un éleveur de chevaux heureux. Le 13 septembre dernier, à Cluny, il a brillé au Concours régional Percherons de Bourgogne. Eleveur à La Fermeté, dans le sud de la Nièvre, il participe depuis très longtemps aux différents concours de la race emblématique de chevaux de trait et c'est sans surprise qu'il en revient désormais avec de prestigieuses récompenses.

Ce sont donc trois 1ers prix qu'il a obtenus: le 1er prix d'ensemble (notre photo), le 1er prix poulinière suitée avec Uranie des Grappes et le 1er prix pouliches de 2 ans avec Caline des Grappes.

Syndicalisme

Mobilisation le 15 octobre à Nevers

Le conseil d'administration de la FDSEA de la Nièvre s'est réuni le 29 septembre dernier à Nevers dans un contexte de crise aigüe dans les exploitations. Tant sur le plan économique que moral, l'heure est à l'action.

Orléans le 16 septembre, et après ? L'après, les paysans Nivernais y sont. Dans la difficulté, la colère, il continue leur boulot avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Les prix des céréales est au plus bas, celui de la viande également et le prix des broutards chute de semaines en semaines. Les trésoreries sont à bout, les paysans aussi et le facteur économique est prégnant. Mais ce qui exacerbe par-dessus tout les tensions et la colère paysanne, n'est autre que le fanatisme de l'État. Fanatisme administratif, fanatisme réglementaire, fanatisme écologique, fanatisme tout court. Des contrôles à la pelle sur les exploitations, le risque chaque jour de se faire sanctionner pour ne pas avoir respecté telle ou telle exigence de la conditionnalité des aides et la réglementation … Jamais moins, toujours plus, avec dernièrement le scandaleux projet d'extension de la zone vulnérable. Il n'y a pas de revenu dans les fermes, mais ne vous inquiétez pas, l'État aura toujours une idée pour vous sanctionner un peu plus, vous contraindre à investir dans de nouvelles mises aux normes, bref, l'État sera toujours là pour vous pousser au bord du gouffre. Ras le bol !

Suspension des contrôles de gré ou de force !

L'état d'esprit des campagnes a transpiré au travers de l'intervention des responsables FDSEA au dernier conseil d'administration. Et les conclusions ont été vite tirées : Plus question de cautionner un ++quelconque écart des services de l'État. Sans revenu dans les exploitations, situation générée par un amoncellement de contraintes et de charges franco-françaises qui pèsent sur la compétitivité, le niveau des exigences évolue. Et le premier niveau d'exigence des délégués syndicaux est la suspension des contrôles de tout ordre dans les exploitations. «*Tant que les pouvoirs publics n'auront pas créé les conditions de la prospérité économique pour les agriculteurs, nous nous opposerons aux contrôles*» a résumé, Stéphane Aurousseau à l'issue de ce conseil d'administration, message de suite réexpédié, via un courrier, à Michèle Kirry, préfète de la Nièvre. Dans l'attente le réseau syndical FDSEA et JA se tient prêt. En cas de sollicitation par les services de l'État, les agriculteurs pourront se rapprocher de leurs responsables cantonaux.

Action syndicale prévue à Nevers
En parallèle, le conseil d'administration de la FDSEA et les Jeunes agriculteurs ont décidé de permettre aux agriculteurs de venir exprimer leur désarroi à Nevers. Motif économique, contrôles, dossiers environnementaux. Les charges pesant sur l'État sont nombreuses D'ici le 15 octobre, tous les syndicats cantonaux FDSEA et JA organiserons des réunions locales d'information des agriculteurs Nivernais. Qu'on se le dise en haut lieu, le 15 octobre, les agriculteurs nivernais seront déterminés !

S.L – FDSEA 58



La directrice de cabinet de la préfète constate l'étiquetage frauduleux sur les produits carnés distribués par l'enseigne.



Le conseil d'administration de la FDSEA aura été particulièrement suivi.

Après le conseil d'administration de la FDSEA : Visite de la FDSEA et des JA de la Nièvre au Carrefour Market de Nevers

Les responsables syndicaux FDSEA/JA ont, à l'issue du conseil d'administration, rendu une visite surprise au Carrefour Market de Nevers afin de contrôler l'étiquetage des viandes dans les linéaires de la GMS. Une trentaine d'agriculteurs étaient présents. Résultat : deux charriots pleins de viande étiquetée frauduleusement ! Le président de la FDSEA 58, Stéphane Aurousseau, a alors contacté la DDCSPP, qui s'est déplacé et a emporté la marchandise pour la contrôler. En présence de la directrice du cabinet de la préfète, Catherine Fourcheraud, les représentants syndicaux ont rappelé que seuls 16 % des contrôles réalisés dans les exploitations agricoles révélaient des anomalies alors que 40 % des contrôles réalisés dans les GMS se traduisaient par la mise en évidence de fraudes caractérisées. «*Les contrôleurs, c'est dans les GMS qu'il faut les mettre, pas dans les exploitations !*». Affaire à suivre…

RL – FDSEA 58

La préfecture communique

Célébration de l'Aïd-El-Adha

La fête religieuse musulmane de l'Aïd-el Adha se déroulera cette année à compter du 4 octobre 2014 (premier jour de l'Aïd). La date exacte est précisée par les autorités religieuses quelques jours avant la fête.

A cette occasion, les services de l'État, en relation avec les associations et les représentants du culte musulman, veillent à ce que les fidèles qui souhaitent participer à cette célébration puissent le faire dans les meilleures conditions possibles et dans le respect de la loi. Il est donc rappelé que les animaux sacrifiés rituellement ne pourront être abattus que dans un abattoir agréé par la préfète, et placé sous le contrôle des inspecteurs sanitaires de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Dans le département de la Nièvre, l'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire est seul habilité. Il est conseillé de se renseigner auprès de lui, au plus tôt, afin de connaître ses disponibilités en le contactant au 03-86-28-57-02.

Il est aussi possible de se rapprocher d'un boucher spécialisé en viande halal afin que ce dernier se mette directement en contact avec un abattoir autorisé.
Ces animaux doivent par ailleurs être dûment identifiés au moyen d'une marque auriculaire agréée et doivent être accompagnés des documents de traçabilité réglementaires.
Il est enfin rappelé que les mouvements d'ovins, de caprins et de bovins par des particuliers sont interdits.
Toute infraction à ces dispositions peut faire l'objet de poursuites pénales initiées par les services de police ou de gendarmerie, ou par un agent habilité de la DDCSPP.

▸ Agenda

16/10 Veaux reproducteurs à Corbigny

Le Comité des foires organisera le jeudi 16 octobre la foire-concours aux veaux reproducteurs charolais, au marché au cadran (SICAGEMAC), route de St-Saulge à Corbigny. Les inscriptions se feront à la SICAGEMAC jusqu'au mercredi 1er octobre au plus tard. Programme: 6h, arrivée des animaux (possibilité de pesée); 9h, début du concours; 11h30, lecture du palmarès; 14h, vente aux enchères; 14h30, visite officielle puis vin d'honneur.

18/10 Repas des anciens de Magny-Cours/Challuy

L'Amicale des lycées agricoles de Magny-Cours/Challuy organise son repas annuel le samedi 18 octobre à la salle des fêtes de Sauvigny-les-Bois. Tarifs: 21 euros/personne pour les adhérents et 24 euros/personne pour les non-adhérents. Informations et réservations au 07 86 88 82 50.

18/10 Repas annuel de l'amicale des lycées agricoles de Magny-Cours/Challuy

L'amicale des lycées agricoles de Magny-Cours/Challuy, vous invite à terminer son agenda 2014 en vous proposant de vous retrouver lors d'une soirée conviviale qui se déroulera à la salle des fêtes de Sauvigny les Bois le samedi 18 octobre à 20h. L'amicale vous invite à venir vous replonger dans vos années lycées et passer une soirée agréable tout en simplicité. Le tarif est de 21€ pour les adhérents et 24€ pour les non adhérents. Il est nécessaire de réserver au préalable au 07 86 88 82 50. N'hésitez pas à faire passer le message, trop d'amis se perdent de vue à la sortie du lycée, c'est l'occasion de renouer les liens, il n'est jamais trop tard!!

▸ Formation

Octobre Conduite des séniors à St Benin d'Azy

La MSA Bourgogne, en partenariat avec la Prévention routière, met en place le module «*Conduite seniors, restez mobiles*» en octobre sur le canton de St Benin d'Azy. Ce programme de 6 séances permet de réviser son code de la route, tester ses réflexes, sa vue, reprendre confiance en soi, continuer à se déplacer en toute sécurité et préserver son autonomie. Contact, renseignements et inscriptions: Bernard Roy, président cantonal MSA, au 03 86 58 52 42 ou au 06 28 18 85 75.

► Agenda

05/10 24ème Ronde du fromage

Dimanche 5 octobre aura lieu la 24e édition de la Ronde du fromage et du foie gras, ouverte aux marcheurs et vététistes. Le rassemblement se fera à 8 h 30, place des fontaines à Saint-Florentin. Deux circuits seront proposés (25 et 15 km). Le parcours de 15 km nécessite de prévoir le retour à partir du lavoir de Soumaintrain. Particpation : 4€, gratuité pour les moins de 12 ans.

09/10 Permanence APECITA

La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra jeudi 9 octobre à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Mail : dijon@apecita.com

17 et 18/10 Concours interdépartemental Charolais d'Avallon

Le syndicat d'Elevage de la Race Bovine Charolaise de l'Yonne organise son Concours Interdépartemental de bovins reproducteurs les vendredi 17 et samedi 18 octobre à Avallon, sur le parking de la RD 606 (face au cimetière), à l'entrée nord de la ville. Ce concours est ouvert à tous les animaux inscrits au HBC Livre A. Les opérations du jury se dérouleront vendredi 17 octobre dès 13 h 30. Présentation des animaux samedi 18 octobre, en matinée Renseignements : Syndicat d'Elevage de la Race Bovine Charolaise, 9 avenue du 11 Novembre à Avallon. Tél 03 86 34 23 41 (entre 8 et 9 heures) - Fax 03 86 31 63 56 - Mail: c.bonin@yonne.chambagri.fr

► Formation

Les clés pour produire un lait de qualité

Formation sur 2 journées organisées par Alysé et la Chambre d'agriculture de l'Yonne les jeudis 9 et 16 octobre.. Objectifs : Maîtriser les différentes phases de la traite pour sécuriser votre produit lait. Acquérir une méthode de travail efficace et adaptée à votre situation. Lieu : Lycée Agricole La Brosse, Venoy. Public : Eleveurs de bovins ou employés d'élevages laitiers, pratiquant la traite de façon régulière ou occasionnelle.
Contact : Corinne Menouvrier au 02 38 67 28 52
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Productions végétales

Moissons et produits phytosanitaires au menu du Conseil de rentrée

Au delà de l'élection du bureau de l'UPVY, qui a reconduit Arnaud Rondeau en tant que président, la gestion de la moisson et la réglementation phytosanitaire ont été au menu du Conseil d'administration de rentrée

Même si les rendements sur blé sont dans la moyenne voire au-delà, l'ensemble des organismes stockeurs sont tous d'accord pour souligner l'importance des dégâts. Seuls 10 à 20% des blés pourront correspondre aux critères de la meunerie (minimum 220 à l'indice de chute de Hagberg et moins de 2,5% de grains germés). Le restant de la production de blé icaunaise sera redirigé vers le marché de l'alimentation animale qui risque d'être saturé pour cette campagne. En effet, les prévisions mondiales sur la récolte de maïs et de soja sont exceptionnelles. Les organismes stockeurs vont dans la mesure du possible accompagner leurs adhérents ou clients dans le but de limiter les conséquences financières pour les exploitations. Chaque organisme économique a d'ailleurs réalisé des analyses benne par benne à la récolte dans le but de rémunérer les exploitants au plus près des qualités obtenues. Pour ne pas hypothéquer la prochaine campagne, il faut rappeler l'importance de vérifier la faculté germinative des lots de semence de ferme (CF encadré). Autre axe de travail : la profession souhaite encourager le développement du stockage privé, qu'il soit collectif ou individuel et inciter les éleveurs à constituer leurs stocks d'alimentation dès à présent.

Produits phytosanitaires : une réglementation en évolution

L'agro-écologie a le vent en poupe et l'utilisation des produits phytosanitaires beaucoup moins. D'ailleurs un rapport en fait le bilan: la fiscalité sur la baisse d'utilisation des phytosanitaires est inefficace. Le ministère a donc imaginé mettre en place des Certificats d'Économie de Produits Phytosanitaires (CEPP). Leur fonctionnement serait calqué sur ceux développé dans l'énergie. Les distributeurs auraient donc des objectifs à remplir et devraient proposer des actions aux agriculteurs dans le but de la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. Ces démarches permettront à chaque distributeur d'acquérir des CEPP et de remplir ces objectifs afin d'éviter toutes pénalités. Au-delà de la réduction à la source, d'autres réglementations sont en évolutions tant au niveau de la disponibilité des produits que sur les conditions d'utilisation. L'Europe souhaite réviser certaines matières actives, repréciser certaines utilisations (les perturbateurs endocriniens, les substances candidates à la substitution…) pour diminuer les risques. La FNSEA et ses associations spécialisées restent vigilantes afin d'éviter que le gouvernement français ne soit plus restrictif et ne crée de nouvelles distorsions de concurrences.

Sandrine Vatinelle Animatrice UPVY

Comment déterminer la faculté germinative d'un lot de semences ?

Connaître la faculté germinative (FG) d'un lot de semences est indispensable pour établir avec précision la densité de grains à semer par m². Ce critère est normalement très élevé pour les semences certifiées (norme de 85% pour les céréales à paille, sauf triticale, 80%). En pratique la FG des semences certifiées est très souvent supérieure à 90, voire 95%. Exceptionnellement, le seuil minimal peut être abaissé à 70%, sur dérogation ; dans ce cas, l'étiquette bleue collée sur les sacs en fait mention. En théorie, la détermination de la FG doit se faire au plus près du semis. Cette année, dans les situations de grain germé, il est crucial de réaliser également ce test dès la fin de la moisson, afin de s'assurer que le futur lot de semences de ferme présente une faculté germinative suffisante (seuil indicatif de 70-80%).
La méthode utilisée par les professionnels dans les stations de semences est :
Prélèvement de 200 ou 400 graines (échantillonnage adapté au lot à tester). Semis des graines dans du sable ou sur du papier buvard humides, et mise au froid (4-5°C) pendant 72h, pour lever toute éventuelle dormance résiduelle. Mise à température ambiante (20°C), puis comptage après une semaine. Attention à bien comptabiliser uniquement les plantules normales. La densité de semis recommandée devra donc prendre en compte les corrections liées aux pertes à la levée (pierrosité, battance, mottes, limaces) et aux défauts de faculté germinative de la façon suivante :
Les pertes à la levée et la faculté germinative sont à exprimer en %.
Les recommandations de semis Arvalis sont établies pour des niveaux de FG supérieures à 90%. (source Arvalis)

JA 89 et AFDI

Rencontre avec de jeunes agriculteurs africains

Dans le cadre d'échanges organisés au niveau national par JA et AFDI, deux jeunes agriculteurs, l'un originaire du Sénégal, le second du Cameroun, ont été accueillis dans l'Yonne par leurs homologues JA

L'année 2014 a été proclamée par l'ONU, *«Année internationale de l'agriculture familiale»*. C'est dans ce cadre que JA et Afdi ont organisé un échange professionnel entre 18 jeunes agriculteurs originaires de pays en développement et leurs homologues dans huit régions françaises, pour une durée moyenne de 15 jours, où se sont multipliées rencontres sur les exploitations et visites d'OPA. Parmi les 18 jeunes agriculteurs retenus pour participer à ce programme, Abou Ka, jeune éleveur sénégalais et Alphonse Djam Djam, producteur de cacao au Cameroun, tous deux accueillis par les JA de Bourgogne Franche Comté. Multipliant les visites sur des exploitations agricoles, des coopératives et diverses OPA, ils étaient présents notamment, le 31 août dernier, à la finale inter-régionale de labour, organisée dans le cadre de la fête de l'agriculture des JA de l'Yonne. Un séjour dans notre département ponctué par une soirée repas organisée à Maillot par les JA du canton, sous l'égide et l'hospitalité de la famille Lemaître toutes générations confondues. Un moment fort de convivialité et d'émotion partagées.

La formation avant tout

Éleveur laitier près de Dakar, Abou Ka possède une quinzaine de vaches, pour un rendement journalier de 2 à 3 litres de lait par animal. Bien loin des résultats enregistrés sur nos exploitations. Mais l'âpreté des chiffres ne décourage pas le jeune sénégalais, également membre du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux du Sénégal (CNCR), qui porte à son métier une admiration sans faille : *«riche des visites effectuées en France, j'en ferai la restitution, pour dire aux gens là bas, que faire paysan, c'est un métier noble car la terre ne ment pas… Au Sénégal, être paysan est considéré comme un second métier car la majeure partie des jeunes diplômés ne rêve que de travailler dans un bureau. On ne peut pas toujours dépendre de l'importation et aujourd'hui, il nous faut avant tout valoriser ce métier auprès des jeunes, car trop d'entre eux quittent les villages pour venir à la ville…»*



Moment de convivialité et de fraternité autour d'une soirée repas à Maillot organisée chez la famille Lemaître

Un discours partagé par Alphonse Djam Djam, jeune cacaoculteur qui exploite 7000 pieds sur 6 ha, dont 4800 en production. Adhérent à la Confédération Nationale des Producteurs de Cacao du Cameroun, lui aussi sait qu'il aura un travail de restitution, une fois rentré au pays : *«tout ce que je veux, c'est être formé, encore et encore… Et je sais que je rentrerai de France plus riche car vous êtes tellement en avance ici. C'est par la formation que les jeunes chez nous auront la possibilité de vivre et travailler au pays et c'est le discours que je leur tiendrai. Aujourd'hui, un planteur bien organisé en coopérative, peut vivre de son métier et il faut le faire savoir…»*
Le président des JA de l'Yonne, Julien Caillard, le reconnaît volontiers : *«on avait jusqu'alors du mal à s'investir de manière concrète au niveau d'Afdi. Tout est parti de l'opération foncière menée à Villeneuve l'Archevêque et de la moisson humanitaire qui a suivi, les fonds récoltés ayant été reversés à l'Afdi…»* Un partenariat qui n'en restera pas là, puisque neuf jeunes JA du département participeront prochainement au voyage d'études organisé fin novembre à Madagascar.

Dominique Bernerd

Maisons familiales et rurales

Quand l'école se fait maison

Des effectifs en hausse et une nouvelle direction caractérisent la rentrée 2014 à la MFR de Villevallier.



Une nouvelle équipe, avec, de gauche à droite : Sylvie Logette, présidente de la MFR de Villevallier, Yannick Villain, directeur et Madame Vézine, vice -présidente

Une nouvelle direction, un nouveau trésorier, une nouvelle présidente.. C'est peu de dire que la maison familiale de Villevallier fait peau neuve en cette rentrée 2014. Une rentrée qui aura débuté le 26 août dernier, et s'est terminée le 8 septembre par l'arrivée des élèves entrant en classe de 4e par alternance. Une spécificité plébiscitée par les parents, souligne le nouveau directeur de l'établissement, Yannick Villain, en poste depuis le 1er juillet: *«beaucoup de jeunes arrivant ici, sans être forcément en échec scolaire, ont fait le tour d'un système classique non adapté pour eux et c'est vrai qu'aujourd'hui, nous sommes reconnus sur le territoire par les parents, comme étant l'ultime solution qui apporte des résultats…»* Si le système par alternance est reconnu, l'aspect éducatif est également apprécié d'un grand nombre de parents : «les règles pratiquées ici, comme l'internat systématique ou la participation aux services au sein de la maison sont comme un apprentissage du *«vivre ensemble»* et *particulièrement recherchées par les familles…»*

Le seul problème est la difficulté aujourd'hui, à trouver un nombre suffisant de maîtres de stage pour accueillir les élèves. La faute à la nouvelle législation annoncée, comme l'explique Yannick Villain : *«désormais, la gratification sera obligatoire, dès lors qu'un jeune sera présent plus de 33 jours sur un même lieu pendant la période scolaire. A cela se rajoute la réglementation liée à la sécurité, qui fait que cette année, il devient très difficile pour nos apprentis de trouver un maître de stage. Nous avons encore heureusement, un réseau qui fonctionne plutôt bien, mais quand il sera épuisé, on aura un gros problème…»*

Des perspectives budgétaires qui s'améliorent

Même s'il restait quelques places à pourvoir en classe de 2e et 3e, les effectifs de cette rentrée 2014 sont plutôt bons pour la MFR de Villevallier, avec 110 élèves inscrits, dont 90 relevant directement du Ministère de l'agriculture proprement dit. Il n'a pas été possible toutefois d'ouvrir la filière *«Certificat spécialité en restauration collective»*, comme il était prévu, faute de candidats, regrette Yannick Villain : *«c'est dommage car elle aurait pu servir de passerelle entre un public CAP parfois un peu jeune pour le titre professionnel et la class Bac Pro cuisinier gestionnaire de collectivité. Mais nous allons mettre à profit l'année qui commence, pour promouvoir cette nouvelle filière»* Fragilisé l'an passé par une situation financière difficile, l'établissement de Villevallier voit ses perspectives budgétaires s'améliorer, du fait, outre une hausse d'effectifs, des efforts fournis, notamment en ne remplaçant pas certains postes. Déjà présidente au niveau départemental, Sylvie Logette vient également d'être élue présidente de la maison de Villevallier. Mais ici, pas de cumul de mandats comme en politique, précise dans un sourire le nouveau directeur : *«chez nous, tout le monde est bénévole…!»*

DOMINIQUE BERNERD



La responsable du service régional de la formation et du développement auprès du ministère de l'agriculture, Madeleine Asdrubal, lors de sa visite à la MFR de Villevallier, le 25 septembre dernier. (Au centre de la photo)

Visite de rentrée

Responsable du service régional de la formation et du développement auprès du ministère de l'agriculture (SRFD), Madeleine Asdrubal a choisi cette année la MFR de Villevallier, pour sa traditionnelle visite de rentrée dans un établissement d'enseignement privé à rythme approprié. C'est en compagnie de l'équipe directoriale et de représentants des deux autres MFR du département qu'elle a effectué un petit tour des classes, pour un dialogue à bâton rompu avec les élèves et l'équipe pédagogique.

Toutes filières confondues, l'enseignement agricole au niveau de al région Bourgogne, compte 6 400 élèves, répartis pour moitié entre public et privé. Un chiffre stable, à l'image de celui des MFR du département de l'Yonne, qui totalisent à elles trois 380 élèves allant de la 4e aux classes BTS. L'enseignement agricole se porte bien et Madeleine Asdrubal tient à le faire savoir: *«nous avons une couverture territoriale entre les différents établissements, particulièrement importante, mais la force de l'enseignement agricole, c'est aussi d'avoir, de par sa taille, une approche beaucoup plus personnalisée des jeunes. En terme d'orientation, il faut savoir que 16 % des BTS public en Bourgogne, sont dans l'enseignement agricole. Si on prend l'ensemble du secondaire professionnel public et privé, c'est un élève sur cinq, que l'on retrouve au sein de nos établissements…»*

La spécificité des MFR privilégiant l'enseignement par alternance est un autre gage de succès explique Madeleine Asdrubal: *«elles remplissent ainsi leur mission : permettre aux jeunes d'aller au bout de leurs projets…»*

▸ Formations

Rédiger son documeunt unique d'évaluation des risques

La FDSEA de l'Yonne organise plusieurs sessions de formations sur 2 jours, dédiées à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (Duer) :
Grandes cultures : Jeudi 9 et mercredi 29 octobre
Viticulteurs : jeudi 16 et mercredi 22 octobre ; jeudi 20 et jeudi 27 novembre ; jeudi 11 et jeudi 18 décembre
Renseignements et inscriptions au 03 86 49 48 10

Réforme de la Pac: première approche des différentes mesures

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise des formations d'une journée pour repérer les changements induits par la réforme et en mesurer les conséquences réelles pour votre exploitation.
Formation pour les éleveurs à Avallon le lundi 13 octobre et pour les polyculteurs, à Auxerre, le mardi 14 octobre
Contact : Déborah Colard au 03 86 94 22 19
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande.

Créer mon aire de lavage/ remplissage et gérer mes effluents phytosanitaires

Formation sur 1 journée organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne mercredi 15 octobre
Objectifs : Appréhender la réglementation, choisir son système de traitement des effluents (Phytobac, Heliosec, Osmofilm) et prendre en considération les contraintes techniques, connaître les solutions existantes et identifier les plus pertinentes pour son exploitation
Lieu : Auxerre et environs
Public : Viticulteurs
Contact : Séverine Choloux au 03 86 94 28 91
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Limiter le SO2 tout en préservant la qualité de mon vin

Formation sur 1,5 journée organisée par le Service Vigne et Vin, Chambres d'agriculture Côte d'Or et Yonne, mercredi 29 octobre et vendredi 14 novembre
Objectifs : Identifier en fonction de ses objectifs, le niveau de protection nécessaire pour ses vins. Déterminer dans son système les leviers disponibles pour y parvenir
Lieu : Pouilly en Auxois
Public : Viticulteurs
Contact : Laurence Lipp au 03 86 94 28 92
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande



▸ Sortir

Moisson du souvenir à Villiers Saint Benoit

Exposition «La moisson du souvenir, 1914-2014» : documents et objets des habitants de Puisaye, collectés par le musée, qui évoquent la vie quotidienne pendant la Première Guerre mondiale sur le front comme à l'arrière. Du mercredi au dimanche, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Exposition "La moisson du souvenir 1914-2014

Documents et objets des habitants de Puisaye, collectés par le musée, qui évoquent la vie quotidienne pendant la Première Guerre mondiale sur le front comme à l'arrière. Du mercredi au dimanche, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Les sons pendant la grande guerre à Saint Fargeau

Le musée de l'Aventure du Son à Saint-Fargeau, consacre une exposition aux «*Transmissions, sons et chansons pendant la Grande Guerre*». Ce parcours initiatique à travers le temps et le territoire, repose sur l'histoire de deux jeunes poyaudins, acteurs et témoins de la première guerre mondiale. Tous les jours, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 6 €, 3 € pour les moins de 16 ans

Exposition "Les nourrices du Morvan" à Saint-Léger Vauban

Exposition «Les nourrices du Morvan et au temps de Vauban» à Saint-Léger Vauban. Evocation du travail des nourrices en Morvan jusqu'au milieu du 20e siècle. Du 1er juin au 11 novembre. Conférence à 17 heures.

Bassin Alimentation de Captage

«Journée azote» sur les Bac de Brienon et Champlost

Perdre peu d'azote sous les parcelles: c'est l'objectif que se sont fixés les agriculteurs installés sur ces bassins. Depuis 2 ans, un tour de plaine est organisé mi-septembre, avec la Chambre d'agriculture et l'Inra, afin d'observer couverts et repousses de colza. Des observations qui en disent long sur l'azote en jeu dans les parcelles et la réussite du piégeage à l'interculture.



Le groupe en train d'observer un couvert déjà en carence azotée, à Bellechaume.

C'est sous un grand soleil que s'est déroulé ce tour de plaine, le 12 septembre dernier, sur les Bac de Brienon et Champlost. Cette démarche Bac, unique en son genre, est portée par les agriculteurs qui y sont installés. Leur objectif est d'avoir peu d'azote dans les sols à fin octobre et ainsi, peu de pertes d'azote avec les pluies de l'hiver sous les parcelles des 2 Bac. L'essentiel étant d'obtenir qu'il y ait peu d'azote lessivable dans les parcelles en entrée d'hiver. Pour y parvenir, plusieurs leviers agronomiques sont privilégiés collectivement :

- Laisser les repousses de colza au moins 2 mois (jusqu'au 15 septembre) et ne les détruire qu'en cas de carence azote bien marquée
- Couvrir le sol après une récolte de pois
- Réussir ses cultures intermédiaires pièges à nitrates (Cipan), en les semant avant les semis de colza et en les laissant le plus longtemps possible.

Les agriculteurs se retrouvent mi-septembre pour observer les couverts et repousses. C'est le moment idéal pour évaluer collectivement leur efficacité sur le piégeage de l'azote et pronostiquer s'il en reste encore dans le sol. C'est aussi la bonne période pour échanger sur les conditions de semis et de levée des couverts, parler des difficultés rencontrées et trouver ensemble des solutions pour y remédier. Au total 10 parcelles ont ainsi pu être visitées par une vingtaine d'agriculteurs. Les observations et échanges ont été animés par les conseillers de la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Laurette Paravano, Marianne Fournel et Eric Bizot, ainsi que Raymond Reau et Lorène Prost de l'INRA Grignon. Cette journée riche et constructive s'est déroulée dans la convivialité et autour d'un repas pris en commun.

Mieux piéger l'azote

La visite s'est terminée dans un champ du Gaec Ythier, près de Brienon, où étaient testées différentes conduites pour favoriser les repousses de colza :

- Sans travail du sol
- Avec travail superficiel (5 cm) d'un outil à disques
- Avec travail profond (15 cm) d'un outil à dents
- Avec travail superficiel (5 cm), d'un outil à dents
- Et une bande gérée sans repousses.

Objectif de cet essai : définir la conduite la plus efficace cette année pour piéger l'azote. Des profils de sol ont permis d'observer que l'enracinement de toutes les modalités était plus profond qu'escompté, preuve que le colza explore une grande partie des sols pour piéger l'azote. Des reliquats seront réalisés en octobre et permettront d'établir l'efficacité des modalités sur les quantités d'azote restant sur le sol avant les pluies d'hiver.

En fin de journée, des agriculteurs du Bac sont intervenus avec différents outils (un Lemken rubin, un Optimer khun, un vibroculteur Kokerling et deux Horsch Terrano), afin d'observer lesquels étaient les plus appropriés pour détruire les repousses. Une destruction mécanique des repousses est en effet à privilégier, pour éviter le plus possible le recours au glyphosate. Des différences importantes ont été observées entre les outils, avec un net avantage pour les outils à dents. Toutefois, le réglage de l'outil, notamment la profondeur, a aussi été mis en évidence.

Suspens jusqu'au début de l'hiver pour savoir si cette année, les agriculteurs du Bac ont bien réussi à avoir peu d'azote lessivable dans les champs. L'an dernier, les résultats étaient encourageants, aussi, les agriculteurs ont souhaité le faire savoir en positionnant à cet effet des panneaux dans leurs champs.

Pour plus de renseignements sur les actions mises en place, n'hésitez pas à contacter Laurette Paravano ou Eric Bizot à la Chambre d'agriculture de l'Yonne ou rendez-vous sur le site www.yonne.chambagri.fr

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47



Bassin Rhône-Méditerranée-Corse

Au «milieu du gué», beaucoup reste à faire...

La bataille de l'assainissement est gagnée... Reste à poursuivre celle « des pesticides » qui sont, avec le mauvais état physique des cours d'eau, la principale cause de la mauvaise qualité des eaux des bassins Rhône-Méditerranée-Corse en général et de celles d'une partie de la Bourgogne en particulier.

C'est le vieux dilemme entre bouteille à moitié pleine et bouteille à moitié vide. Mais les faits sont là, sur tout le Bassin Rhône Méditerranée Corse, on trouve 52% d'eaux en bon état et 48% de dégradées. Et même si l'état des eaux dégradées tend à s'améliorer, la principale cause de déclassement des cours d'eau, juste devant la déformation du lit des rivières et loin devant les autres causes de pollutions diverses, reste les pesticides. C'est un constat dressé à partir *«d'un véritable travail de détective»* (15 millions d'analyses de surveillances des cours d'eau, nappes et plan d'eau), dont les résultats ont été exposés par Yannick Prebay, directeur des données de l'agence RMC de Lyon et Laurent Tessier, directeur de la délégation régionale de Besançon. Entre deux bilans (2009 et 2013) l'état écologique des masses d'eau est resté globalement stable. Donc, pas de quoi pavoiser outre mesure...

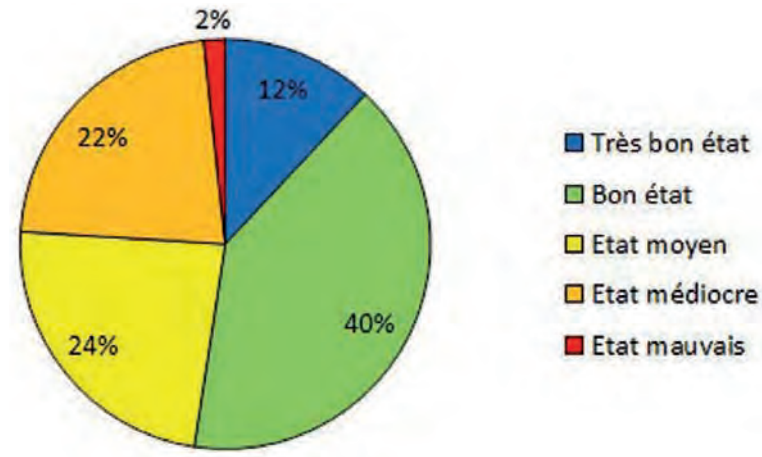
Des améliorations et des points noirs récurrents

C'est au nord du bassin RMC, dans sa partie Bourgogne notamment (bassin versant de la Saône), que l'on trouve le plus haut niveau de dégradation des eaux avec seulement 23% de cours d'eau en bon état. Les pesticides (agricoles et non agricoles) sont clairement pointés du doigt comme le principal facteur de dégradation. L'agence RMC ne relève *«aucune tendance positive»*, avec 150 molécules différentes identifiées (*«sans compter les métaboliques»*) et *«aucune baisse observée ni en quantité, ni en concentration»*. 20% des 255 nappes souterraines évaluées, polluées par les pesticides au-delà de la norme de potabilité, se trouvent dans le nord du bassin. Et les trois quarts des rivières présentent de fortes concentrations en herbicides de type glyphosate. Signe encourageant cependant, depuis 2009 certains points noirs voient leur situation s'améliorer, mais pas au point d'atteindre le bon état... Et quelques points noirs locaux résistent aux efforts, notamment dans la Guyotte (71), la Denante (71) et le Meuzin (21). 36 pesticides interdits ont été retrouvés dans les rivières, comme la tyrasine, avec des pics (à faible concentration toutefois) qui vont au-delà des simples *«relargages historiques»*. Les stations où sont quantifiées ces substances dans plus de 50% des prélèvements, sont situées dans les zones viticoles (Beaujolais et Mâconnais). Le second facteur de dégradation des eaux concerne la déformation des rivières. 50% des rivières ont vu leur morphologie transformée et se voient *«abîmées»* par des décennies d'endiguement, de bétonnage, de modification de leur tracé. Au final, les déformations et altérations du courant aggravent les inondations, affaiblissent les nappes souterraines et concourent à la fragilisation des ouvrages d'art en empêchant la libre circulation des sédiments, comme des poissons.

Redonner des espaces de liberté aux rivières

Face à ce constat et pour en pallier les effets négatifs, l'agence RMC envisage *«de redonner des espaces de liberté aux rivières, en définissant en concertation avec les usagers, quelques tronçons d'intervention prioritaire»*. Car recréer des espaces de liberté aquatique, c'est faire oeuvre de prévention : *«une rivière qui fonctionne bien est capable de traiter sa pollution»*, la potabilité de l'eau n'en est que mieux assurée, sans traitements coûteux. Car l'argument économique doit être bien présent au débat. La mauvaise qualité de l'eau a un coût pour la collectivité. Un coût pour le bassin RMC estimé à 500 millions d'euros, dépensés pour dépolluer l'eau et la rendre potable. Toutes les mesures de prévention sont donc bonnes à prendre et sur ce plan l'Agence RMC constate le bon partenariat initié avec les agriculteurs pour la réalisation d'aires de lavage. *«La bataille des pesticides»* est en cours, mais la bataille de l'assainissement contre les pollutions organiques est déjà gagnée. La priorité donnée aux mises aux normes des stations d'épuration a porté ses fruits, l'exemple le plus frappant restant celui de l'Ouche où la situation s'est complètement inversée. Pour enfoncer le clou et susciter des vocations, l'Agence de l'eau RMC, en partenariat avec les départements, lance en octobre un label *«Rivière en bon état»*, pour valoriser les actions de reconquête de la qualité de l'eau des rivières.

Qualité des eaux dans le basin RMC



ANNE-MARIE KLEIN

Zoom sur...

Un label «Rivière en bon état»



Ce label écologique est accordé dans le cadre d'une démarche volontaire de la ou des collectivités, sur la base des résultats de trois années de collecte de données. Il est accordé à une rivière ou un tronçon de rivière qui présente un bon ou très bon état écologique, au sens de la directive Nitrates sur l'eau. Attribué pour trois ans, le label est matérialisé par un panneau.

Interbev Bourgogne

Le bovin «made in Bourgogne» en danger...

Interbev Bourgogne a tenu son conseil d'administration le 26 septembre au pôle agricole de Créancey. Côté communication et promotion de la viande, les efforts portent leurs fruits, mais la production bovine régionale s'érode au même rythme que le moral des éleveurs.

Les représentant de la filière viande réunis au sein d'Interbev Bourgogne ont tenu leur conseil d'administration le 26 septembre dernier au Pôle agricole de Créancey. Au programme, le bilan des dernières participation d'Interbev Bourgogne à la Fête du charolais de Saulieu, en Côte d'Or et au Mondial Charolais qui s'est tenu à Magny-cours dans la Nièvre. Ces opérations de communication soutenues par la présence du camion d'Interbev et des animations destinées au grand public, ont bien fonctionné. La première conférence sur l'achat de viande française en restauration collective a permis de poser la problématique devant une cinquantaine de personnes, ce qui n'est pas négligeable pour un essai qui ne demande qu'à être transformé. Le public cible des maires et prescripteurs est resté timide mais, *«C'est un bon début»* constate Emmanuel Bernard, vice-président d'Interbev Bourgogne qui insiste : *«on ne va pas lâcher l'affaire»*. Et il faut aller vite, car le marché français de la restauration hors domicile suscite déjà la convoitise d'une entreprise allemande très offensive.

Rencontres «Made in Viande», c'est parti !

Concernant les grands rendez-vous de la rentrée, ce sont les rencontres «Made in Viande» (du 25 octobre au 31 octobre) qui sont sous le feux des projecteurs. 111 rencontres sont programmées en Bourgogne, à tous les niveaux ce la filière viande. Une mention spéciale peut être décernée au groupe Schiever, dont de nombreux magasins s'organisent pour assurer l'animation autour du produit viande. Côté élevages, on en dénombre quatre en Côte d'Or, dix en Saône-et-Loire et un dans l'Yonne, qui s'engagent à ouvrir leurs portes au grand public. Outre ces 15 élevages, 8 marchés aux bestiaux et centres de tri, 8 entreprises de viande, 19 boucheries artisanales et 58 boucheries de grandes surfaces, s'inscrivent pour le moment dans la dynamique. Moins porteurs de bonnes nouvelles, mais révélateur de l'état de la production bovine, les chiffres des effectifs bovins de Bourgogne, produits par les EDE des quatre départements, confirment la tendance baissière de la production régionale. Le marché des femelles tend à la stabilisation mais le marché des mâles continue sa lente érosion. Sur la tendance France on observe aussi une diminution du cheptel allaitant, tandis que le cheptel laitier est en pleine reprise. Autre tendance forte en Bourgogne, la perte de valeur ajoutée avec moins d'animaux finis. La comparaison des chiffres des naissances entre le mois de juin 2013 et juin 2014 accuse une perte de 12 000 naissance en Bourgogne. Face à ces chiffres qui incitent à la réflexion, Emmanuel Bernard, insiste aussi sur la situation extrêmement difficile des éleveurs bourguignons, avec des trésoreries *«qui n'ont jamais été aussi mauvaises»*. *«Personne n'est conscient de la réalité de la situation»* s'inquiète le représentant professionnel, en alertant *«sur les risques aggravés pour la situation économique de la Bourgogne d'un monde de l'élevage au bord du précipice»*.

ANNE-MARIE KLEIN



Compte Élancio Pro 8 ans 2014(1)
à retrouver sur groupama.fr

Groupama
Toujours là pour moi.

(1) Compte bancaire rémunéré. Offre valable jusqu'au 31/12/2014. Versement initial minimum : 1 000 €. Plafond : 3 000 000 €. Taux d'intérêt progressifs annuels bruts jusqu'à 4,80 % sur 8 ans, hors prélèvements sociaux et fiscaux. Taux de rendement actuariel annuel brut de 2,85 % pour un versement au 01/09/2014 sans retrait des sommes pendant les 8 années.

Groupama Paris Val de Loire* est autorisée, en qualité de mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 680, à commercialiser les produits et services bancaires de Groupama Banque.**

* Groupama Paris Val de Loire, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris. - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94250 GENTILLY - N° SIREN : 382 285 260. ** Groupama Banque - SA au capital de 120 825 712 euros - 67 rue Robespierre 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 006 369. www.groupamabanque.com. Document non contractuel - Crédit photos : Digitalvisoin - Being - 09 2014.

Aides directes et soutien

La France reste la principale bénéficiaire de la pac

En 2013, 19 % des dépenses de l'UE pour les aides directes et le soutien des marchés agricole ont bénéficié à la France. 13 % ont été destinés à l'Espagne et près de 12 % à l'Allemagne.

Sur les 45,302 milliards € dépensés en 2013 par l'UE pour les aides directes et le soutien des marchés, 8,602 milliards €, soit 19 %, ont bénéficié à la France, selon le rapport financier annuel du Fonds européen agricole de garantie (Feaga) publié le 24 septembre par la Commission de Bruxelles. Viennent ensuite l'Espagne, qui a reçu 13 % du total des crédits (5,935 milliards €), l'Allemagne (11,8 %, 5,355 milliards €), l'Italie (10,3 %, 4,662 milliards €), le Royaume-Uni (7,3 %, 3,331 milliards) et la Pologne (7 %, 3,184 milliards €).

41,6 milliards € d'aides directes dans l'ensemble de l'UE

Dans l'ensemble des États membres, le Feaga a consacré l'année dernière 41,658 milliards € aux aides directes et 3,193 milliards € aux interventions sur les marchés. Les dépenses de soutien des marchés ont atteint 1,138 milliard € dans le secteur des fruits et légumes et 1,044 milliard € dans celui de la viticulture. Le rapport de la Commission précise que l'enveloppe totale de 45,3 milliards € utilisée en 2013 a été financée par les crédits initiaux inscrits au budget, mais aussi par les recettes affectées à la Pac. Ces dernières étaient composées de l'intégralité du montant de 1,246 milliard € reporté de 2012 et d'une partie des recettes affectées perçues en 2013, soit 118,7 millions € sur un total de 829 millions €.

▸ En bref

Embargo russe, nouvelle aide de 165 millions pour les fruits et légumes

En marge de la réunion informelle des ministres de l'agriculture, à Milan, le commissaire européen Dacian Ciolos a annoncé, le 29 septembre, que le nouveau régime d'aide d'urgence plus ciblé en faveur des fruits et légumes périssables, en réponse à l'embargo russe sur les importations de produits agricoles de l'UE, disposerait d'un budget de 165 millions. Ces fonds ne devraient pas être mobilisés dans le cadre de la réserve de crise, même s'il y a encore des discussions en interne sur les modalités précises de financement. Bruxelles avait dû suspendre son premier plan de 125 millions suite à des demandes disproportionnées de la Pologne.

Commission européenne Phil Hogan s'engage à simplifier la Pac

«Dans le six premiers mois, nous allons examiner la possibilité de simplifier davantage les paiements directs, en particulier le verdissement, le développement rural, la politique de qualité et le régime des fruits et légumes», promet Phil Hogan, le commissaire européen désigné à l'agriculture, dans ses réponses aux questions écrites posées par la commission compétente du Parlement européen, avant que celle-ci ne l'auditionne le 2 octobre. L'ex-ministre irlandais de l'environnement s'engage aussi à *«contribuer à la révision en 2016 du cadre financier pluriannuel (de l'UE) en identifiant les moyens de centrer davantage la Pac sur l'emploi, la croissance, l'investissement et la compétitivité»*.

Alimentation La FNSEA va mettre l'accent sur l'origine française des produits

La FNSEA va mettre dans les semaines qui viennent l'accent sur l'origine française des produits alimentaires a annoncé son président Xavier Beulin le 26 septembre en présentant le partenariat de la fédération avec la fête de la gastronomie de ce week-end. En particulier un mot d'ordre fera l'objet d'une campagne concernant la restauration hors domicile. *«Deux repas sur trois hors domicile doivent être d'origine française»* lance Xavier Beulin. Celui-ci veut également ressouder les liens entre les maillons de la filière alimentaire. Il organisera notamment à Orléans une rencontre les 20 et 21 novembre avec 60 ateliers réunissant les acteurs depuis des fournisseurs de l'agriculture jusqu'aux organisations de consommateurs.

Festival non labour et semis direct

Le non-labour poursuit sa route

Les techniques du non-labour intéressent de plus en plus les agriculteurs, selon Jacques Commère, organisateur du Festival du Non-labour et semis direct, qui a eu lieu le 24 septembre à Châteauroux.

La 16ème édition du Festival du Non-labour et semis direct (NLSD) s'est tenue le 24 septembre au Lycée agricole Naturapolis, à Châteauroux (36), à l'initiative de la Coordination rurale. Le non-labour et semis direct consiste à *«laisser vivre le sol pour éviter de l'appauvrir»*, explique la Coordination rurale. *«Le sol, non labouré, devient "vivant", du fait d'une très grande activité biologique (insectes, vers de terre, champignons)»*, ce qui *«limite les besoins en irrigation et en produits phytosanitaires»*. En période de non-culture, le sol *«est protégé par un couvert végétal qui améliore le taux de matière organique et lui permet ainsi de se régénérer»*. Et, selon Jacques Commère, organisateur du festival, cette technique intéresse de plus en plus les agriculteurs.



Quel bilan tirez-vous du Festival Non-labour et semis direct ?

Jacques Commère : *«Nous avons eu du monde, entre 1 500 et 2 000 personnes. Beaucoup de passionnés, mais on sent bien que les agriculteurs sont de plus en plus intéressés. Ça correspond à l'agroécologie promue par la Pac et par Stéphane Le Foll. De plus, les producteurs de grandes cultures vont devoir faire face à des conditions économiques très inquiétantes, ils sont en train de chercher des solutions pour baisser leurs coûts de production».*

Combien d'agriculteurs travaillent selon ces pratiques ?

«C'est difficile à estimer, car les agriculteurs y vont doucement. Quand l'agriculteur sent que la technique qu'il utilise arrive au bout de sa logique, il se rend compte qu'il faut faire appel à plus d'agronomie, à plus de réflexion dans son travail, et il se dirige petit à petit vers autre chose. Je crois qu'il y a une grande majorité d'agriculteurs qui se rendent compte que les techniques utilisées par le passé doivent être remises en cause, pour plus d'agronomie. Mais il y a une adaptation à faire dans les parcelles, les outils et dans la tête des agriculteurs. Il faut trois ou quatre ans pour que le sol se fasse à ces techniques et revienne à des niveaux de production comparables, voire meilleurs qu'avant. Ce n'est pas quelque chose qui se met en œuvre du jour au lendemain.»

La nouvelle Pac pour 2015-2020, qui impose des couverts végétaux et des pratiques plus vertueuses, pourrait-elle faciliter les conversions ?

«Oui, car il y a des contraintes qui peuvent pousser les agriculteurs vers cette technique. Mais nous sommes plutôt pour une approche volontariste et pas une approche règlementaire. Voir que la Pac impose des couverts, des techniques, ce n'est pas bon : on préfère que les agriculteurs apprécient eux-mêmes l'utilité d'une technique et la mette en œuvre sur leur exploitation. Le règlementaire n'est jamais très bon, car il aboutira à des échecs chez des agriculteurs qui n'ont pas la sensibilité pour faire ça.»

La recherche travaille-t-elle sur ces techniques ?

«C'est le désintérêt de la recherche qui fait que nous nous sommes développés. Ce sont des agriculteurs en carence de conseils de la part de la recherche qui se sont mis à chercher sur leur exploitation. Sur notre festival par exemple, les agriculteurs partagent leurs expériences, leurs réussites et leurs échecs, c'est comme ça qu'on avance. La recherche a longtemps été absente, mais elle y est venue car elle s'est rendu compte que les agriculteurs étaient très intéressés.»

Vous parler de techniques plus respectueuses de l'environnement, mais souvent, les couverts végétaux sont désherbés avec du glyphosate, ce n'est pas ce qui se fait de mieux au niveau écologique...

«Il est clair que le glyphosate a été un appui solide pour ces techniques. Ce qu'on essaye maintenant, c'est de trouver d'autres solutions, comme un rouleau qui broie les couverts, ou des couverts avec des plantes gélives. Ces questions se posent chez les agriculteurs, car ils se rendent compte que s'il faut utiliser du glyphosate, ce n'est pas satisfaisant.»

YC

Gaec Matrat à Prusly sur Ource

«Le robot VMS Delaval répond à nos attentes»



«Il y a plus de 10 ans François Matrat avait réalisé avec Maurice Chapuis, les schémas d'implantation d'un robot de traite à 2 postes, dans notre stabulation. Victor et Charles ont affiné cette étude en 2013, avec Alexis Chapuis, surtout la circulation des animaux, et le résultat est à la hauteur de nos espérances.
La circulation est le point fort du concept DeLaval» insiste Victor, *«on gagne beaucoup de temps, le robot, c'est la liberté de l'éleveur ! Quant à la qualité du travail, vous l'avez vue lors des journées fermes ouvertes le 11 juin dernier, pour le 1er anniversaire de nos VMS. Fabrice, responsable du chantier, a su, avec ses 2 collaborateurs électro mécaniciens, organiser et réaliser notre installation dans un temps record, et tout en tube inox cintré sur place, avec purge automatique au point bas : nous sommes au top en cryoscopie, même avec notre longue canne à lait. Jérémy, métallier soudeur a réalisé le raccordement inox pour l'entrée du lait sur notre tank existant et divers pièces inox à notre demande.*
En cas de panne EDF, le groupe électrogène est automatisé, aucun arrêt de la traite. C'est le domaine de Jérôme, mécanicien diéséliste aussi chez Chapuis.
Pour la programmation et la valorisation des logiciels, ce sont Guy Chapuis, Anthony et Johan qui sont les plus compétents. Avec la tablette tactile et les 2 caméras, nous pouvons observer à distance, le comportement de nos vaches et si besoin, prendre la main pour programmer nos robots n'importe où sur notre ferme….et dans le monde ! Grâce à ce système, chacun d'entre nous, peut s'absenter l'esprit libre.
Avec Chapuis, nous avons bénéficié d'une solution finie, avec des travaux étudiés et coordonnés par un seul partenaire. Alexis a su nous fournir de manière rationnelle, les panneaux sandwich d'isolation de toiture et murs, avec les fenêtres et porte alu de même qualité que lorsqu'ils ont réalisé la nouvelle stabulation du lycée de la Barotte. Pour les barrières d'aire d'attente, vous allez chez Chapuis, vous trouvez Sébastien, chef des ateliers et magasinier , il y a toujours un stock Jourdain important et varié, ainsi que des abreuvoirs et des chauffe eau..
Quant au service après-vente, le service Chapuis nous satisfait, aussi bien pour la maintenance que pour les pièces, du fait du stock disponible à St Marc. Les Chapuis sont vraiment devenus des spécialistes du robot de traite de A à Z».
Maurice Chapuis remercie la famille Matrat pour les fermes ouvertes et pour le bon accueil des clients qui sont venus les visiter depuis.
«Notre bonne renommée en robots et tout système de traite provient de la compétence, de l'expérience et de la motivation de chacun des membre de l'entreprise et des moyens mis en œuvre qui permettent d'assurer la traite même dans les cas extrêmes(tempêtes, incendies …)
De plus, nous avons la chance de commercialiser la marque DeLaval, une grande marque mondiale, un constructeur de machine à traire historique, leader technologique. En France, DeLaval, c'est en moyenne un concessionnaire avec ses techniciens formés, dans chaque département laitier, soit 60 concessions expert en robotique, proches les unes des autres et solidaires.
Éleveurs contacter une équipe prête à répondre à votre projet (visite possible robots, rotos, traite arrière, épi, DAC,DAL etc.

Sarl CHAPUIS Frères
21450 St Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Commercial Alexis 07 78 87 26 57

DeLaval

Publi-rédactionnel



Colza

Charançon du bourgeon terminal: à maîtriser à l'automne

La recrudescence et la perte de sensibilité voire de résistance de certains ravageurs (puceron vert, charançon bourgeon terminal) complexifie leur contrôle à l'automne. Pour autant la lutte raisonnée nécessite toujours d'intervenir quand le seuil de nuisibilité est atteint, au stade de sensibilité du colza et avec le bon insecticide.



Lorsque les dégâts causés par les larves sont visibles, il n'est plus possible d'intervenir. La lutte consiste donc à viser les adultes avant la ponte.

Viser les adultes

L'adulte est discret et sa présence ne peut être détectée dans les parcelles que dans des pièges (cuvettes jaunes en haut de la végétation). Les dégâts des larves des charançons du bourgeon terminal ne sont généralement visibles qu'après la reprise de végétation à un moment où il n'y a plus aucune possibilité de lutte (contrairement aux larves d'altises, les larves de CBT ne sont pas atteintes par les insecticides). la lutte vise donc les adultes de façon à les détruire avant la ponte. La nuisibilité est plus forte sur les colzas faiblement développés car les larves gagnent plus facilement le cœur des plantes.

Des outils pour lutter efficacement

La surveillance doit débuter dès mi-septembre et se poursuivre tard en saison car les arrivées peuvent être échelonnées. Raisonner les interventions en surveillant vos cuvettes et en consultant le bulletin de santé du végétal (BSV) qui vous renseignera sur la dynamique des vols et, dans certaines régions, sur les risques d'entrée en ponte.

Intervenir si nécessaire au bon moment

• Si les premières captures sont précoces (courant septembre), se baser sur les données des BSV, afin de ne pas intervenir trop tôt. En l'absence de données, intervenir une quinzaine de jours après les premières captures.
• Si les premières captures ont lieu courant octobre, intervenir 8 à 10 jours après. Confirmer si possible le risque par des données BSV (vol, maturation, ponte).
• Si un nouveau pic de vol survient plus de deux semaines après le traitement, renouveler éventuellement l'intervention notamment si les plantes ne sont pas bien développées.

LAURENT RUCK – L.M.ALLARD - CETIOM

Perte de sensibilité du charançon du bourgeon terminal aux pyréthrinoïdes

Depuis 2011, le Cetiom essaie de comprendre pourquoi certains agriculteurs peinent à maîtriser les infestations de charançons du bourgeon terminal dans le sud-ouest de l'Aube et le Berry.
Des essais de suivis de vol et de stratégies de traitement ont ainsi été mis en place, jusqu'à la campagne présente exclusivement dans le sud-ouest de l'Aube et le Berry. Des efficacités faibles des traitements à base de pyréthrinoïdes ont été obtenues, quelle que soit la date de traitement, et ne peuvent être expliquées uniquement par des vols échelonnés.
En parallèle, des tests de résistances (tests flacons) ont été conduits en laboratoire au Cetiom à partir d'insectes collectés par le Cetiom ou par des organismes partenaires (Axereal et Syngenta)Les populations testées proviennent de l'Allier, de l'Aube, de l'Yonne, du Jura, du Loiret et du Cher. Ces premiers tests révèlent des différences de mortalités fortes selon la provenance des populations. Les pertes de sensibilité sont les plus importantes pour les populations du Centre et intermédiaires pour les populations du sud-ouest de l'Aube et du Jura. Le nombre de populations testées est trop faible pour avoir une idée précise des niveaux de sensibilité dans les régions étudiées et encore moins à l'échelle nationale mais ces premiers résultats n'en sont pas moins inquiétants.
D'un point de vue pratique si des pertes d'efficacité sont observées au champ dans certains secteurs, il est totalement inutile de réintervenir ou d'augmenter les doses d'insecticides au risque de sélectionner des insectes encore plus résistants et de tuer la faune auxiliaire. Les autres familles que les pyréthrinoïdes testées à ce jour ne se révèlent pas plus efficaces. La seule parade aujourd'hui dans ces secteurs est de soigner le mieux possible l'implantation.



▸Zoom

Les pucerons transmettent les viroses

Trois espèces sont repérables sur colza : le puceron cendré du chou, le puceron du navet et le puceron vert du pêcher. Le puceron vert se montre le plus nuisible. Il est dangereux surtout parce qu'il transmet des viroses au colza, viroses difficiles à évaluer mais qui peuvent causer des pertes supérieures à 5 q/ha.
Observer minutieusement la face inférieure de l'ensemble des feuilles du colza. On estime que les 6 premières semaines de végétation assimilées à l'acquisition de 6 feuilles depuis la levée, restent la période de risque maximal. Le seuil est fixé à 20% de plantes porteuses de pucerons.
Le puceron vert est le seul des 3 pucerons à manifester des résistances aux pyréthrinoïdes et au pyrimicarbe. Aujourd'hui les néonicotinoïdes assurent encore une efficacité sur colza (Proteus, Horême V200), mais ces solutions sont fragiles : les premiers cas de résistance du puceron vert à cette famille ont été signalés dans le sud de la France sur pêcher.

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48 - philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

Pâturage

Pour des prairies plus productives pour les ruminants

Des leviers d'actions sont mobilisables pour favoriser un accroissement de la productivité des prairies, dans un contexte de développement durable.

Les prairies couvrent une surface agricole importante en France comme en Europe. Leur présence est toujours associée au développement de l'élevage et justifie souvent la pertinence des activités s'y rapportant. Si l'élevage se nourrit des prairies, il les influence et assure en retour leur pérennité et leur intérêt : qualité de l'eau, beauté des paysages, captation de carbone… «*L'objectif de ce travail est donc de rappeler et de décrire les leviers d'actions disponibles afin d'améliorer la productivité des prairies*», expliquent les auteurs de l'étude. La production annuelle de biomasse aérienne des végétaux dépend d'abord des espèces qui la composent, de la fertilité du milieu, des modalités d'exploitation et des conditions pédoclimatiques de l'année. «*Améliorer la productivité des prairies repose alors sur la capacité à mieux satisfaire la demande en azote, phosphore et potassium des plantes, laquelle varie selon les espèces présentes, les conditions climatiques et l'état du couvert végétal. Rendre les prairies plus productives suppose également un fond prairial plus efficace en favorisant ou introduisant des espèces productives et de bonne valeur fourragère, notamment des légumineuses*», poursuivent les auteurs de l'étude.

Fertilisation azotée et espèces à bonne valeur fourragère

Aujourd'hui, il s'agit de réfléchir aux apports en fonction de leur pertinence (productivités en matières sèches et en protéines). La fertilisation azotée minérale ou organique des prairies est généralement fragmentée. La courbe de croissance qui en découle doit aider à raisonner cette fragmentation afin d'optimiser l'utilisation des engrais azotés. «*Un apport précoce de printemps, voire de fin d'hiver, sera tout à fait approprié pour stimuler la croissance de l'herbe et permettre une mise à l'herbe plus précoce. À l'opposé, un apport tardif en automne sera peu valorisé et risque d'induire des pertes importantes par lessivage. L'intérêt des apports de fin de printemps, entre mai et juin, est plus controversé et doit être réfléchi au cas par cas. En été, la fréquence et les risques de sécheresse doivent inciter à la prudence.*»

Ainsi pour bénéficier du potentiel productif des prairies sans effet négatif sur l'environnement, il est généralement recommandé, pour des prairies dominées par les graminées, d'apporter annuellement de 80 à 200 kg d'azote en équivalent minéral par hectare et de s'assurer du bon état de disponibilité en phosphore et potasse des prairies.

Les espèces fourragères sélectionnées sont également un critère important. Il importe d'en retenir une combinaison adaptée aux conditions de milieu (nature et profondeur du sol, acidité, hydromorphie…). L'usage futur va également en conditionner le choix.



CP = S. Bourgeois

Face aux défis alimentaires et environnementaux de demain, la prairie dispose de forts atouts.

Prairies multispécifiques avec légumineuses

«*Il est préférable pour exprimer le potentiel productif de telle ou telle parcelle, ou de telle ou telle prairie, d'en orienter l'usage selon sa composition floristique. Par ailleurs, la rénovation des prairies par sursemis peut, dans certaines situations, être opportune pour en améliorer la productivité.*» Enfin, dans les milieux moins favorables aux grandes graminées exigeantes, les prairies multispécifiques avec légumineuses disposent d'atouts : capacité d'adaptation, stabilité interannuelle, fauche exclusive…

C. Delisle

«Des prairies productives au service de l'élevage des ruminants et de leurs éleveurs», de Fourrages 2014 N°218 : concilier productivité et autonomie en valorisant la prairie.

Herbe : la pousse d'été presque deux fois supérieure à la référence

La pousse estivale des prairies (mesurée par l'indicateur Isop du 20 juin au 20 septembre) est près de deux fois supérieure à la pousse de référence (1982-2009), annonce le service statistiques du ministère de l'Agriculture (Agreste), le 26 septembre. Sur l'ensemble de l'année, la production cumulée d'herbe (arrêtée au 20 septembre) est supérieure à la référence "sur la quasi-totalité du territoire", note Agreste. Au niveau national, la production est estimée à 128% de la production de référence. Seule la région Paca reste déficitaire. Après un printemps difficile, les pousses en Champagne-Ardenne et en Lorraine ont même atteint un niveau comparable aux références.

Des prairies bien valorisées

L'amélioration de la productivité des prairies concerne également sa valorisation par l'animal. «*En effet, les bilans de valorisation des prairies, calculés dans le cadre du conseil en élevage par les organismes de développement, révèlent des potentiels gaspillés et/ou gisements inexploités.*» Une meilleure valorisation du pâturage ne nécessite notamment pas de dépenses supplémentaires et améliorera l'efficacité du système. Il s'agit de pâturer longtemps (tôt et tard, voire en période hivernale), d'adapter la fréquence de pâturage et l'utilisation de l'herbe offerte (pâturer ras). «*Bien valoriser les prairies par le pâturage oblige l'éleveur à être exigeant.*»







L'agriculture, une chance pour l'emploi…

Édito …l'emploi, un véritable enjeu pour l'agriculture

+10%, c'est la progression du nombre de salariés employés par les différents secteurs de la production agricole en Bourgogne d'après les chiffres du dernier recensement agricole sur la période 2000 à 2010.

Peu de professions peuvent se prévaloir d'une telle augmentation dans un contexte économique bien morose, y compris pour le monde agricole. C'est pourtant la preuve que, même si la profession agricole souffre et s'inquiète pour son avenir, elle continue à travailler, à créer de la richesse pour l'économie et à créer de l'emploi : de l'emploi rural, pour des territoires qui en ont bien besoin ; de l'emploi saisonnier, mais aussi de l'emploi permanent (car contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'emploi permanent agricole croît, tandis que l'emploi saisonnier tend à régresser), et surtout de l'emploi non délocalisable !

Oui, outre son rôle économique et social essentiel, l'agriculture est porteuse d'emploi, c'est ce qui nous donne la force et la légitimité pour nous faire entendre !

«Nous», c'est la voix des employeurs agricoles, représentés au sein du réseau FDSEA (rappelons que la FNSEA est la seule organisation professionnelle agricole reconnue par l'Etat comme représentative des employeurs de la branche).

Cette représentativité se traduit au niveau national par la conclusion de nombreux accords entre la FNSEA et les partenaires sociaux, ainsi qu'une forte présence auprès de nos gouvernants pour les sensibiliser aux préoccupations des employeurs agricoles. Parmi les derniers exemples en date, on pourra citer l'accord permettant aux employeurs agricoles d'échapper à la nouvelle interdiction de conclure des contrats de travail à temps partiel inférieurs à 24h par semaine, ou l'obtention d'un récent décret rétablissant l'égalité envers les employeurs agricoles concernant les modalités d'assujettissement à la taxe transport. Mais de nombreuses actions sont également menées au niveau local, départemental ou régional ; on citera par exemple la conclusion d'un accord avec la DIRECCTE Bourgogne pour permettre l'accès des employeurs agricoles aux emplois d'avenir. Autre exemple, la conclusion d'une convention de partenariat avec Pôle Emploi Bourgogne pour faciliter le recrutement au sein des exploitations (qui se traduit notamment par la mise en place de dispositifs «sur mesure» permettant de former des demandeurs d'emploi à partir des besoins précis et concrets des exploitations agricoles).

En effet, nos partenaires institutionnels l'ont bien compris désormais, l'emploi agricole compte, et l'on peut compter sur la profession pour construire ensemble des avancées concrètes.

Or les chantiers sont nombreux et il en arrive régulièrement de nouveaux, sur lesquels nous sommes attendus : relance de l'apprentissage, défense du contrat vendanges, compte pénibilité, baisse du coût du travail…

Au cœur de tout ce travail se trouvent des élus, regroupés au sein des commissions départementales emploi des FDSEA et au sein de la commission régionale emploi de la FRSEA Bourgogne. Ces élus sont des exploitants agricoles, issus de divers secteurs de production, employeurs, qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire avancer des problématiques souvent ardues, qui semblent parfois éloignées des préoccupations agricoles habituelles, mais qui sont pourtant porteuses d'enjeux très importants.

En effet, l'agriculture ne peut se passer de bras et fait appel à des compétences de plus en plus spécialisées, ce qui fait de l'emploi un enjeu incontournable pour l'avenir de notre profession.

C'est pourquoi, nous avons décidé de communiquer désormais plus largement, au-delà du cercle des adhérents FDSEA, sur les sujets qui nous occupent ou nous préoccupent, à travers ce dossier spécial que nous souhaitons rendre périodique. Il a vocation à vous apporter des informations claires et concises sur l'actualité sociale qui vous concerne. Nous espérons de tout cœur que cela suscitera votre intérêt et pourquoi pas l'envie de nous rejoindre ! ■



Olivier Gallien,
Président de la commission emploi de la FDSEA 21
Président de la commission régionale emploi de la FRSEA Bourgogne



Laurent Cornu,
Président de la commission emploi de la FDSEA 58



Bernard Moreau,
Président de la commission emploi de la FDSEA 71



Jean-Baptiste Thibaut,
Président de la commission emploi de la FDSEA 89

Le chiffre du trimestre

Bientôt 100 emplois d'avenir agricoles dans la région !

Le dispositif emploi d'avenir permet de donner une chance à un jeune demandeur d'emploi que l'employeur s'engage à former, en contrepartie d'une aide financière correspondant à 35% du coût de l'embauche. Ce dispositif fonctionne très bien dans le secteur agricole en Bourgogne, y compris en élevage, ce qui montre bien que lorsque les freins financiers sont partiellement levés, l'agriculture représente un réel potentiel d'emploi dans notre région !

▸ *Bloc-notes*

Apprentissage De nouvelles aides et une possible révision de la règlementation

Suite à une concertation entre les partenaires sociaux (dont la FNSEA) et l'Etat, le Président de la République a annoncé le doublement de la prime « nouvel apprenti » pour les entreprises de moins de 11 salariés : pour ces entreprises, la prime passe de 1000 à 2000€ (et elle est généralisée pour les entreprises de 11 à 250 salariés, à hauteur de 1 000€). Cette prime est cumulable avec celle de la Région fixée à 1000€ en Bourgogne, soit, dès la rentrée 2014, un total de 3000€ d'aide pour l'embauche d'un apprenti dans une entreprise de moins de 11 salariés.

Par ailleurs, pour lever les freins «structurels» à l'apprentissage, François Hollande a annoncé une concertation d'ici à juin prochain sur la règlementation liée aux machines dangereuses pour les mineurs et la rémunération des apprentis.

Certiphyto Nouveau report de l'échéance

La loi d'Avenir pour l'Agriculture reporte la date limite d'obtention du CERTIPHYTO au 26 novembre 2015, alors qu'elle était initialement fixée au 1er octobre 2014.

Ce report vaut tant pour le CERTIPHYTO « opérateur» que « décideur ».

Rappelons que cette certification imposée par une directive européenne de 2009 permet l'acquisition de connaissances appropriées pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans un souci de protection de l'environnement et de la santé des utilisateurs. Le CERTIPHYTO peut être acquis au terme d'une formation financée par le FAFSEA ou VIVEA. Il peut également être validé lors de l'obtention de certains diplômes agricoles.

Social Des formations «sur mesure» pour aider les exploitants à recruter

Diverses formations sont proposées sur le territoire bourguignon afin de former des demandeurs d'emploi aux métiers de l'agriculture.

Le caractère innovant et la réussite de ces formations mises en place depuis quelques années tiennent au fait d'associer très largement la profession à la définition des contenus de formation et au recrutement des stagiaires. Ces formations courtes, très axées sur la pratique sont intégralement financées par Pôle Emploi et/ou la Région. Elles permettent par exemple de former de futurs salariés à la taille ou aux travaux en vert.

Des formations de tractoriste sont également proposées dans la région.

Il est envisageable de mettre en place ces formations sur tout type de production agricole, dès lors que des besoins identiques sont relevés sur un bassin d'emploi donné. D'où l'importance pour les employeurs agricoles de publier leurs offres d'emploi notamment via la Bourse de l'Emploi agricole : www.anefa-emploi.org

Formations

Des formations à destination des employeurs agricoles

Vous souhaitez développer vos compétences en tant qu'employeur, le réseau des FDSEA propose toute l'année des formations pour vous accompagner sur les thématiques managériales, prévention et sécurité, droit du travail,... Prochainement plusieurs formations sont prévues :

- Sécurité au travail : Rédiger son Document Unique d'Evaluation des Risques.
- Gestion des seniors sur l'exploitation : pistes de réflexion sur la façon de valoriser le travail des seniors pour qu'ils deviennent un atout de l'entreprise (comment optimiser la transmission de compétences, prendre en compte la pénibilité du travail pour adapter le poste,…).
- Agri Ressources : gestion du personnel en exploitation agricole : un tour à 360° de la fonction d'employeur (contrat de travail, DUER, affichages obligatoires, management,…).
- Opter pour le bon contrat de travail.

Si vous êtes intéressés par l'une de ces formations ou souhaitez développer une compétence sur un autre sujet, contactez la FDSEA de votre département.

Question / Réponse

Est-il possible de proposer un test à un candidat avant de l'embaucher ?

OUI, il peut s'agir de façon classique d'un simple test de connaissances ou de personnalité, mais il est également possible de mettre le candidat en situation ; on parle alors d'essai professionnel. Il s'agit de mettre le candidat en situation réelle, quelques jours au plus, sous surveillance constante, afin d'évaluer sa capacité à occuper le poste.

L'essai professionnel se distingue de la période d'essai puisqu'il se situe avant la conclusion (éventuelle) du contrat de travail. Il n'interdit pas d'inscrire ensuite une période d'essai dans le contrat de travail.

A noter : lorsque le candidat est demandeur d'emploi, il est possible de réaliser l'essai professionnel dans le cadre d'une Evaluation en Milieu de Travail Préalable au Recrutement (EMTPR). Ce dispositif permet de tester le candidat sur une période de 2 à 5 jours, tout en conservant son statut de demandeur d'emploi.

A l'issue du test, l'employeur reste bien entendu libre de recruter ou non le candidat.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- **FDSEA 21 : 03.80.67.68.68 / sje.fdsea21@orange.fr**
- **FDSEA 58 : 03.86.93.40.92 / fdsea58@wanadoo.fr**
- **FDSEA 71 : 03.85.29.56.50 / service.emploi@fdsea71.fr**
- **FDSEA 89 : 03.86.49.48.10 / fdsea.yonne@fdsea89.fr**

En direct de la MSA

page

Corinne Amelin
« *Une solidarité que je ne soupçonnais pas* ».

Électeur, et pourquoi pas candidat ?

page

Christine Bourgeon
À la fois maire et déléguée MSA.
Jean-Luc Volekaert
Pour un 2e mandat cantonal.

page

Droit à l'information retraite
Affiliés Gamex ou AAEXA
Octobre rose 2014
Enquête de satisfaction MSA

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

2010-2015

Les élus sur tous les fronts



Dans le contexte de rigueur sociale et économique du mandat qui s'achève, les élus de la MSA ont obtenu de notables avancées pour la protection sociale du monde agricole : IJ maladie des non-salariés, progrès sur la question des retraites (reconnaissance des petites périodes d'activité, revalorisation des petites retraites, amélioration des droits des polypensionnés...), prise en compte de la pénibilité.

Sur toutes ces questions, les progrès sont nets, et illustrent parfaitement l'engagement des élus, leur utilité, leur légitimité.

Sur les IJ maladie, par exemple, pendant longtemps, les élus ont pu constater une protection sociale incomplète pour les exploitants confrontés à la maladie.

Cette question a été évoquée régulièrement pendant de nombreuses années lors de nos AG. Les délégués, du fait de leur proximité avec les adhérents, du fait de leur connaissance des métiers, des conditions de vie, des particularités territoriales ont une vraie compréhension des besoins des adhérents. Et il est sûr, que s'il n'y avait pas eu cette demande très argumentée des délégués, compte tenu du contexte budgétaire, les pouvoirs publics n'auraient jamais accédé à cette demande.

Mais certaines évolutions ont suscité des interrogations, voire des frustrations, je veux parler évidemment de la réforme du financement. Certains ont pu se sentir dépossédés de leur marge de manœuvre, en quelque sorte dépossédés d'un aspect important de la gestion des caisses. Par rapport à nos mandants c'est une opportunité, il y a tant d'attentes ailleurs : l'analyse des besoins, la qualité du service rendu, l'organisation de l'information, la lutte contre l'isolement social, la participation à la création d'activités sur les territoires, le développement des partenariats, le développement de l'offre de services sur les territoires…

Tout ce que nous savons faire, tout ce que nous sommes encore seuls à faire, et qui tracera la voie pour d'autres acteurs. Donc, même si le contexte est dur et que les contraintes se resserrent, la MSA avec son réseau d'élus est toujours en mesure de poursuivre son travail au service de tous les adhérents et plus largement du milieu rural. Aujourd'hui, pour moi, c'est une chance d'avoir des élections au niveau cantonal, cela nous garantit la stabilité de notre système au moins pour le prochain mandat. Il va bien sûr falloir être très attentif à la réorganisation territoriale qui se profile, et il faudra faire évoluer le dispositif électoral pour 2020, mais ce qui ne changera pas, c'est le fait que la MSA agisse au quotidien sur le territoire de vie des gens, au plus près d'eux, avec ses délégués. C'est là qu'on nous attend, là que nous sommes utiles, c'est là qu'il faut exploiter nos atouts».

■ **Gérard Pelhâte, président de la MSA**

Extrait du Rapport mutualiste 2013 - 2014



La proximité passe aussi par Internet

Il n'est pas toujours évident pour un adhérent MSA, de se rendre disponible pour rencontrer un conseiller, avec ou sans RDV, au siège, dans une agence territoriale ou un lieu d'accueil décentralisé.

Dans ce cas, le plus simple est de se connecter sur le site Internet

www.msa-bourgogne.fr

Là, toutes les informations sont disponibles, que ce soit sur la santé, les prestations familiales, la retraite, la santé sécurité au travail, l'action sanitaire et sociale ou les réunions et actions menées sur le terrain par les échelons locaux.

Le site Internet, c'est aussi "mon espace privé". Chaque ressortissant de la MSA Bourgogne, qu'il soit particulier, exploitant ou entreprise, peut créer son compte "mon espace privé". Sécurisé par un identifiant et un code d'accès, il permet à chacun de retrouver ses informations personnelles, de faire des démarches en ligne, d'obtenir des attestations…

Éditorial



La météo défavorable de cet été qui a influé sur la quantité ou la qualité des productions, la crise économique qui pénalise fortement les trésoreries, sont autant de causes d'inquiétude pour la profession.

La nouvelle PAC qui entrera en vigueur dans les prochains mois, constitue également un autre sujet d'interrogation. La baisse du budget agricole diminué de 3 ou 4 % aura des conséquences sur le montant des aides accordées, avec des impacts divers selon chaque situation. La disparition de certaines aides, même remplacées par d'autres, ne permettra pas à tous de conserver le même niveau d'accompagnement.

Tout cela rend difficile le métier d'agriculteur et peut conduire parfois au découragement.

Heureusement, il est des raisons d'espérer et j'en veux pour preuve, le dynamisme des Jeunes Agriculteurs qui, sur les quatre départements de Bourgogne ont fait de leurs fêtes de l'agriculture de cet été, un franc succès.

La MSA de Bourgogne était elle aussi présente à ces temps forts de l'agriculture qui ont vu passer beaucoup de visiteurs.

Ainsi, les délégués de la MSA se sont largement investis pour tenir un stand, aux côtés de ceux des autres OPA.

Cette année, la MSA de Bourgogne, dans le cadre de ses nombreuses actions de Prévention Santé Sécurité au travail, menées régulièrement auprès des exploitants, salariés et employeurs de main-d'œuvre, avait choisi pour thème d'animation, la conduite des engins agricoles, au travers d'un jeu de questions réponses.

De nombreux visiteurs ont ainsi rencontré nos élus.

Au-delà des échanges nombreux, cela a été aussi l'occasion pour ces derniers, d'évoquer les élections de la MSA qui auront lieu en janvier 2015.

Rappeler les enjeux de ces élections, expliquer le rôle des délégués, inciter à voter, mobiliser de potentiels candidats, tels auront été les messages portés tout au long de la journée.

Car les élections approchent à grands pas.

La MSA invite le monde agricole à se mobiliser.

Pour cela, elle sait pouvoir compter aussi sur des personnes qui nous ont apporté leur soutien en qualité d'Ambassadeurs et qui se sont données mission de relayer l'importance, pour le monde agricole, de ces élections MSA.

Vous trouverez dans le présent dossier un point concernant ce dossier Élections : où en est le processus électoral ? Pourquoi et comment être candidat ?

Enfin, et pour compléter votre information, je vous invite à venir participer à l'une de nos 31 réunions pré-électorales que nous organisons sur le territoire bourguignon du 22 septembre au 13 novembre 2014.

Je vous y attends.

■ **Dominique Bossong**

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Élections MSA 2015 : la mobilisa

Zoom

Corinne Amelin

« *Une solidarité que je ne soupçonnais pas* »

Administratrice à la MSA, Corinne Amelin achève son premier mandat d'élue au conseil d'administration. Si son implication à la MSA lui est un peu venue par la force des choses, aujourd'hui, cette femme active de 48 ans, très au fait des questions agricoles et rurales, fait montre d'un enthousiasme très convainquant à l'idée de s'engager à nouveau.



Pouvez-vous vous présenter et nous dire comment vous êtes devenue administratrice à la MSA ?
Corinne Amelin : j'exerce la fonction de directrice administrative et financière au sein de La Chablisienne à Chablis. Cette coopérative viticole compte environ 270 producteurs représentant grosso modo le quart du vignoble chablisien. Elle réalise un chiffre d'affaires de 45 millions d'€, commercialise huit à dix millions de bouteilles et emploie 65 salariés.
La Chablisienne est une coopérative viticole et à ce titre, elle cotise au régime agricole. Un de nos adhérents siégeait au conseil d'administration jusqu'au jour où il n'a plus souhaité le faire. Les responsables de La Chablisienne ont alors décidé de se faire représenter par un membre du personnel et c'est ainsi qu'il m'a été demandé de me porter candidate.

Vous représentez donc la coopérative ?
C. A. : oui et à ce titre, je siège dans le collège des employeurs de main-d'œuvre. Mais ma situation personnelle fait que je me sens à l'aise aussi avec les deux autres collèges. Mon mari est agriculteur comme le sont les membres du premier collège et je suis salariée comme le sont les élus du second collège.

Comment se sont passés vos débuts au sein du conseil d'administration de la MSA ?
C. A. : la fusion des quatre départements venait d'avoir lieu. La nouvelle caisse régionale MSA était en pleine mutation. Lorsqu'on la découvre de l'intérieur, la MSA fait tout de même l'effet d'une grosse machine faisant appel à des connaissances très techniques… Il m'a fallu quelques mois pour me familiariser avec ce nouvel univers. Tant qu'on est à l'extérieur, on ne se rend pas compte de l'étendue des missions de la MSA. Mais j'ai bénéficié d'un très bel accueil. Les nouveaux élus sont parrainés par des plus anciens et, de ce fait, nous sommes très bien intégrés.

Vers quels domaines vous êtes-vous plus particulièrement orientée ?
C. A. : mes fonctions au sein de mon entreprise font que le social et les ressources humaines sont les domaines pour lesquels je me suis naturellement sentie plus à l'aise. Ceci dit, j'ai cet avantage de bien connaître le milieu agricole, que ce soit du fait de mon expérience à la coopérative ou de mes attaches familiales : mon père était agriculteur lui aussi. Et puis j'ai cet avantage d'être à la fois employeur et salariée. Je me suis inscrite dans la commission sociale. J'interviens sur les thèmes des personnes en difficultés (ex Agridiff) ; la protection sociale des salariés ; la santé sécurité au travail. Des sujets que nous connaissons bien au sein de notre coopérative.

Concrètement sur ces sujets, comment se manifeste votre intervention en tant qu'administrateur au sein de la MSA ?
C. A. : nous faisons partie de groupes de travail au sein desquels nous avons à nous positionner sur certains sujets. Ce sont des lieux d'échanges où nous avons à donner notre avis au nom de la MSA. Concrètement, nous pouvons avoir à nous prononcer sur quel type d'aide apporter aux adhérents victimes de crises agricoles (problème de récolte par exemple). Il peut s'agir d'une aide pour le paiement des cotisations sociales ou même d'un soutien moral grâce au réseau des travailleurs sociaux de la MSA. C'est une chose que j'ai découverte en devenant élue : la MSA dispose de tout un réseau de travailleurs et d'élus de terrain. Un réseau d'hommes et de femmes où il y a beaucoup d'échanges, de partages autour des problématiques pour aider, soutenir, maintenir. Une véritable solidarité envers les ressortissants agricoles et c'est cela qui me touche le plus.

Que retenez-vous de votre premier mandat d'administratrice ?
C. A. : il m'a d'abord fallu prendre mes marques. J'ai beaucoup apprécié la dimension sociale et humaine du régime agricole : intervenir dans l'accompagnement des personnes ; arbitrer l'attribution de fonds aux gens dans le besoin…
J'en retire aussi la satisfaction d'œuvrer à la sauvegarde de notre système de protection sociale. Une façon d'œuvrer pour le milieu agricole en général en défendant ses spécificités.
Un mandat ne suffit pas ! C'est pourquoi j'ai déjà demandé à mon directeur et à mon président à me représenter aux prochaines élections MSA. Je regrette parfois de ne pas pouvoir m'investir davantage dans mon rôle d'administratrice. Mais mes obligations professionnelles ne me le permettraient pas. ■

Pour mieux comprendre

Électeur, et pourquoi pas candidat ?

Les élections MSA, qui auront lieu en janvier 2015, approchent à grands pas. Les différentes étapes du processus électoral se poursuivent et sont déjà bien engagées ; ainsi, les listes provisoires ont été établies le 20 août, les réclamations et contestations ont été reçues jusqu'au 19 septembre dernier.

Un planning d'opérations très serré

Les listes définitives des 3 collèges : collège 1 des exploitants agricoles, collège 2 des salariés agricoles et collège 3 des employeurs de main d'œuvre, seront publiées le 14 octobre au plus tard, après examen des contestations et réclamations enregistrées.
Ainsi, chaque électeur recensé de manière définitive pourra voter, voire même se porter candidat.
Le dépôt des candidatures sera clos le 8 décembre 2014 dernier délai et le matériel de vote (bulletins de vote et professions de foi) sera adressé à chaque électeur le 12 janvier 2015 au plus tard, ce qui ouvrira alors le délai pour voter.
Pour la première fois, il sera possible de voter par internet. Toutefois, ceux qui le souhaitent pourront voter par correspondance.

Des candidats en nombre

L'objectif est d'avoir des candidats sur tous les cantons de Bourgogne. Il est également primordial d'avoir une représentation de toutes les composantes de la société : hommes, femmes, actifs, retraités…
Chaque canton doit ainsi être représenté au niveau du territoire et dans tous les collèges.
À noter que les cantons comptant moins de 50 électeurs pour les 1° ou 2° collège et ceux comptant moins de 10 électeurs pour le 3° collège, seront regroupés avec 1 ou plusieurs cantons voisins.

Pourquoi être candidat ?

Être délégué ou élu MSA, c'est défendre une idée de la protection sociale au plus près du monde agricole. C'est aussi animer le territoire rural aux côtés des collectivités locales, associations et autres organisations professionnelles agricoles.
Les 1629 délégués de Bourgogne ont ainsi durant l'année écoulée, mené près de 250 actions, largement relayées dans la presse pour un grand nombre d'entre elles : actions sur le stress, au profit de la santé, des seniors…
D'autres ont associé différents partenaires tous animés du même objectif : aider, accompagner tout un chacun dans sa vie quotidienne.
Mais être délégué, c'est aussi participer à l'évolution de la législation. Ainsi, en faisant avancer le droit des retraités, la couverture indemnités journalières maladie des exploitants agricoles.
La bonne connaissance du terrain mais aussi de ses hommes a permis aux élus de montrer par là même le rôle important qui est le leur.

Comment être candidat ?

Les personnes intéressées pour être délégués ont jusqu'au 8 décembre pour déposer leur candidature auprès de la MSA Bourgogne.
Concernant les 1° et 3° collèges: les candidatures sont individuelles (elles peuvent toutefois être regroupées). Chaque candidat doit présenter un suppléant.
Concernant le 2° collège, les candidatures se font par listes présentées par un des 5 syndicats représentatifs au niveau national (CFDT - CFE CGC - CFTC - CGT- FO).
Les déclarations de candidatures, spécifiques pour chaque collège, devront être effectuées selon des modèles Cerfa disponibles sur www.msa.bourgogne.fr > EnDirect > elections 2015.
Les candidatures devront être déposées ou adressées à la MSA Bourgogne, contre récépissé.

Un moment important : les réunions pré-électorales

En vue de ces élections, 31 réunions organisées par le conseil d'administration, ont lieu depuis le 22 septembre jusqu'au 13 novembre 2014.
Ces réunions, animées pour la très grande majorité d'entre elles par le président du conseil d'administration mais aussi le vice-président et l'administrateur de secteur, permettent de vous informer et d'échanger sur l'enjeu de ces élections, les modalités pratiques. Le rôle des élus est également très largement abordé.
Participez à l'une de ces 31 réunions ! ■



ation c'est maintenant !

Sur le vif

Christine Bourgeon
À la fois maire et déléguée MSA

Maire d'une petite commune du Tournugeois et déléguée MSA, Christine Bourgeon est bien placée pour témoigner du rôle que peut jouer la MSA en milieu rural. Rayonnant bien au-delà des seuls ressortissants agricoles, les actions de la MSA mériteraient d'être mieux connues des élus ruraux.

Christine Bourgeon est maire de Mancey, un petit village viticole tout près de Tournus. Associée avec son fils céréalier, elle exploite elle-même cinq hectares de vignes dont la production est livrée à une coopérative. Jusqu'en mars dernier, outre son métier d'agricultrice et son mandat de maire, Christine Bourgeon était vice-présidente d'une communauté de communes, présidente d'un syndicat des eaux et d'un SIVOS, structure qui s'occupe des affaires scolaires. Pour son nouveau mandat de maire, elle a choisi de ne conserver que la présidence du syndicat des eaux, sachant qu'elle est également déléguée MSA.
Cette chef d'exploitation avoue qu'elle n'avait « *pas conscience de ce que représentait la MSA* » avant d'en devenir déléguée. Prenant l'habitude d'éplucher le bulletin d'information que la MSA adresse à ses délégués, elle s'est finalement rendue compte que la MSA pouvait « *faire beaucoup de choses* ».

Des possibilités méconnues

Ces connaissances lui sont devenues particulièrement profitables dans son rôle de maire. Elle s'est d'ailleurs aperçue à quel point les élus locaux méconnaissaient les compétences de la MSA vis-à-vis du milieu rural.
« *Beaucoup pensent que le régime agricole ne concerne que les agriculteurs. Lorsqu'un projet de microcrèche a vu le jour au sein de notre communauté de communes, personne n'avait pensé à solliciter la MSA pour une éventuelle aide. On ne m'a d'ailleurs pas prise au sérieux lorsque j'ai suggéré de le faire* », regrette Christine Bourgeon. Elle savait pourtant bien que des subventions sont possibles sous certaines conditions ; qu'un accompagnement peut être proposé. Un autre projet de crèche est à l'étude dans une autre commune. Cette fois, le maire de Mancey sollicitera elle-même la MSA sans attendre.
Autre exemple de projet où la MSA pouvait être sollicitée : « *une maman voulait créer une structure d'assistantes maternelles. Là, c'est une personne de notre CCAS, travaillant elle-même à la MSA qui nous a signalé que des subventions pouvaient éventuellement être attribuées à la création de ce genre de maison* », confie Christine Bourgeon.



Sensibiliser les élus locaux

« *À partir du moment où parmi les familles concernées, il y a des ressortissants agricoles, la MSA peut intervenir* », signale Christine Bourgeon. Une possibilité que peu d'élus locaux connaissent. « *On a besoin que des représentants de la MSA viennent expliquer le rôle quotidien de la MSA ; ce qu'elle peut apporter. Les élus des CCAS* ne doivent pas oublier que la population rurale est en partie agricole et que les aides MSA ne se limitent pas qu'aux ressortissants agricoles. Certaines actions sont bénéfiques pour tout le monde* », fait remarquer la maire de Mancey.
Munie de cette double casquette de maire et de déléguée MSA, Christine Bourgeon dit s'être rendue compte qu'il existait « *des possibilités à côté desquelles on ne peut pas passer* ». C'est ainsi qu'au sein de sa commune, la MSA est venue animer des « *ateliers du bien vieillir* » en faveur des personnes âgées. Des séances de prévention qui ont remporté un grand succès. L'agricultrice est aussi à l'origine de séances de formation sur l'évaluation des risques professionnels dans les exploitations par la MSA.
Jugeant son double engagement de maire et de déléguée très bénéfique, Christine Bourgeon sera candidate pour un nouveau mandat à la MSA. ■

** CCAS : Centre communal d'action sociale.*

Jean-Luc Volekaert
Pour un 2e mandat cantonal

Associé avec sa femme et son fils dans le GAEC de l'Écorchien, à Lormes, Jean-Luc Volekaert est depuis 2010 vice-président de l'échelon cantonal de la MSA de Bourgogne. Tous collèges confondus, il figure parmi les 26 délégués de Montsauche-les-Settons/Lormes, qui se réunissent régulièrement à Brassy. Pour défendre ce système mutualiste auquel il est attaché, l'éleveur de bovins, d'ovins et de volailles se porte de nouveau candidat aux élections de 2015.

Le rôle des délégués cantonaux est de maintenir un lien entre les adhérents et la MSA. C'est aussi de la représenter à l'échelon local et de mettre en œuvre des animations et de l'information. Et puis, le cas échéant, c'est d'être à l'écoute et de faire remonter les cas difficiles avant que ce ne soit trop tard » explique Jean-Luc Volekaert. Depuis quatre ans qu'il est élu dans son canton, l'éleveur n'a pas eu à intervenir de la sorte, et il s'en félicite mais il n'est pas resté les bras croisés. Des actions de son mandat, il retient l'organisation d'une conférence sur le stress à Saint-Saulge, avec d'autres cantons, une formation sur la manipulation en sécurité du troupeau, en 2012, à Saint-Germain-des-Champs (89), ou encore la mise en place des Instants santé sur le canton, du 15 au 18 septembre dernier à Saint-Martin-du-Puy. « *Au départ, je n'imaginais pas que ce travail serait aussi concret* » témoigne celui qui participe à trois réunions de l'échelon cantonal par an et deux ou trois autres réunions dans la région. Il sait qu'il peut compter sur l'appui de son animateur MSA, Mario Zaccardi, basé à Auxerre, qui suit l'activité des cantons de Côte-d'Or et de la Nièvre.

« *Important de voter* »

De son expérience, il retire un regret : « *qu'on ne prenne pas assez conscience du rôle social de la MSA* » et réaffirme, avec la fibre sociale qui lui a fait créer une association d'organisation d'un marché de producteurs locaux, à Lormes, quelques priorités : « *le contact avec les professionnels est une priorité, à l'heure actuelle, à une époque où tout, dans les territoires, a tendance à disparaître. Il est essentiel que les décisions puissent encore être prises à la base. Que notre régime spécifique unique soit conservé. Que nous, agriculteurs, montrions que nous sommes attachés à ce système social et que nous voulons le conserver* »! C'est pour cela que Jean-Luc Volekaert est candidat à sa succession, lors des élections de 2015, et qu'il bat le rappel : « *c'est important d'aller voter, même si c'est pour voter blanc, pour témoigner de notre attachement à ce système de protection sociale et à l'échelon local* » martèle-t-il : « *nous ne sommes pas là, nous agriculteurs, seulement pour payer notre cotisation* ».



« *Aimer aider les autres* »

Les qualités requises pour être délégué ? « *Il faut être disponible, aimer aider les autres, participer aux actions locales et aux réunions, avoir des informations pour les diffuser autour de soi et remonter les besoins à l'échelon supérieur* » détaille-t-il. Ces missions, dont il tire « *une grande satisfaction personnelle, mais en toute humilité* », Jean-Luc Volekaert veut donc pouvoir les poursuivre. Et pour la suite, il ne manque pas d'idées et de projets, très diversifiés... « *Continuer à servir de guichet unique pour faire remonter les besoins, poursuivre les animations et les Instants santé, créer une action pour les sauveteurs secouristes au travail en agriculture, éventuellement avec d'autres cantons, en fonction de la demande* ». Du moins c'est le projet que portera la liste sur laquelle il est candidat. En attendant de savoir s'il y en aura d'autres... ■

En bref

Pourquoi être candidat ?



Le trait d'union entre les adhérents et la MSA
Porter la voix des adhérents, les orienter vers les services de la MSA, l'interpeller en cas de besoin, faire connaître ses actions pour en faire bénéficier le plus grand nombre ou participer à des projets concrets qui répondent aux besoins des adhérents… C'est le rôle des délégués. Proche de vos collègues, de vos voisins... Vous êtes le mieux placé pour trouver des solutions adaptées aux réalités locales.

Un engagement qui vous ressemble
En fonction de votre emploi du temps, de vos centres d'intérêts, vous avez toute liberté de choisir les actions sur lesquelles vous souhaitez vous investir. Participer à la création d'une maison de santé rurale, mener des actions dans le domaine de la petite enfance, des seniors... L'éventail des initiatives est très varié.

Un réseau d'élus solidaires
Pour être délégué, pas besoin de connaissances particulières : ce sont vos qualités personnelles et vos compétences qui seront utiles à votre mandat ! Vous faites partie d'une véritable équipe avec les autres délégués. Sessions de formation, réunions d'information, rencontres régulières avec les animateurs MSA... Vous êtes accompagné tout au long de votre mandat.

Un apport enrichissant
Vous retirez aussi de ce mandat une satisfaction personnelle à proposer des actions qui ont du sens. Savoir donner de son temps et de son énergie est une source d'épanouissement. Curiosité, ouverture aux autres, nouvelles connaissances... Autant de perspectives qui rendent le mandat d'élu MSA passionnant.

Vous remplissez les conditions pour vous présenter ? déposez votre candidature dés maintenant et en tout état de cause **avant lundi 8 décembre 2014 à 16 h.**
Toutes les infos utiles sont sur : www.msa-bourgogne.fr et www.electionsmsa2015.fr

L'actualité MSA

Droit à l'information retraite
Début de la campagne 2014

Comme chaque année, les caisses de retraite vont envoyer aux assurés de certaines générations (tous les 5 ans à partir de l'âge de 35 ans) des informations individuelles récapitulatives sur leurs droits retraite.

Qui est concerné ?

Les adhérents nés en 1979, 1974, 1969 ou 1964 reçoivent un Relevé Individuel de Situation (RIS).
Les adhérents nés en 1954, 1958 ou 1959 reçoivent une Estimation Indicative Globale (EIG).

Quand ?

Les envois sont échelonnés de septembre à décembre 2014.
Ceux qui n'auraient rien reçu fin décembre, peuvent contacter la MSA. Il se peut qu'une pièce d'état civil soit manquante ou une nouvelle adresse non connue.

Que faire de ces documents ?

Avant 45 ans : pas de panique, il faut vérifier si les périodes d'activité ont bien fait l'objet d'une validation pour les années et régimes concernés. En cas d'anomalie, nous la signaler. C'est pourquoi il est important de bien conserver les originaux des bulletins de salaire, notifications de droits, relevés de points de retraite complémentaire… Ils pourront être demandés.
Après et surtout à compter de 55 ans, à réception de l'estimation indicative globale, il faut vérifier attentivement la validation des activités si cela n'a pas été fait plus tôt. En effet, une bonne préparation permet d'obtenir la retraite dans les meilleures conditions (délais, qualité).
Au besoin, à compter de 45 ans, on peut bénéficier d'un entretien information retraite.

Qu'est ce qu'un entretien information retraite (EIR) ?

C'est un dispositif inter régime qui permet de faire un point de situation sur la carrière écoulée avec un seul interlocuteur pour toutes les caisses avec lesquelles il fait le lien. Le conseiller commente le document. Il présente les simulations pour le parcours à venir avec les perspectives sur les montants des prestations, les réserves liées aux évolutions de la loi et à la continuité du parcours professionnel.
Il informe sur ce qui est important de connaître : les différentes possibilités de cumuler un emploi et une retraite et les diverses modalités de départ en fonction des caractéristiques personnelles. En MSA, nous prolongeons ces informations avec des conseils sur les actions de prévention santé, dépendance, les différentes offres de service. S'il identifie un besoin d'approfondir la situation globale, il pourra proposer une étude de tous les droits, toutes prestations confondues. C'est l'avantage de la MSA !

➜ Pour solliciter un rendez-vous EIR auprès de nos conseillers : 09.69.36.20.50.
Rien ne presse, mais c'est important. Un rendez-vous sera proposé à la convenance de l'adhérent, en fonction de sa disponibilité, dans les semaines ou les mois à venir.
Pratique : vous pouvez demander à tout moment un RIS ou un EIG directement sur notre site internet,
dans votre espace sécurisé www.msa-bourgogne.fr.
Bon à savoir : la constitution des RIS et EIG en inter régime demande environ 3 semaines. ■

Vous étiez affilié Gamex ou AAEXA et venez de rejoindre la MSA

Depuis janvier 2014, les régimes d'Assurance maladie (Amexa) et des Accidents du travail (Atexa) des exploitants agricoles ont été confiés intégralement à la MSA.
Depuis le 1er juillet 2014, l'ensemble de vos prestations sociales, maladie-maternité-invalidité et accident du travail est géré par la MSA.

Pas de changement pour votre complémentaire santé

Ce transfert ne concerne en rien votre complémentaire santé. Si vous bénéficiez d'une complémentaire, sachez que la MSA s'est rapprochée de votre organisme et a mis tous les moyens en œuvre pour assurer une continuité de service. Si toutefois vous rencontrez des difficultés concernant les remboursements sur la partie complémentaire, n'hésitez pas à contacter directement votre assureur.

Services en ligne

Afin de vous simplifier la vie, nous vous conseillons de créer un compte "Mon espace privé" pour suivre le paiement de prestations, signaler un changement de situation ou encore télécharger des attestations MSA. Si vous êtes toujours en activité, ce même espace permet également d'accéder à un ensemble de services dédiés (consulter et régler vos factures, demander vos attestations professionnelles…). Pour vous y inscrire, allez sur www.msa-bourgogne.fr. ■

Mettre à jour votre carte Vitale

N'oubliez pas de mettre à jour votre carte Vitale dès que possible ! Cette étape est importante, car elle permet d'actualiser le changement d'organisme, assurant ainsi une prise en charge de vos frais de santé dans les meilleurs conditions et délais.

Octobre rose 2014
La MSA se mobilise pour la lutte contre le cancer du sein

Organisée par l'Institut national du cancer (INCa), cette 10e campagne nationale *Octobre rose* est une nouvelle occasion pour la MSA de recommander à ses adhérentes de participer au dépistage organisé du cancer du sein.

49 000 femmes touchées par an

Au cours de sa vie, une femme sur 8 sera confrontée au cancer du sein. Il constitue la première cause de décès par cancer chez la femme avec 11.900 décès par an. Détecté tôt, il peut être guéri dans 9 cas sur 10, d'où l'importance de se faire dépister tous les deux ans.

Le dépistage organisé pour les femmes de 50 à 74 ans

Ce dépistage organisé, pris en charge à 100 % et sans avance de frais par votre MSA, s'adresse aux femmes de 50 à 74 ans. Tous les deux ans, celles-ci reçoivent un courrier les invitant à prendre rendez-vous avec un radiologue agréé pour effectuer une mammographie et un examen clinique.
Agissez pour sensibiliser les femmes qui vous entourent ! ■



En bref

Enquête de satisfaction MSA

Parce que la MSA vous accompagne tout au long de votre vie…
Une nouvelle enquête de satisfaction a été lancée début septembre auprès des adhérents afin de connaître leur perception de l'offre de services MSA.
La MSA travaille en permanence à améliorer la qualité de ses services.
Aussi régulièrement, elle organise une enquête nationale de satisfaction auprès de ses adhérents, en collaboration avec la société AUDIREP, Institut spécialisé dans les études sur la relation client.
124 000 adhérents sont ainsi sollicités, par voie postale, à travers toute la France, près de 3.800 dans notre région. Chaque catégorie d'assurés (employeurs de main-d'œuvre, exploitants, salariés et retraités) doit retourner un questionnaire personnalisé **avant le 15 octobre 2014.**
Cette enquête a pour objectif de recueillir l'avis des adhérents sur les services de la MSA, afin d'établir un diagnostic de qualité. À partir des résultats, la MSA continuera d'élaborer des actions pour améliorer la "relation client" au quotidien.
Si vous recevez ce questionnaire, participez à l'enquête, votre avis est important !

Notre accueil téléphonique élargi et ouvert le midi

Pour une meilleure prise en compte des demandes, les horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique ont été allongés depuis juillet 2014.
Désormais, nous sommes à votre écoute :
► le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 17 h 00 sans interruption ;
► le jeudi de 10 h 00 à 17 h 00 sans interruption.
Et ce, que ce soit pour :
- les particuliers au : 0.969.36.20.50 ;
- les employeurs au : 0.969.36.20.60 ;
- les professionnels de santé au : 0.969.36.20.70.

Il faut aussi rappeler que de très nombreux services sont accessibles via notre site internet, certains sans inscription préalable (imprimés, informations générales...). L'inscription aux services sécurisés offre, quant à elle, un accès très complet à son propre dossier.
(inscription sur www.msa-bourgogne.fr).

Caisse Régionale MSA de Bourgogne — particulier : 09.69.36.20.50
14, rue Félix Trutat — www.msa-bourgogne.fr — employeur : 09.69.36.20.60
21046 Dijon cedex — contact@bourgogne.msa.fr — professionnel de santé 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

Juridique - Fiscal - Social

L'assiette des cotisations sociales MSA de l'exploitant

La Loi a aligné le traitement social des dividendes pour les non-salariés agricoles à l'impôt société sur celui qui est appliqué pour les gérants majoritaires de SARL à l'impôt société depuis la LFSS de 2013 ainsi que pour les dirigeant de SEL depuis la LFSS de 2009, ainsi qu'un élargissement de l'assiette sociale pour les non salariés agricoles à l'impôt sur le revenu. Détails.

1. L'incorporation du revenu du conjoint, partenaire pacsé ou enfants mineurs non émancipés dans les sociétés à l'impôt sur le revenu

L'assiette de cotisations sociales de l'associé exploitant sera augmentée d'une partie de la quote-part de résultat 2013 de l'associé non-exploitant, lorsque ce dernier est son conjoint, son partenaire de Pacs ou un enfant mineur non émancipé :

L'assiette sociale dans les sociétés à l'IR :
Revenus des BA, BIC ou BNC de l'associé exploitant
+
Revenus des BA, BIC, BNC de Mme et enfants mineurs supérieurs à 10% du (capital, prime d'émission et solde moyen des comptes courant d'associés)

2. L'incorporation des Revenus de Capitaux Mobiliers des sociétés à l'impôt société

Les cotisations sociales sont dues sur les RCM* perçus pour la part excédant 10% du capital social (majoré des éventuelles primes d'émission et des sommes portées en comptes courant d'associés). Parallèlement, le régime spécifique de cotisations, prévu pour les gérants et associés non salariés qui se rémunéraient uniquement sous forme de dividendes, est supprimé (application d'une assiette forfaitaire de 2028 Smic si RCM = 0 ou < 2028 Smic et 80% des RCM si supérieurs à cette assiette forfaitaire).

Sont aussi réintégrés à l'assiette des cotisations sociales recouvrées par la MSA les dividendes perçus par le conjoint, partenaire de Pacs ou les enfants mineurs non émancipés.

L'assiette sociale dans les sociétés à l'IS :
Rémunération article 62 du CGI
+
Fraction des RCM* perçues par son groupe familiale > 10% du (capital social+prime d'émission+solde moyen des comptes courants d'associés)
*RCM = dividendes + Intérêts de comptes courants d'associés (revenus visés aux articles 108 et 115 du CGI)

En conséquence, ce bénéfice ou ces dividendes soumis à cotisations sociales, ne seront plus considérés comme du revenu de patrimoine et ne seront donc pas soumis à la CSG au taux de 15,5%.

3. Un période transitoire pour le calcul des cotisations 2014 et 2015

Cette réforme s'applique aux cotisations et contributions sociales dues par les non-salariés agricoles à compter du 1er janvier 2014 (soit sur les revenus perçus en 2013).

Toutefois, les dividendes nouvellement pris en compte ne seront assujettis qu'à hauteur de 75% de leur montant pour le calcul de l'assiette des cotisations et contributions dues au titre de l'année 2014 et 2015.

- Base de cotisations 2014:
En moyenne triennale : (Revenus 2011 + Revenus 2012 + Revenus 2013) / 3 + 75% des revenus nouvellement assujettis perçus en 2013

En N-1 : Revenus 2013 + 75% des revenus nouvellement assujettis perçus en 2013

-Base de cotisations 2015 :
En moyenne triennale : (Revenus 2012 + Revenus 2013 + Revenus 2014) / 3 + (75% revenus nouvellement assujettis perçus en 2013 + 75% revenus nouvellement assujettis perçus en 2014) / 2

En option « N-1 » : Revenus 2014 + 75% des revenus nouvellement assujettis perçus en 2014

4. Exemples chiffrés

Au sein d'une EARL :
- Mr est associé exploitant avec une détention de 70% du capital
- Mme est associée non exploitante avec une détention de 20% du capital
- La mère de Mr est associée non exploitante en retraite avec une détention de 10% du capital.
- Les bénéfices sont respectivement au cours des années 2011, 2012, 2013 de : 25 000€, 50 000€ et 80 000 €.

Monsieur et Madame ont également une SARL dont l'activité est dans le prolongement de leur activité agricole. Ils y sont associés à 50% chacun. Mr est gérant avec une rémunération de 30 000 € par an. La distribution de dividendes est de 12 000 € par an.

Les 10% du capital social et solde moyen des comptes courants sont de :
- 75 000 € dans l'EARL
- 20 000 € dans la SARL

L'assiette sociale de Mr avant la réforme:

((25 000 + 50 000 + 80 000) x 70%) / 3 + 30 000 = 66 167€ soit environ 26K€ de cotisations MSA

L'assiette sociale de Mr après la réforme :

((25 000 + 50 000 + 80 000) x 70%) / 3 + 30 000 + ((80 000 x 20% – 75 000 x 10%) + (12 000 – 20 000 x 10%) x 75 %) = 80 042 € soit environ 30K€ de cotisations MSA

En conclusion, l'exploitant va cotiser sur une partie des revenus de son conjoint ou de ses enfants mineurs sans pour autant procurer de droit à ses derniers. Cette réforme doit ouvrir sur une réflexion sur le statut des non exploitants au sein du groupe familial…

Alexandra Munnier
Expert comptable diplômée
Cabinet Capec Terravea
Membre du réseau Agiragri

Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

SANDWICH 2ème CHOIX
> Toiture ou bardage 40 ou 60 mm
> Tôles déclassées, anti-gouttes, translucide
> Grillage pour gros gibiers
> Pannes galva, fer IPE, glissières d'autoroute
Ets BECKER
Corbigny becker.freres@orange.fr 03 86 20 19 66
Arquian sarlbecker@orange.fr 03 86 39 70 94

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Juridique

La prestation compensatoire

Lors d'un divorce, une somme d'argent peut être allouée au conjoint qui subit une disparité dans ses conditions de vie du fait de la rupture : c'est la prestation compensatoire.

La prestation compensatoire, à ne pas confondre avec la pension alimentaire due pour les enfants, est définie par l'article 270 du Code civil comme étant *«destinée à compenser, autant qu'il est possible, la disparité que la rupture du mariage crée dans les conditions de vie respectives»*. Cette prestation est donc possible indépendamment de toute faute ou de tout besoin, et peut se rencontrer quelle que soit la procédure de divorce engagée : elle est fixée d'un commun accord entre les époux pour un divorce par consentement mutuel (l'accord devant toutefois respecter l'intérêt de chacune des époux), et fixée par le juge dans les autres cas. Cette allocation financière n'est donc pas automatique, et intervient dans l'hypothèse où il existe un fort décalage entre les situations financières des époux (l'un travaillant et l'autre pas par exemple.) En moyenne, elle n'est ordonnée que dans un cas de divorce sur 8. C'est donc le juge aux affaires familiales qui apprécie souverainement le bien-fondé d'une demande en versement d'une prestation compensatoire, en procédant à un examen global de situation patrimoniale des époux pour la période passée et à venir. Les éléments suivants seront donc considérés : l'âge des époux, l'état de santé, la durée du mariage, le temps consacré par le passé et dans l'avenir à l'éducation des enfants, la qualification et la situation professionnelle des époux, l'état du patrimoine après liquidation du régime matrimonial, leur situation en matière de retraite… C'est avec l'ensemble de ses éléments que le juge va fixer le montant de la prestation compensatoire. Si elle est autorisée par le magistrat, la prestation compensatoire est due après le jugement prononçant le divorce, soit sous forme d'un capital, soit sous forme d'une rente (pour une durée ne pouvant excéder 8 ans), le versement en capital restant le principe. Très exceptionnellement, la prestation peut être versée sous forme de rente viagère (c'est-à-dire pour une durée indéterminée, jusqu'au décès du crédit-rentier.) Enfin, en cas de changement important dans la situation de l'un des anciens époux, la prestation compensatoire peut être révisée, suspendue, ou supprimée, mais le tribunal n'accordant ce changement qu'en cas de modification substantielle de la situation personnelle des parties.

Marie Charrier-Ennaert

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 24/09/2014	Bourg-en-Bresse 30/09/2014	St Christophe-en B. 24/09/2014	National 24/09 au 30/09/14
Vaches viande (V)	U		3,90 €	4,12 €	4,06 €
	R	3,61 €	3,65 €	3,81 €	3,67 €
	O	-	3,30 €	-	3,22 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,25 €
	O	3,25 €	3,05 €	-	3,20 €
Vaches lait (L)	O	-	2,85 €	-	2,85 €
	P	2,59 €	2,25 €	-	2,53 €
Génisses VML	U	4,16 €	4,30 €	4,80 €	4,34 €
	R	3,96 €	3,80 €	4,05 €	3,78 €
	O	-	3,20 €	-	3,14 €
Taureaux VML	URO	2,59 €	2,50 €	2,60 €	2,60 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 30/09

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	2,88	
250-300 kg	-	2,88	2,77	
300-350 kg	2,93	2,68	2,60	
350-400 kg	-	2,58	2,44	
400-450 kg	-	2,50	2,40	
450-500 kg	-	2,48	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,60	2,51	
300-350 kg	-	2,61	-	
350-400 kg	-	2,47	2,31	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,33	
350-400 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	2,43	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,50	-	
400-450 kg	-	2,35	2,26	
450 kg et +	-	2,32	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	-	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,02	1,83	-
5 -10 ans	-	1,94	1,73	
+10 ans	-	1,81	1,65	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,75	2,11	1,91	

Bovins : 1234
Apports satisfaisants. 91% de vendus.

Ambiance électrique sur un marché au cours duquel les acheteurs et les vendeurs sont solidaires pour exprimer leur désarrois face aux difficultés rencontréespar la filière.

Broutards Laitonnes et génisses 2 ans : l'offre set de bonne qualité mais cela ne suffit pas à empêcher les cours de s'effriter.

Taureaux : faible demande.

Vaches, génisses 30 mois : nouvelle baisse des cours liée aux difficultés pour écouler la viande française.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 29/09

Bovins (316)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
220 à 390 kg	650 - 1000	2,39 - 2,98
400 à 475 kg	980 - 1150	2,40 - 2,52
Taurillons d'herbe		
360 à 430 kg	-	-
420 à 515 kg	-	-
Laitonnes		
240 à 380 kg	660 - 930	2,37 - 2,78
320 à 365 kg	-	-
Génisses		
405 à 500 kg (16-24mois)	880 - 1080	2,16 - 2,26
520 à 620 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
590 à 980 kg	1010- 1310	1,29 -1,84
Vaches		
Vaches suitées mâles ou femelles	-	
Vaches légères	880 - 1060	
Vaches entre deux	1130 - 1320	
Vaches lourdes	1330 - 1710	

En broutards, la vente est plus fluide à des tarifs fermes, un seul lot invendu. Commerce actif en laitonnes, vente totale à des cours plus soutenus. Cours stables en génisses d'export. Peu de demande en taureaux. En vaches, les tarifs sont de nouveaux revus à la baisse et plus particulièrement sur les sujets âgés.

Bovins gras : 12
Génisses de viande : 3,90 à 4,50 kg de viande.
Vente toujours difficile en bêtes grasses.

Prochain marché bovins le 6 octobre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 10/09/2014

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,15	nc
250 à 300 kg	nc	2,58
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	2,51	2,40
400 à 450 kg	2,51	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,85	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,63	nc
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	2,10
Vaches		
- 5 ans	2,00	1,88
de 5 à 10 ans	1,94	1,83
+ 10 ans	-	1,74

Broutards, Laitonnes : commerce calme en âles avec baisse des cours, bonne demande en laitonnes.

Laitonnes-Génisses : cours péniblement reconduits.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 30/09/2014*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,70 €	2,40 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,30 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,35 €	2,20 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,40 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,30 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,40 €	2,15 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,25 €	2,05 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,25 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	1,95 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,15 €	1,90 €	-

Tendance : Toujours peu de demande pour l'exportation, vente de plus en plus difficile.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 22/09/14 au 28/09/2014*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,61 €	-
350 kg	-	2,43 €	-
400 kg	-	2,38 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,31 €	-
500 kg	-	2,22 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,53 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,33 €	-

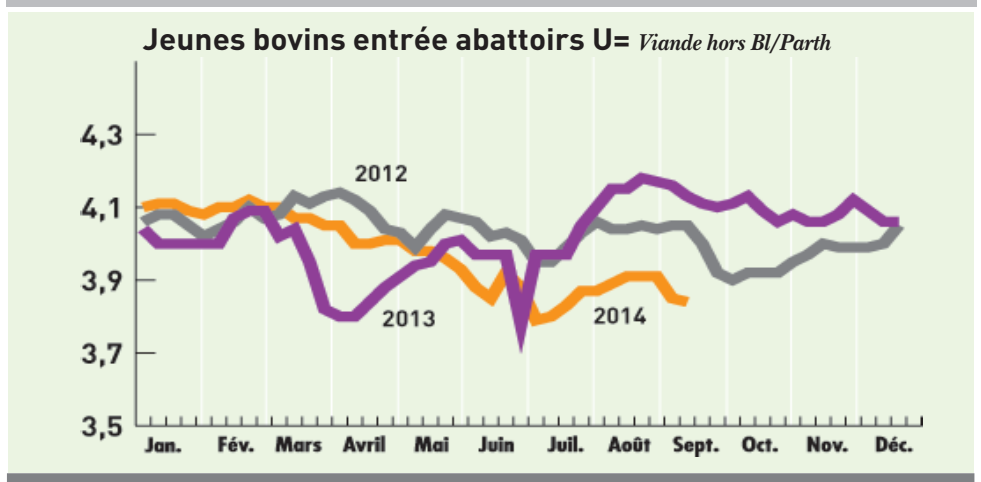
Tendance :
Malgré une offre plus limitée les cours continuent de s'éffriter

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 22/09/14 au 28/09/2014

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,84 €	3,68 €	-			
Races mixte		-	3,37 €	3,36 €	3,30 €	-	
Races lait					-	3,10 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,23 €	4,14 €	3,99 €	3,65 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,20 €	4,10 €	3,96 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,44 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,50 €	3,41 €	-	-
Races lait				-	-	3,03 €	2,88 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,79 €	4,46 €	4,17 €	4,03 €			

Tendance : La tendance est baissière malgré le faible volume.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 22/09/14 au 28/09/2014

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,92 €	3,86 €	-	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,93 €	4,31 €	4,28 €	3,71 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,02 €	3,93 €				
Races mixte					3,43 €	3,38 €		-
Races lait						-	2,94 €	2,86 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	5,01 €	4,66 €	4,38 €	-				

Tendances SEM. 40/2014

Bovins de boucherie

L'ambiance reste morose avec des acheteurs qui ne présentent pas de besoin particulier face à la couverture des abattoirs et à la faiblesse de la consommation. Le commerce est morose avec une dégradation qui touche l'ensemble de la gamme. Les tarifs se tassent dans les femelles labels ou haut de gamme. L'équilibre offre/demande permet une certaine résistance à la baisse dans les jeunes vaches Charolaises viandées. Les acheteurs gardent la main avec un tri sévère sur l'âge et le poids dans les Charolaises ordinaires ou les allaitantes de milieu de gamme. Dans le secteur laitier, le décalage tarifaire avec la viande import et des disponibilités suffisantes sur le marché, provoquent une baisse des cours sur toutes les laitières. La demande est atone pour les taureaux. En jeunes bovins, faute de pouvoir exporter la marchandise sur l'Italie en volume suffisant, les animaux restent dans les fermes avec des tarifs qui se dégradent. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

La commercialisation est régulière avec des tarifs stables dans les bonnes génisses ou les vaches de gabarit. Les échanges sont plus calmes dans le second choix avec des acheteurs nettement plus prudents face à la tension observée dans la viande.

Broutards

Le marché reste encombré et déséquilibré faute de débouché hors UE. Le commerce reste difficile avec une poursuite de la baisse dans l'ensemble des broutards lourds et taurillons. Dans ce marasme, la qualité permet un maintien des cours pour les animaux de bonne conformation, mais la commercialisation est difficile pour l'ensemble des mâles de moyenne conformation. Dans les femelles, si la demande reste régulière, la progression de l'offre permet aux acheteurs de peser légèrement sur les prix. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le commerce est difficile avec des disponibilités largement suffisantes pour des sorties de février. Les acheteurs exercent une forte pression sur les veaux Frisons, Abondances ou Montbéliards. Dans les veaux de type viande, les très bons sujets triés pour les labels demeurent bien valorisés face à des disponibilités réduites. La commercialisation est en revanche plus difficile dans les croisés laitiers ordinaires. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 29 septembre) :
«Le contexte demeure difficile en vaches laitières. Pour les animaux allaitants, l'action Races à Viande et le peu de stock en ferme devraient conduire à une stabilisation des cours, voire une légère amélioration notamment pour le haut de gamme».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 29 septembre)
«Pression sur les prix plus marquée sur les animaux lourds face à des volumes en progression. Stabilité pour les femelles.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 22/09*

Agneaux (1689)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**2,72 -3,41**	**2,58 - 2,94**
Gras (38-44 kg)	-	**2,56 - 3,29**	**2,35 - 3,10**
Gras (44-55 kg)	-	**2,46 - 3,28**	**2,30 - 3,03**
Gras (+50 kg)	-	**2,21 - 3,16**	**2,16 -2,48**
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (177)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	**0,94 - 1,13**	-
(+60 kg)	**1,10 - 1,21**	**0,99 - 1,16**	-
Divers			
Béliers: 81 à 181 €	**0,93 - 2,99**		
Agneaux maigres : 73 à 106 €	**2,03- 3,18**		
Caprins : 3 à 30 €	**0,08- 0,42**		
sBoucs :			

Ovins : 1402
99% de vendus.
Agneaux : la réduction de l'offre et la présence d'acheteurs plus nombreux à quelques jours de la fête de l'Aïd El Kébir, permettent de vendre rapidement la totalité des agneaux à des tarifs en hausse.

Béliers: bonne vente

Brebis: demande régulière, mais léger recul des tarifs.

Effectifs :
Agneaux : 1249 -Brebis : 123
Béliers : 20 - Caprins : 9
Divers : 1

Prochain marché : lundi 13 octobre, aux horaires habituels.

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 29/09*

Ovins : 346	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras -44 kg	**92 - 125**	**2,36 - 3,13**
Agneaux maigres + 44kg	**121 - 154**	**2,38 - 2,98**
Brebis	**30 - 83**	**0,51 - 1,12**
Béliers	**102 - 133**	

Vente plus rapide en agneaux à des tarifs plus fermes, vente quasi-totale.
Cours reconduits en brebis.
Prochain marché ovins le lundi 6 octobre aux horaires habituels.

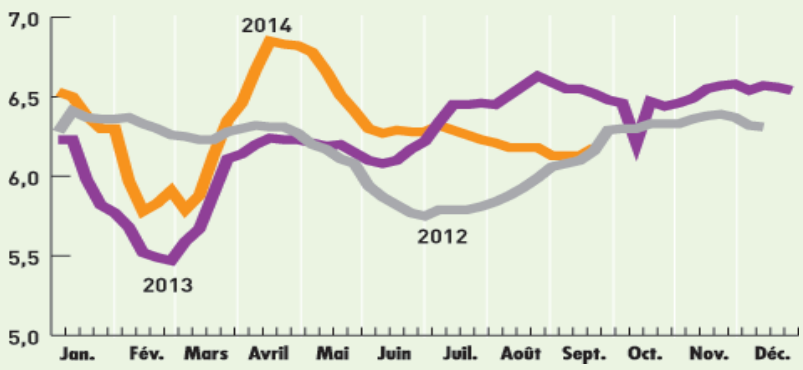
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 22/09/14 au 29/09/2014*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,60 €**	**6,21 €**
Couvert	16-19 kg	**6,72 €**	**6,56 €**	**6,16 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,88 €**	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 22/09/14 au 30/09/2014*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,18 €	**5,87 €**	**2,37 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 22/09/2014 au 28/09/2014

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	6,30	6,40	642	5,87	-	-	-	-
	R Var.	5,98	6,04	6,05	-	6,62	6,60	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,30	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,26	6,22	5,51	-	6,72	6,57	5,94
	R Var.	6,08	6,15	6,06	5,48	6,60	6,56	6,40	5,92
	O Var.	5,80	5,81	-	-	6,21	6,16	6,03	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	5,00	-	5,88	5,63	5,92	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : dans le cadre de la nouvelle cotation, augmentatin des cours en agneaux couverts. Brebis : commerce stable, bariations non représentatives. **Zone sud :** Stabilité des cours et des effectifs.

A partir du 30 septembre 2014, les cotations des ovins de boucherie font l'objet de changements définis par l'arrêté du 23 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour les marchés des ovins. Les modalités de remontées des prix pour les animaux achetés en lot ont changés et doivent désormais être conforme à la méthode mentionnée à l'annexe IV de l'arrêté du 23 juillet 2014.Il convient durant les premières semaines de démarrage de lire et d'interpréter avec prudence les cotations des ovins de boucherie. Leur comparaison avec les précédentes cotations doit tenir compte de ces changements.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 17 à 20
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
25-26/2014		**7500**	**0,169**	-	-	**5**
27-28/2014		**102 540**	**0,208**	-	-	**4**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 17 septembre 2014

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 3,50 à 4,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 8,20 à 8,50 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,20 à 7,40 euros/pièce
Pigeons : 6,00 à 6,50 euros/paire
Pintades : 8,20 à 8,60 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,30 à 4,60 au kg vif

Foin de Crau
(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2014

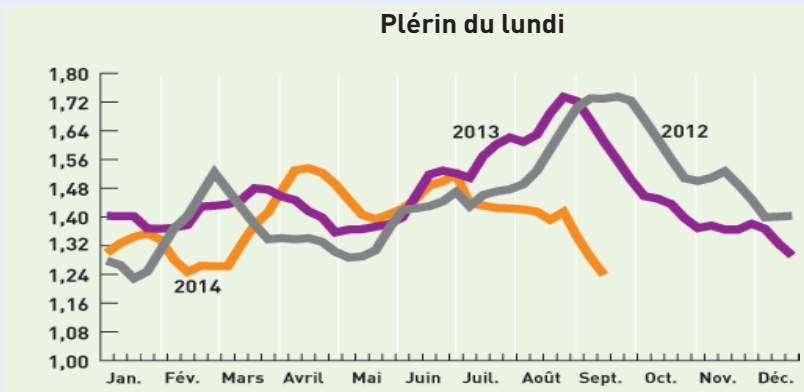
	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	160 €	150 à 160 €
2e coupe	Inc.	Inc.
3e coupe	Inc.	Inc.

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (11 584 porcs présentés) — *Cotations du lundi 28 septembre 2014*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,239 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 19/09 au 25/09/14*
1,52 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

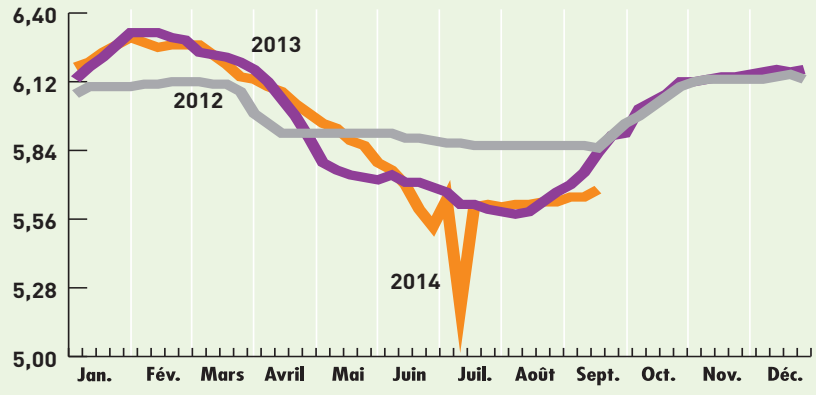
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 22/09/14 au 28/09/2014*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,83 €**	-	-
U	-	**7,81 €**	**6,80 €**	**5,17 €**
O	-	**5,68 €**	**4,96 €**	**4,20 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 22/09/14 au 28/09/14*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**145**	**330-585 €**	**250-430 €**	**170-290 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**300-360 €**	**260-330 €**	**150-170 €**	**60-80 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**420-530 €**	**340-410 €**	**180-220 €**	**80-100 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**550-630 €**	**430-480 €**	**230-260 €**	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**1122**	**170-280 €**	**135-220 €**	**20-100 €**	**10-40 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 22/09/14 au 28/09/2014*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,28 €**	**2,18 €**	**1,43 €**	–
Bons	**1,96 €**	**1,71 €**		

Céréales

Marché du 23 septembre 2014

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	8 de sept.	166	V C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%.	8 de sept.	165	V C
Aube/Yonne	150 Hagberg	sept.-oct.	131	T C
	fourrager	sept.-déc.	125 à 126	T C

ORGE DE MOUTURE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	63-64 kg/hl	sept.-déc.	129	T C
Sud Côte-d'Or	62 kg/hl	6 d'oct.	130	V C
Nord Côte-d'Or	63 kg/hl	6 d'oct.	127	V C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute Saône	50 kg/hl	sept.-oct.	135	V C
Aube/Yonne	50-51 kg/hl		inc.	C

MAÏS	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or/Saône et Loire		sept.	148	T C

TRITICALE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute Saône			inc.	C

MAÏS	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		longueurs	128	A C
Sud Côte d'Or		3 d'oct.	127	V C

POIS	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		sept.-déc.	205	N C
Yonne		sept.-déc.	205	N C
Côte d'Or		sept.-déc.	205	N C

FÉVEROLLE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	alim. animale	sept.-déc.	220	N C

Matériel

Tracteur

01 - Vds tract. Renault 75/14 TS de 1983, 75 cv, 4RM, b. état, 10 000 h, réparation à prév. 7000 euros TTC
✆ **04.74.30.96.93. ou 06.33.48.12.29**

38 - Vds trac MF6465 dyna 6 an. 2008, 2600 H, pont av suspendu relevage av2T8 siège pneumatiic TBE cse retraite.
✆ **06 08 47 99 98**

38 - Vds tracteur Renault 9034 avec fourche Quick 950 et trac chenille 12004 divers mat.
✆ **04 74 28 94 30 HR**

38 - Vds tracteur Renault 56, 1969, 7000 H avec charrue benne Ar giro herse etc, offre
✆ **04 75 03 97 08**

38 - Vds Renault 891, an. 81, 4320 h, 4 pneus neuf, bon état, prix : 6900 euros exo de TVA + foin BR.
✆ **06 81 57 75 99**

38 - Vds charrue kverneland F1, 3 corps réversible, bon état.
✆ **06 73 11 48 00**

39 - Vds MacCormick CX 95 2005, 4 600h powershift clim t.b.é fourche Q 450 godet 2 m peu servi. Cessation 22 500 euros
✆ **06 37 07 36 72**

42 - Vds cse retraite divers matériels + tracteur 75 cv avec fourche + bétaillère
✆ **04 77 30 41 64**

58 - VENDS tracteur Renault Ares 616, RZ, année 2004, 6050 h., TBE, clim., cab. sus., siège pneumatique (réf. 340C)
✆ **03 86 76 01 78 - 06 70 57 20 22**

69 - Vds tracteur Fendt Vario 409 an 2004 - 5080 H. rel. av. pont av. suspendu - Bon état.
✆ **06 68 65 65 63**

71 - Cause retraite vends Brabant tri-socs hydr., remorque à foin 8,40 m, semoir 2,50 m, citerne fuel.
✆ **06 84 13 84 01**

71 - Vds pelle cheni. 911 Liebher 15 T 2 GO, 6.800 euros, tracteur Fendt Vario 922, Profi 220 CV, TBE, 70.000 euros.
✆ **06 03 42 06 75**

74 - Urgent vends tracteur Deutz Fahr Agrotron, 1998, 85 CH, 4140 h, Bon état, 20 000 euros à débattre.
✆ **06 88 37 60 15**

Travail sol

26 - Vds charrue 4 socs 12p planche ns Kverneland, charrue à disque 3d planche bas prix, charrue 3s Kverneland ns pour pièce, herse plate 4,40 vibro 3m.
✆ **04 75 44 27 04 (HR)**

38 - Vds charrue Huard Master 121, 4 corps 4+1 - Herse rot. Kuhn HR3002, 3 m, rl packer portacour pulvé Kuhn 800 l.
✆ **06 08 47 99 98**

38 - Vds charrue Kuhn Master 100, renforcée carbure état neuf - de 50 Ha.
✆ **06 08 57 63 24**

38 - Vds combiné doublet reccord 3 m porte à court lame avant avec dents.
✆ **04 74 84 72 44 HR**

38 - Vds semoir Sulky 3 m sab her an. 1990 compteur ha be, possible herse avant vibro.
✆ **07 86 85 73 46 HR**

38 - Vds charrue Kverneland 4 socs sécurité boulons, Vds charrue Huard trisocs sécu boulons.
✆ **04 76 55 85 37 HR**

71 - Vds broyeur Desvoys, herse plate 5 m, semoir Nodet 17 R, broyeur à farine Acemo, cuve à fuel 1.200 L.
✆ **03 85 75 53 24**

89 - VENDS combiné Amazone semoir disques 12 cm, RP 302, rotative 3 m., sem. system, - canadien Sicam 5.50 m., dent, genre stripel avec herse Morisse (réf. 390F)
✆ **03 86 43 10 82**

Récolte

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 380B)
✆ **06 29 81 80 05**

71 - Vds Axial 1680, 4 RM, révision OK, prête pour récolte maïs, sans cueilleur, prix à débattre.
✆ **06 18 66 34 85**

84 - Vends machine à vendanger Braud 25-14 bon état : 5 000 euros à débattre.
✆ **06 72 38 38 23**

Arbo-viti

26 - Vds mat noix thermo ventilateur 8 pales Horizon Sud 2004 jusqu'à 3 étages 900 euros exo TVA, calibreuse Rousset à plat 5 grilles 500 euros exo TVA.
✆ **06 07 19 30 32**

26 - Vds chambre froide positive 8m x 5m x 3m, porte 150 x 213, panneaux 120mm, groupe Copeland D9RS3, évaporateur 4 ventilateurs, année 2011, 9800 euros HT.
✆ **06 07 19 30 32**

Irrigation

26 - Vds enrouleur IRRIFRANCE 90-340 hydraulique TBE px 11 000 euros HT, pneus Good Year 20% usure px 800 euros HT.
✆ **06 81 14 69 43 ou 06 81 14 69 38**

Manutention

89 - VENDS godet Quick multifonction 2.20 m., attelage alloquick, état neuf, 2 000 € à débattre (réf. 39VB1)
✆ **03 86 32 25 11**

Agri. divers

01 - Vds semoir grains 2m25 John Deere prix 200 euros
✆ **04.74.51.02.22**

01 - Vds épandeur Deguillaume 15T hérissons verticaux 4 chaînes CDS électriques recherche fourche pour Ceres 335
✆ **04.79.87.71.14. hr**

01 - Cse retraite semoir maïs 4R. semoir grains Amazone type 30, 3m, psem Pichon 0049 roul. 3m tasse avt a dents + RB 3m
✆ **04.74.24.30.46. hr**

01 - Cse ret. vds tracteur MC120 Power6 clim. relev. avt 2006, 4900 h, tbé + charrue Huard 4 socs 470
✆ **04.74.24.30.46. hr**

18 - Menetou Salon, vds 2 cuves 100 hl, fond bombé et trappe de décuvage, chapeau flottant, 2.000 euros pièce.
✆ **06 89 42 18 22.**

18 - Vends tasse avant double spire avec vibro, 3 rangs syncrospire Franquet, état neuf - chisel, 3 m, avec herse et rouleau.
✆ **06 14 40 22 10.**

18 - Cause cessation activité, vds : tracteur New Holland 8340, 1998, 7.400 h, 4 RM, relevage avant, semi-powershift, TB état - pulvé Evrard TM2500, 1995, 2.500 l, rampes 24 m, TB état - déchaumeur Gyrax, 7 dents, sécurité boulons, réglage hydraulique, TB état - vibro + packer, 3 m, Konskilde, attelage semoir, peu servi, TB état - vibro avant + rouleau à barres Bonnel, bon état - brabant Goizin, 4 corps, sécurité boulons, bon état. Tél. 06.19.42.00.08.
✆

18 - Vds tracteur MF 6495 et 698 T - charrue Naud, 6 socs, chariot - charrue GB, 4 socs - cover crop Quivogne 32D - combiné semi Amazone, 4 m + HR Amazone HR403 - vibro, 5 m - canadien, 4,5 m - rouleau autoporté, 6 m - bétaillère Bruneau RB6890 - presse Casalis 8080 - semoir maïs Nodet, 7 r - remorque Raybach, 10 t.
✆ **06 99 62 96 91.**

18 - 18 – Vends tracteur NH5050, 97 ch - chargeur Q55, 3.300 h, 9/2008, TBE - silo granulé neuf, 6 m3, pas assemblé, matériel disponible.
✆ **03 86 37 82 26, heures repas.**

18 - Vends décompacteur Bonnel Helisol, 5 m, 10 lames, non stop, repliable, TBE, 11.500 euros à débattre - discomulch, 3 m, rouleau barre, TBE, 5.500 euros.
✆ **06 85 05 29 07.**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

21 - Cause cessation activité VENDS : - tracteur New-Holland T 6 140 (31.12.2013), environ 150 h., état neuf, - tracteur Arès 550 RX (12.2001) avec chargeur Faucheux F 200 + Godet MTS + pic bottes + godet à terre, - tracteur Cérés 85 (02-1997) avec chargeur Godet MTS et Pic Bottes, - faneuse 8 toupies Kuhn GF.7902 (2012) excellent état, - andaineur Kuhn GA 4521, excellent état (2010), - faucheuse Kuhn GMD 602 (2001), très bon état, - pailleuse Lucas Paillotte (1997), très bon état, - vibroculteur 3 m., - cover crop Souchu-Pinet 24 disques (1995) très bon état, - combiné 3 m. herse rotative Kuhn + semoir Nodet-Gougis, bon état, - pulvé Caruelle 800 L, 15 m., - distributeur engrais Kuhn MDS 701, 24 m. (1997), très bon état, - 1 nourisseur à veaux de 3 m., - 5 nourisseurs à veaux de 2 m., - 1 ratelier Cornadis, - 3 rateliers 14 places à arceaux, - 1 ratelier à balancier, - 1 aplatisseur à grain Skiold (2004), très bon état, - divers petits matériel (auge, bac, benne 3 points, vis à grain, tonne à eau (réf. 390B)
✆ **03 80 49 24 73**

38 - Vds ensileuse 1r maïs, prix à débattre.
✆ **09 64 44 70 85 HR ou 09 60 43 49 99 HR**

38 - Vds épandeur Leboulch 7T5 monocoque essieu boggie + tank à lait Japy 1060 litres.
✆ **06 73 60 12 97**

38 - Vds épandeur fumier Devés 7T. 4 roues caisse ensilage vis à grains diam. 1mo L4m. tube L3m diam. 700 pour faire rouleau-packer Gourdin 2m70 trainé.
✆ **04 74 84 72 44 HR**

42 - vds broyeur Deswoy larg trav. 2.80 m 1500 euros ttc - sous soleuse Huard 3 d - mat. lourd 1500 euros ttc
✆ **06 88 38 03 06**

42 - Vds condit train JD 2m50+épand fumier maitre 6t5+ fan forte 5m30+ giro broy chain prise force 1000T 1m9
✆ **04 77 21 74 40 ou 06 73 34 39 82**

42 - Vds épandeur 4T5 charrue Huard IH vibroculteur herse 4 éléments
✆ **06 88 51 46 85**

58 - Cause retraite VENDS MF 6245, 2 600 h, 85 cv, - semoir G Nodet 3 m., 17 rangs, - épandeur Jeantil 7560 K, - herse emousseuse Fillion 6 m., - presse MF 166 V, - andaineur 353, Vicon kver, - bétaillère 3 m., - matériel divers (réf. 3901)
✆ **03 86 22 22 19**

58 - VENDS cause retraite épandeur Agrimat 7 T., - herse plate 5 m., - cultivateur 15 dents, - rampe de curage (réf. 39VB2)
✆ **03 86 85 03 17**

69 - Recherche cueilleurs à maïs moteurs coupes pneus broyeur pour moissonneuses batteuses Claas John Deere New Holland Fahr JH Braud et mois. Batt. en panne et pour pièces.
✆ **06 24 48 24 53**

69 - Vds cultivateur 7 dents quivogne - 2 roues avec masse + 2 cultivateurs p/motoculteur - Mat. défraîchi - Cabine p/tracteur Lokman.
✆ **06 59 05 97 21**

71 - Vds presse enrubanneuse Taarup, pick-up 2 m, 19.000 euros à déb., mod. 1310 Opticup 14, 2 déroul. de 750 mm.
✆ **03 85 24 85 26**

71 - Prix fin de saison sur rotative occ. Kuhn pendulaire en stock GMD602, 2,40 m, 2.750 euros HT.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Prix fin de saison sur faneuses occ. en stock Krone 6,40 m, 2.960 euros HT, Deutz 5,50 m, 2.160 euros HT.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - A V pailleuse distributrice enrubannage 5,200 m3 trainée, goulotte orientable, cdes élect.
✆ **06 75 69 62 04**

73 - Cause cessation vends tract New H 4835, Ford 4110, malaxeur, pelle, roto, lame niv, divers broyeur.
✆ **04 79 28 15 10**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

LA G3P : LE GRAISSAGE PERFORMANT
Pompe à graisse ELECTRIQUE - PORTATIVE aux avantages exclusifs
• COMMANDE À DISTANCE,
• SOCLE AIMANTÉ,
• ECONOMIE DE GRAISSE...
Equipez-vous d'une : G3P
GODE Documentation gratuite au 03 23 66 20 05
02420 LE CATELET - www.gode.fr

SECOMAT CHAUFFAGE
Neuf et occasion
Fuel, gaz, huile, électricité…
Tel : 05 45 20 51 70
Fax : 05 45 95 11 03
www.secomat.net

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

Elan
LE MASQUE PROTECTEUR AIR▷ACE
SPÉCIAL POUSSIÈRES ET ODEURS
64€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 176001
✆ 01 49 84 94 28
Le masque AIR▷ACE, très ergonomique, apporte confort, sécurité et économie à tous ceux, éleveurs, techniciens, vétérinaires, qui sont confrontés quotidiennement aux problèmes de poussières et d'odeurs dans les élevages porcins, avicoles et cunicoles. (Ne convient pas pour les traitements de cultures).
• CONFORT, parce que très léger (250 g environ) malgré son ossature rigide, facile à ajuster, vite rangé dans son étui de transport, et conçu pour supprimer les problèmes de buée tellement désagréables notamment pour les porteurs de lunettes.
• SÉCURITÉ du filtre à poussière certifié CE EN 143 P2, conçu pour protéger contre les particules en suspension dans l'air et dans l'eau, auquel peuvent être adjoints si nécessaire un filtre anti-odeur au charbon actif et une visière de protection.
• ÉCONOMIE grâce à la très grande surface de travail du filtre et à l'absence d'humidification par l'haleine expirée, le filtre a une durée de vie généralement 8 à 10 fois supérieure aux masques jetables classiques.
• EFFICACITÉ ET SIMPLICITÉ D'UTILISATION
1- La grille amovible protège le filtre contre les chocs. Elle est facile à ouvrir pour changer les filtres.
2- Le filtre à poussière facilite le passage de l'air et la respiration grâce à une surface importante.
3- L'ossature du masque maintient le filtre parfaitement en place et facilite la circulation de l'air.
4- La soupape supérieure (aspiration) répartit l'air extérieur uniformément sur toute la surface du filtre.
5- La soupape inférieure (expiration) rejette l'air humide d'expiration vers le bas sans contact avec le filtre d'expiration vers le bas sans contact avec le filtre.

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
176001		64,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAGs - Photos non contractuelles

TRACTEURS

	CV	an	Heures
JOHN DEERE 6230 standard TLS, TBE, révisé garanti	90	2011	2030
JOHN DEERE 6410 TLS + ch, rel av, BE, révisé garanti	110	2001	6980
FENDT 209.S + chargeur, TBE, révisé	95	2009	2700
NEW HOLLAND TN.75.F	75	1998	4385
NEW HOLLAND TS 110 + rel av, TBE	110	2003	3650
NEW HOLLAND TN85FA, TBE	85	2008	2650
CLAAS Ares 556 RZ + ch MX 100, BE	100	2005	6850
LANDINI Atlas 80 + ch Manip MP 75, BE	80	2003	3350

AUTRES MATÉRIELS

Fauch/condit. JD 730, état neuf, fauche sur 40 hectares, 2013, 3 m
Fauch/condit. JD 730, rév/gar., ttes pièces d'usure neuves, 2004, 3 m
Faucheuse KUHN GMD 600 GII, état moyen, petit prix, 1998, 2m40
Faneuse KVERNELAND 8068, TBE, orientation hyd. des roues, 1998, 6m80
Faneuse KUHN Gf 6301 MH, BE, 1996, 6m30
Faneuse CLAAS Volto 770, TBE, 7m70
Faneuse VICON Fanex 553, état moyen, petit prix, 2000, 5m50
Andaineur KRONE Swadro 461, TBE, révisé, 2003, 4m60
Andaineur KUHN GA 3501 GM, TBE, révisé, 2008, 3m50
Presse b.r JD 582, 2m, rotoflow, fic/fil, révisé garanti, 2007, 11000 btes
Presse b.r CLAAS Variant 260, fic/fil, TBE, ameneur roto, 2007, 6000 btes
Cover crop KUHN XS 24, TBE, disques neufs, 2008, 3 m
Charrue NAUD RN 2.04, trisoc, non stop 14", BE, déstockage, 1991
Comb/semis KUHN HR 303 + venta, 24 rgs, pneumatique, 2005, 3 m
Épandeur à fumier GILIBERT Helix 6 pro, BE, 2 héris/vertic., 2006, 6 T
Tonne à lisier AGRIMAT CHE 65, TBE, révisée, 1997, 6500 litres
Épareuse MC CONNEL PA 5600, bras avance, com/elec., BE, 2008, 5m60
Broyeur AGRIMASTER RV 520, repli/hyd., 2 x 2m60, TBE, rév., 2009, 5m20
Broyeur DESVOYS DR4 280, BE, 2009, 2m80
Élévateur à palox AGRAM 13,32, BE, fonc/com/telefl., 1983, 1,3 T, 3m20
Élévateur à palox BABINI 15,32,, BE, 4 fonc/com/telefl., 1,5 T, 3m20

Défi-Mat 19140 UZERCHE
Contact : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80
Mail : lparsoire@defimat.fr
www.defimat.fr

74 - Vend cuve inox fabrication fromagère, marque Gruffy, 400 litres, chassis basculant.
✆ **06 76 74 14 24**

84 - 30-Vds cover-crops 18- 20- 22- 24 - 28- 40- 42 dis, bennes 8 - 10 - 12 T, charrues nonstop 3- 4- 5 socs, vibroculteurs 6 m et semoirs 2,5 - 3 - 4 - 4,8 m.
✆ **04 66 24 26 11**

84 - Vds cuve RVS 50 Hl ch./fr. refroid./réchauf. vini. Kreyer, cuve inox 60Hl vinif. stockage, réception vend. Vaslin, pompe pr vend., tract., benne à vend.
✆ **06 88 56 09 51**

Elevage

21 - VENDS bétaillière marque Boudin 4 M. pour 4/5 gros bovins, année 1990, pneus routiers neufs, prix : 2 000 HT (réf. 4002)
✆ **06 01 71 02 93**

26 - Vds tank à lait Japy 2400l année 2005 TBE, lavage auto, jauge auto, 5000 euros HT.
✆ **04 75 03 05 02**

38 - Vends Désil. Jeulin P19, 2001 TBE, t. à lait Japy 4 T lav. auto 2002, s. traite pièces Wesp 2x4.
✆ **06 79 24 72 70**

58 - VENDS bétaillère Louault L 4 m., plancher aluminium, bon état (réf. 3804)
✆ **03 86 39 32 19**

Véhicule

Utilitaire

01 - RARE !!! Vds Renault Master DCI 120, 04/2003, 203000 km, 1ère main, carrossé «Puivif» alu, séparation (3 bovins) CT vierge, tbé, prix 14950 Euros
✆ **06.87.05.63.94**

01 - Vds Utilitaire Citroën Nemo, 2011, 40500 km, clim, porte latérale tbé 5500 euros HT
✆ **06.52.27.68.68**

38 - Vend Renault B110 bétaillère, de 1999,297 360km.bon état.pour plus de renseignement appelé.
✆ **06 11 83 75 02**

58 - VENDS C15D 2004, 169 070 kms, TBE, CT OK, crochet, att. + direction assistée + ferm. centr. + vitres électr. + train arr. et silen-blocs aut. refaits + 2 jantes, 3 750 € HT (réf. 3802)
✆ **06 32 80 57 91**

69 - Vends fourgon Boxer 2003 contrôle OK Quaad KY MCO 2007, galerie Jumper caisses plastiques.
✆ **06 71 89 59 33**

69 - Bétaillère Master 120 cv, 2009, 85500 kms, révisé, caisse neuve, dispo mi oct. Tél Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

Tourisme

71 - Vds Xsara Picasso gris foncé, année 2006, 117.000 km, excellent état, beaucoup d'options, factures à l'appui, contrôle technique OK, prix 6.000 euros à débattre.
✆ **06 78 46 47 44**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin balles rondes et regain de prairie
✆ **03.85.30.30.26**

01 - Vds foin 2013 200 BR, 120x130 prix 80 euros/T - foin 2014, 250 BR 120x130 prix 90 euros/T
✆ **06.15.73.20.88**

26 - Vds foin, luzerne dactyle 1ère coupe bottes 120 120
✆ **06 15 80 32 46**

26 - Vds luzerne récolte 2013 petites bottes env 5ton, près Romans.
✆ **06 19 17 13 63**

38 - Vds refoin botte ronde 55 botte disponible + foin 2013, bonne qualité stocké au sec.
✆ **06 30 04 21 63**

39 - Vds paille et foin rendu franco bottes rondes ou carrées
✆ **06 73 92 81 55**

42 - producteur 42 vds maïs ensilage, épis en balles enrubannées, tb qualité, livré.
✆ **04 77 36 74 81 ou 06 66 93 88 00**

42 - Vds 180 T foin 2014 ext - 70T foin 2013 bon - 70T regain 2014 - 30T regain 2013
✆ **04 77 66 14 73 HR**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité, paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91**

71 - Vds luzerne enrubannée C2, 2014. Beynost 01.
✆ **07 86 99 63 15**

Fourrage

03 - ETA BRY vd maïs ensil pl entière/epi bottes ou vrac, foin, enrubannage, paille.
✆ **06 08 06 96 95**

18 - Particulier vend paille, récolte 2013, excellente qualité, sous hangar, possibilité de livraison par camion paiement comptant.
✆ **02 48 74 72 66 ou 06 07 62 17 33**

M. DUMONT VENDS PAILLE et FOURRAGE
Livraison camion remorque.
Tel. 06 23 79 23 84

Pépinière

67 - Disponible : jeunes plants Nordmann pour culture de sapins de Noël.
✆ **06 74 25 29 04**

69 - Vds rondins châtaigniers 2 m. pour piquets livrés.
✆ **06 85 07 89 07**

Propriété

84 - Vends vignes AOC côtes du Rhône 2 HA 24, Violès (84150).
✆ **04 90 70 93 29**

Divers

01 - Producteur Val de Saône vend grosse quantité pommes de terre Mona Lisa bon calibre propre qualité
✆ **06.63.20.52.79**

01 - PNR Haut Jura, élevage plein air intégral vend 12 Aurochs : paisibles, rustiques, tb viande
✆ **06.14.93.98.08**

Professeur SANA
Résoudra vos problèmes
Amour - Affection
Fidélité pour mariage, chance en affaires, désenvoutement, exorcisme, concours, travail, sport, etc.
Par correspondance, déplacement poss. 100 % efficacité
06 14 17 03 37 - 01 41 71 52 77

38 - Vend chasse neige travaillé pendant 5 ans, état neuf, marque Desvoys cse retraite, prix : 1200 euros.
✆ **04 74 83 81 73 HR**

42 - Vds hotte Platic neuve 50 euros - brabant 2 socles 200 euros - toles ondul. galvan. 5 euros p forge 80 euros - caravane 200 euros.
✆ **04 77 68 17 74**

58 - VENDS à Decize, - émetteur récepteur portable DJ 190 alimentation secteur, antenne toit, cause retraite. (400C)
✆ **03 86 77 11 36**

89 - VENDS bétonnière 380 l. Suire Cardan TBE, - mat. élevateur 6 m., - fourche 1.50 m., 3 points. (réf. 4005)
✆ **03 86 96 86 51 HR**

Offre

Emploi

01 - Recherche emploi polyculture élevage proche Bourg en Bresse ou nourri logé
✆ **06.09.53.08.98**

21 - RECHERCHE apprenti 18 ans dans polyculture-élevage, nourri, logé, permis VL, libre de suite (réf. 40VB1)
✆ **03 80 31 93 06 - 06 82 44 28 60**

84 - Cherche berger à partir du 15/09 pour durée indéterminée, dans le Vaucluse. Tél : 06 22 37 71 85 / 06 19 55 09 78
✆ **06 22 37 71 85/ 06 19 55 09 78**

Service

01 - CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs, TP, engins agricoles... Rectification culasse, etc... http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06.63.43.51.15**

Animateur Syndical H/F

Pour un syndicat agricole dynamique et novateur.
Mission : en relation avec l'équipe de responsables professionnels, aura en charge : la communication sur le métier de l'agriculteur (presse, montage de manifestations, rédaction d'articles). Appui et animation des équipes cantonales, assurera la liaison avec les responsables professionnels et les OPA, gestion administratives, interventions auprès des jeunes au sein du dispositif à l'installation. Animation de réunions syndicales en soirée.
Profil : niveau BTS souhait. Expérience souhaitée. Bonne connaissance du milieu agricole et de son organisation souhaitée. Maitrise bueautique. Dynamique, autonome et sens du travail en équipe. Qualité relationnelles et rédactionnelles. Permis+Véhicule exigé. Déplacements dans le département et en région Bourgogne.
Conditions : CDI. Entrée dés accord. SMIC + Frais de déplacement.

Envoyer lettre de motivation et curriculum vitae à :
Monsieur le Président. Jeunes Agriculteurs de la Nièvre
Alexandre Lorré. Le Moulin de Tavenay 58 800 Sardy-Les-Epiry

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
0 825 825 488 0,15 €TTC/min
www.beiser.fr
SOMMET DE L'ÉLEVAGE
DU 01/10 AU 03/10
STAND 476 COURNON(63)
BEISER EXPOSE !
FOIRE DE Poussay (Vosges)
LES 25 ET 26 OCTOBRE
POUSSAY (88)
VENTE DIRECTE SANS INTERMÉDIAIRE AVEC LIVRAISON GRATUITE*
LA CONCURRENCE VA PRENDRE UNE " TÔLE " !
CHEZ BEISER LA TÔLE NE COÛTE QUE
5,50€ HT le m² (1) livré*
EN 4 OU 5 NERVURES
TÔLE 1ER CHOIX
LA VRAIE GARANTIE DÉCENNALE
LIVRAISON GRATUITE* À DOMICILE !
(1) Soumis à conditions et valable uniquement sur la tôle 1er choix, pour plus de 500 m² avec l'achat des fixations et accessoires, en coloris brun rouge, bleu ardoise et dimensions standards.
Crédit photo : mirabile
TAPIS CAOUTCHOUC 2 M DE LARGE
NOUVEAU TAPIS SPÉCIAL ENSILAGE
50 M DE LONGUEUR
LOT DE TAPIS DE MINE D'OCCASION 1,60 X 2,40 M
20 MM D'ÉPAISSEUR (1)
(1) Variation selon arrivage.
STOCK LIMITÉ !
LES PERFORMANCES DE NOS NICHES TESTÉES PAR L'INSTITUT DE L'ÉLEVAGE
NOUVEAU NICHE POLYESTER 1 VEAU SUR ROULETTES ET PARC COMPLET
AVEC TOIT EN POLYCARBONATE (OPTION)
375 € ** HT l'unité livrée*
Retrouvez LA VIDÉO SUR www.beiser.fr
NICHE À VEAUX 5 PLACES AVEC TOIT COULISSANT ET CAILLEBOTIS PVC RECYCLÉ
MODÈLES "4 ÉTOILES"
PROMO -15%
SILO POLYESTER EN KIT DE 4 M³ À 31 M³
UNIQUE SUR LE MARCHÉ
PROMO -20%
TRAPPE DE VISITE ET SORTIE DÉPORTÉE
➤ Avec échelle crinoline, et raccord pompier
VIS À GRAIN GALVANISÉE
SUR CHARIOT 12 M - Ø 250 MM (AUTRES DIMENSIONS DISPONIBLES)
PROMO -8%
NOUVEAU
PROMO -15%
APLATISSEURS À CÉRÉALES
De 200 à 1800 kg/h
NICHE IGLOO 16 PLACES AVEC ABRI SUR ROUES ET CAILLEBOTIS PVC RECYCLÉ
NICHE À VEAUX 5 PLACES (2) AVEC PARC COMPLET
LES 2 PIÈCES 3000 € HT livrées*
* En France Métropolitaine (hors Corse) à partir de 6000 € HT d'achats, sauf pour les demandes de transport express. ** Pour 12 cloches achetées sur 6000 € HT le lot de 12 cloches. Offres réalisées du 1/9/14 au 30/11/14 pour un paiement comptant. © Beiser Environnement - Septembre 2014. Photos non contractuelles.
(2) Version économique

01 - Agriculteurs en circuit court, je vous propose la réalisation de photos, vidéos, site internet. Contactez Laurent Berizzi et visitez paysanentrepreneur.com
✆ **06 84 63 42 95**

69 - ETAR René Lhopital - Broyage, débroussaillage, élagage (rotor), élagage d'alignement (Lahier)
✆ **06 06 64 78 22**

Mariage

Rencontre

07 - Jeune homme 25 ans gentil cherche femme 20/30 ans aimant la nature pour relation sérieuse.
✆ **Ecrire au journal**

Animaux

Divers

73 - Groupement pastoral propose hivernage pour bovins avec possibilité de saillie par taureau, entre Ardèche et Var, de début novembre 2014 à début juin 2015. Pour tous renseignements contacter : combaz.jeanluc@sfr.fr.
✆ **06 11 14 55 72**

Bovin

01 - Vds 3 femelles 2 mois Montb pure ou croisée et femelles Holstein 3 semaines taureaux étrangers
✆ **04.74.30.95.59. ou 06.08.89.30.88**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureaux LIMOUSINS 2 ans, 1 an, IA, HBL, - vaches pleines, vêlage nov-décembre, père qualifiés Lanaud (réf. 390C)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vds génisses prim'holstein à terme 15/10 gar sanit ind ibr.
✆ **06 86 75 39 30 ou 04 70 56 90 19**

18 - Elevage HBC vds 14 TB taureaux charolais de 18 mois, bonnes qualités maternelles et de races, caractère calme et docile, de différents types, livraison assurée. EARL Breton, 18150 Germigny l'Exempt.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - Vds taureaux de l'année et 18 mois, HBC. Elevage Trameson, 18350 Charly. Portes ouvertes le 27/09/14.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - L'élevage charolais HBC J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet en Berry, vous invite à une visite d'élevage au pré les 25, 26 et 27 septembre 2014 et vous offre un choix de 40 mâles reproducteurs de l'année, de très bonnes origines, à un prix raisonnable, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Le meilleur accueil vous sera réservé.
✆ **02 48 56 21 49 ou 06 81 38 47 12 ou 06 07 91 98 08**

18 - Vends cause cessation, vends 25 vaches + 5 génisses ch., vêlage 15 nov. 15 mars, écho., indem IBR.
✆ **06 59 01 73 35.**

21 - VENDS cheptel CHAROLAIS, très bonnes origines, IND IBR. (réf. 390A)
✆ **03 80 49 24 73**

26 - Vds veaux croisés Montbéliard x Blanc bleu belge.
✆ **06 70 45 63 15**

38 - Vds taureaux Limousin 1 an type mixte vêlage facile.
✆ **04 76 06 03 82 HR**

38 - Vends 2 très bons taureaux Limousins 1 an et 30 mois toute garantie sanitaire HBL bonne origine.
✆ **06 72 64 60 26**

38 - Cause cessation vds VL + génisses Prim'Holstein prêtes ou lait. VL terme octobre. Génisses terme novembre IA séxée cl +10000.
✆ **06 88 47 93 08**

42 - Vds 12 génisses Charolaises 30 mois pleines HBC t bonnes origines term. déc. - Cuisset JM St Germain Lespinasse
✆ **04 77 64 53 33**

42 - Vds génisses Holstein terme octobre décembre ind. IBR
✆ **06 79 41 80 95**

42 - Vds VL P'Holstein en lact ou gest et génisses gestantes IA sem sex cont lait
✆ **04 77 76 14 08 ou 06 83 40 43 61**

42 - Vds génisses pleines Holstein terme oct ind IBR
✆ **06 27 52 65 74**

42 - Vds taureaux 1 an org velage facile et IA HBC ibra earl Trottet 42110
✆ **06 12 17 55 09**

42 - Vente en permanence génisses gestantes Prim'Holstein
✆ **06 08 65 52 51 - fax 04 77 27 82 58**

42 - Vds génisses PH terme oct - vaches au lait - 2 génisses croisées vosgien 3 mois
✆ **06 65 40 68 63**

43 - Vds MÂLES Aubrac reproducteurs, bonnes origines.
✆ **04 71 03 86 61 ou 06 76 71 17 14**

54 - Race Montbéliarde vend ou échange génisses pleines vaches laitières, lot génisses bio. Livraison assurée.
✆ **06 82 66 55 60 ou 03 81 50 46 81**

58 - VENDS TB T 18 mois charolais HBC, - veaux reproducteurs HBC, - taureaux 18 mois Limousin, - veaux reprod. Limousin, indem. IBR, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 3803)
✆ **06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52**

58 - Decize à VENDRE taureaux reproducteurs ind. IBR, toutes garanties sanitaires (réf. 38VB1)
✆ **06 31 37 86 81**

58 - VENDS repro. 11 mois et 2 ans HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 400B)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - VENDS repro. HBC, orig. inscrit, mère bien indexée, TGS. GAEC Hoareau - Champvert (réf. 400A)
✆ **06 61 23 45 60**

58 - VENDS génisses pleines IA (vêlages faciles fin novembre), ind. IBR (réf. 4003)
✆ **06 83 12 74 16**

58 - VENDS taureaux Limousins 18 mois nés s. corne, bonne morpho., docile, IBR A. Luzy (réf. 40VB2)
✆ **03 86 30 15 63**

58 - El. LIMOUSIN VENDS taureaux adultes, 18 mois, veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé. (réf. 400D)
✆ **06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10**

69 - Achète tte l'année pour engraisser vaches ges. bts. lait. bldes aquitaine ou autre race viande ou cx, dpt 01 69 07 26 38 71 21, règlt assuré
✆ **06 12 96 37 72**

69 - Recherche broutards biens formés et vaches charolaises pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

71 - VENDS taureaux HBC viande et gabarit sans complémentation. GAEC Goulliard (réf. 340B)
✆ **03 85 79 40 98 - 06 74 09 49 89**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vds génisses charolaises pleines, vêlage nov. déc., vêlage facile, IBR A.
✆ **06 71 64 05 80**

71 - Cse cess. vds 25 génisses 18 mois, 30 génisses 8 mois, HBC ou non, livraison assurée, garanties sanitaires.
✆ **06 09 33 42 14**

71 - Cause cess. vds vaches + génisses 30 m. pleines, génisses 18 m., 3 taureaux repro. 18 m. charol., IBR A. B. Gateau.
✆ **06 87 57 75 16 ou 03 85 67 10 85**

71 - Elevage charolais J.-Ch. Pallot vend taureaux de 18 mois, HBC, TGS, livraison possible. Oudry.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Vds veau mâle aubrac, 1.550 euros et femelle.
✆ **06 87 42 25 12**

71 - VENDS 6 taureaux 18 mois, - 1 taureau 30 mois, IBR A, TGS, livraison assurée. EARL Plantard - Cuzy (réf. 3905)
✆ **06 17 35 43 02**

71 - Vds génisses charolaises HBC, 30 mois, pleines, vêlage en décembre, TGS, IBR A, livraison possible.
✆ **06 34 36 62 68**

71 - Cessation retraite vds 37 génisses et vaches charolaises, HBC, IBR A, vêlage nov. déc. janv., IA, vel. fac.
✆ **06 12 49 29 08**

71 - Elevage limousin vend taureaux de 18 mois et veaux de l'année.
✆ **06 64 77 33 25 ou 03 86 30 20 97 H.R.**

71 - Vendredi 10 et samedi 11 octobre 2014, trois élevages charolais vous accueillent à leurs portes ouvertes de reproducteurs charolais HBC, mâles de l'année, taureaux 18 mois. Elevage Ciron Richard, Les Césars, 71130 Chassy, tél. 06.08.02.84.56 - Elevage Prost Michel, Gonnots, 71430 Saint-Vincent-Bragny, tél. 06.72.81.21.61 - Gaec Morin Jean-Noël, Jugny, 71430 Saint-Aubin-en-Charollais,
✆ **06 80 54 90 32**



UN RENDEZ VOUS À NE PAS MANQUER !



Journées Portes Ouvertes
au Gaec ROUBE Père et Fils
Ferme de Noulot - 58 470 MAGNY COURS
les 10 et 11 octobre 2014
45 veaux de l'année et 10 taureaux de 18 mois
Tel. 03 86 58 15 80 - 06 72 77 44 76
Accueil convivial (pot. buffet...)



EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 10 et SAMEDI 11 OCTOBRE 2014
3 élevages charolais vous accueillent à leurs
Portes Ouvertes
de reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois

Elevage Ciron Richard	Elevage Prost Michel	Gaec Morin Jean-Noël
Les Césars	Gonnots	Jugny
71130 Chassy	71430 St-Vincent-Bragny	71430 Saint-Aubin-en-Charollais
Tél. 06 08 02 84 56	Tél. 06 72 81 21 61	Tél. 06 80 54 90 32

PORTES OUVERTES
Élevage H.B.C.
Gaec St Roch (Malnoury)
21290 Recey s/Ource
10, 11 & 12 octobre 2014
Taureaux 18 mois, veaux de l'année
Garanties sanitaires
06 85 33 82 34

10 Elevages charolais en Bourgogne du Sud

DELANGLE Gérard :	06 88 39 36 26
LAUGERETTE Michel :	06 82 59 43 20
DELORME Eric :	06 34 36 62 68
GAEC BARGE-FEDERICI :	06 81 38 58 44
GAYET Frédéric :	06 77 60 53 27
DEVILLARD Jacques Pierre :	06 81 90 94 97
BERNIGAUD Jacky :	06 82 37 57 79
PACAUD Philippe :	06 81 82 27 97
BERNIGAUD Alain :	06 80 84 34 19
BAJARD Jean-François :	06 30 86 06 65

Portes ouvertes
Proche de CHAROLLES (71)
Vendredi 10 et samedi 11 octobre 2014
charolais-passion
http://charolais-passion.blog4ever.com



Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 03 86 32 53 33 - 06 89 18 05 87
PORTES OUVERTES à l'étable
les 24, 25 et 26 octobre (présentation exceptionnelle)
50 taureaux de 18 mois - 25 génisses de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année
• 1er prix d'ensemble veaux mâles «mondial 2014»
• 2ème prix d'ensemble adultes grandes étables
• Six 1er prix et quatre 2ème prix «mondial 2014»
Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

JOURNÉES COMMERCIALES
EARL BATHO SERGE
Vendredi 10 et Samedi 11 octobre 2014
Seront exposés à la vente :
45 taureaux reproducteurs : veaux de l'année, taureaux de 18 mois et taureaux adultes.
Ces animaux seront visibles sur facebook (charolais Earl Serge Batho) à partir du 25 sept.
L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon
06 83 68 07 96
Naisseur Desperado, trophée des champions 2012 et de Cyrano, trophée des champions 2014

73 - Vend génisses Abondance 5 mois.
✆ **06 87 02 57 64**

89 - VENDS 100 très bons taureaux 18 mois, - 100 mâles de l'année, - 25 génisses HBC, IBR A. Livraison possible, prix raisonnable. GAEC Cadoux Père et Fils -St André en Terre Plaine (réf. 360C)
✆ **06 89 18 05 87 - 03 86 32 53 33**

Caprin

26 - Vds 100 chevrettes + boucs Saanen nés en sept 2014 capgène 1100l à 34,5TP 36,2TB
✆ **06 02 11 40 39**

38 - Vds bouc Alpin issu IA 3 ans sans corne : 100 euros.
✆ **06 19 77 55 40**

42 - Vds chevrettes alpine et Saanene mis bas 15/02/15 elev controle laitier et gene plus 950L
✆ **06 24 67 46 03**

Ovin

21 - Elevage Texel VENDS 2 béliers ref pouvant saillir, lot agnelles, le tout non inscrit (réf. 39VB3)
✆ **06 48 54 62 33**

21 - VENDS agnelles charolaises nées en février pour reproduction, père inscrit, 160 euros (réf. 4001)
✆ **06 01 71 02 93**

58 - VEND reproducteurs agneaux et antenais charollais non inscrits, BO. Jean-François Pannetier (réf. 3902)
✆ **03 86 50 04 29 HR - 06 83 24 55 99**

71 - Vds antenais charollais inscrits ou non, toutes garanties sanitaires.
✆ **06 75 75 59 80**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

74 - Vends 30 agnelles + 30 agneaux à finir.
✆ **04 50 96 92 06**

Porcin

01 - Vds 12 porcelets du 16-07 pour élevage familial ou engrais bouclés livraison possible
✆ **04.74.37.56.71**

26 - Vds charcutiers 120 kgs, porcelets 25 kgs.
✆ **06 73 47 78 29 ou 04 75 62 80 43 (HR)**

Chien

07 - Vds Chiots Border Collie pure race 3 mois mâle et femelle très bonne origine 140 à180 € Mère n° 250269801616078.
✆ **06.74.02.34.31**

26 - Vds chiots Border Collie de race, mère 26ZL073
✆ **06 83 49 81 50**

57 - A réserver 2 femelles et 3 mâles Parson Russell Terrier nés le 13/08/14, dispo. à partir du 13 oct., origine chasse, élevés en famille, seront vendus inscrits au Lof, vaccinés, vermifugés et tatoués + certificat bonne santé. Prix fem. 450 euros, mâle 400 euros. N° de la mère : 250269801120100.
✆ **06 34 52 50 40 - 03 82 33 80 76**

58 - VENDS chiots Setter Gordon M et F nés 20/08/14, Lof, mère 2AGNA492, père 2HAL672, 600 euros (réf. 390D)
✆ **03 86 39 79 69**

89 - A réserver 4 chiots Beauceron nés le 25/08/14, mère 2BWJ 573 (réf. 4004)
✆ **03 86 32 20 52**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapin Garenne repris en parc. Contrôle sanitaire. Livraison. Documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

POUR VOS ANNONCES LÉGALES *On s'occupe de tout !*
Tel. 03 80 78 90 42 legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02
Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?
- ✓ PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE
- ✓ ATTESTATION DE PARUTION PAR FAX OU MAIL
- ✓ RELECTURE ATTENTIVE DE VOS ANNONCES AVANT PARUTION
- ✓ MODÈLES D'ANNONCES À VOTRE DISPOSITION
- ✓ DEVIS SUR SIMPLE DEMANDE

du **LUNDI** au **VENDREDI** dès 8h00
Terres de Bourgogne

PETITES ANNONCES

3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❑ Tracteurs
- ❑ Matériels de travail du sol
- ❑ Matériels de récolte
- ❑ Matériels de traitement
- ❑ Matériels arbo-viti
- ❑ Matériels de distribution
- ❑ Matériels d'épandage
- ❑ Matériels d'irrigation
- ❑ Matériels forestiers
- ❑ Matériels travaux publics
- ❑ Matériels de cave
- ❑ Matériels de manutention
- ❑ Matériels de station
- ❑ Matériels de taille
- ❑ Materiels agricoles divers
- ❑ Véhicules utilitaires
- ❑ Véhicules tourisme
- ❑ Ventes/achats de récoltes
- ❑ Cultures sous abris
- ❑ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❑ Bâtiments professionnels
- ❑ Propriétés achat/ventes
- ❑ Terrains
- ❑ Locations agricoles
- ❑ Locations autres
- ❑ Offres d'emplois
- ❑ Demandes d'emplois
- ❑ Propositions commerciales
- ❑ Offres de service
- ❑ Mariage-rencontres
- ❑ Divers
- ❑ Animaux divers
- ❑ Bovins
- ❑ Caprins
- ❑ Ovins
- ❑ Porcins
- ❑ Equins
- ❑ Volailles/Lapins
- ❑ Chiens
- ❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de € TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

TELEPHONIE DU DOUBS

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 Euros
Siège social : 27 rue Elsa Triolet
Bâtiment A - 21000 Dijon
521 384 883 RCS DE Dijon

Modifications

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris la décision de remplacer la dénomination sociale «ATELIO FRANCHE COMTE» par «TELEPHONIE DU DOUBS».

Et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts à compter du 01/09/2014.

La Gérance

AL214013040

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : HOPE

Siège social : 13 rue de Messigny 21380 Asnières les Dijon

Objet : la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'un immeuble,

Durée : 99 années

Capital apporté en numéraire : 1 200 euros

Gérance : Mme Audrey Alina Bernard, demeurant 13 rue de Messigny, 21380 Asnières les Dijon

Cession de parts : cessions libres entre associés, soumises à agrément pour les tiers

Immatriculation au RCS de Dijon

Pour avis

AL214012990

S.E.L.A.S. « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER»
Notaires associés
23 rue Buffon
21000 Dijon

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me VIARD, notaire à Dijon, le 5/09/2014, de la société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : « LE BALCON 77 », sigle « LB77 »

Siège : Dijon (21000), 77 Rue Berbisey

Durée : 99 ans

Objet : - l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant traditionnel, brasserie ou de type rapide,

- l'exploitation de tous fonds de commerce de salon de thé,

- l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant ou brasserie lounge,

- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

Capital social : 1.000€ par apports en numéraire

Gérant : M. Riyad Naaji, dt Chenôve (21300), 17 Rue Messidor

Il a été stipulé une clause d'agrément pour toutes cessions au profit de personnes étrangères à la société l'agrément étant donné à la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon

Pour avis et mention

Me VIARD

AL214013046

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 26 septembre 2014, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DA SILVA Miguel

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital : 5 000 Euros. Apports en numéraire: 5 000 €

Siège : ZI Du Layer, Impasse Joseph Cugnot, 21110 Genlis

Objet : Le dépannage, la vente et travaux de serrurerie, menuiserie et métallerie

Durée : 99 ans

Président : Nuno Miguel Meira Da Silva, demeurant 38 Rue Charles Lahaye, 21000 Dijon.

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour avis, le Président

AL214013049

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CURTIL-VERGY: Terre - Vignes AOC Bourgogne et Hautes Côtes de Nuits - Cépages Chardonnay et Pinot Noir (libres) - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles de terre, occupées.

1 ha 50 a 80 ca - En castet: ZA-35-36-49-50-52[F1]-52[F2] - Les lares: ZA-59-65[F1]-65[F2] - Sous breuil: ZA-14

L'ETANG-VERGY: Lande, terre - Vignes AOC Bourgogne - Cépages Aligoté, Chardonnay et Pinot Noir (libres) - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles de terre, occupées.

1 ha 98 a 20 ca - Au dessus de la croix: A-475 - Aux echalles: ZD-23-24[F1]-24[F2]-31 - En charmon: A-503 - En loxey: ZB-32 - En talere: A-106 - Es greves: ZC-25 - La pile tache: A-539-583 - Le barreau: ZA-13 - Les pres poulot: B-10 (sans bâtiment)

- Les trembles: A-278-279

MESSANGES: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles de terre, occupées.

21 a 03 ca - Champ perdrix: A-118 - En grenoble: A-143

TERNANT: Taillis sous futaie.

18 a 01 ca - Bois des poisses: A-118

BEAUNE: AOC BEAUNE et BEAUNE 1er Cru, cépage Pinot Noir.

Objectif : Maintien du fermier en place - Vente partielle en parts de GFA.

1 ha 20 a 35 ca - Les grèves: CO-57-58-123[72] - Les prevoles: BL-10

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/10/2014 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL214013057

LA RUCHE LOGISTIQUE

SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 11 rue du Château
21320 Commarin

Avis

Aux termes de statuts signés le 24 septembre 2014, il a été constitué une société La Ruche Logistique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LA RUCHE LOGISTIQUE

Capital social : 50 000 € divisé en 50 000 parts de 1 €

Forme sociale : SARL

Siège social : 11 rue du Château 21320 Commarin

Durée : 99 années

Objet social :

- activité de prestation de logistique, entreposage, affrètement et organisation des transports ainsi que la fourniture de services y afférents ;

- activité de prestation de services et de conseils aux entreprises et aux particuliers,

Gérants :

- Monsieur Thomas Largeron, demeurant à Commarin (21320), lieudit «le village»,

- Monsieur Didier Largeron, demeurant à Ezzey (21320), 6 impasse Callas.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

AL214013050

Dénomination: SCI Saint Michel

Forme: SCI

Capital: 1000 euros

Siège: 19 rue de L'hopital 21260 Sacquenay

Objet: Achat, vente, location, gestion de biens immobiliers.

Durée: 99 ans

Gérant: Mme Tramalloni Virginie, 19 rue de L'hopital 21260 Sacquenay.

Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS: Dijon

AL214013051

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/09/14, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée SARL EL BAAMA dont le capital social est de 500.00 €, le siège social est 5 rue Marceau à Dijon.

Son objet social est la gestion, exploitation d'une société de restauration rapide, pizzeria et sa durée 99 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Madame Hadjailia (épouse El Baama) Zahia demeurant 11 E rue Henri Farman à Dijon a été désignée en qualité de gérante pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis et mention

La gérance

AL214013052

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'un groupement forestier, sous forme de société civile, régi par les articles 1832 et suivants du Code civil et les articles L 331-1 et suivants du Code forestier, immatriculé au R.C.S. de Dijon, dénommé , au capital de 1.000 €uros, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, sur tous les terrains que le groupement pourra acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit.

Son siège est fixé à Brion Sur Ource (21570), 11 Rue de Belan et les gérants sont :

- Monsieur Guillaume Pianetti demeurant à Châtillon sur Seine (21400), 2 Rue Victor Hugo et

- Madame Audrey Pianetti demeurant à Brion Sur Ource (21570), 11 Rue de Belan.

Les parts sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants : la cession à tout autre personne est soumise à l'agrément des associés donné par décision collective extraordinaire.

AL214013056

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LITTLE

Société civile immobilière
au capital de 7.622 euros
Siège social :
29, avenue de la République
21 800 Chevigny Saint Sauveur
384 707 568 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 30 septembre 2014, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Pierre Hernu demeurant 18, rue du Château, 21 000 Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 18, rue du Château, 21 000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL214013038

SCI LITTLE

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 7.622 euros
Siège social : 29, avenue de la République
21 800 Chevigny-Saint-Sauveur
384 707 568 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 30 septembre 2014, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Pierre Hernu demeurant 18, rue du Château, 21 000 Dijon et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL214013039

HOTEL DU LAC

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 228 000 euros
Siège : 10 Rue du Lac,
21140 Pont et Massène
326 648 847 RCS Dijon

Avis de dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 8 septembre 2014 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Louis Bornet, demeurant 10 Le Cougou, 44530 Guenrouet, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au Cabinet ETC, 11 Rue de la Liberté - 21140 SEMUR EN AUXOIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

AL214013045

L'A.G.O. du 15/07/2014 de la S.A.S AL-G-CC au capital de 5.000 euros, dont le siège est à Dijon (21000), 28 rue de Rouen, immatriculée sous le N° 751.889.312 R.C.S. Dijon, a approuvé le compte définitif de la liquidation, prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/05/2014 et donné au liquidateur, Monsieur Alain Gerbet, demeurant à Dijon (21000), 28 rue de Rouen, quitus de sa gestion.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

AL214013054

MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL

FIDUCIAL
Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

GROUPE KREMER

SARL au capital de 120 000 euros
21 Rue des Malines, 21000 Dijon
RCS Dijon 392 324 281

Assemblée Générale Extraordinaire du 05/05/2014 :

Augmentation de capital social de 280 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120 000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quatre cents mille euros (400 000 euros)

Pour avis. La Gérance

AL214013042

NON DISSOLUTION

EURL POUFFIER - ECOLO PEINTURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 26, rue des Moulissards
21 240 Talant
508 570 553 RCS Dijon

Par un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 juin 2014 statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de Dijon.

AL214012736

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI MINH REACH

SCI au capital de 1000 euros
Siège social : 1 Allée des Séquoias
69760 Limonest
514 652 742 RCS Lyon

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 21/09/2014, il résulte que le siège social a été transféré au 9 rue de l'Aviation 21121 Darois, à compter du 22/09/2014. Le gérant associé reste Madame Pascale Gaillard, dmt 10 rue Abbé Chevallier 21220 Fixin. L'activité de la société est la location immobilière. Nouveau greffe compétent : Dijon. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL214013041

JLGABI

SCI au capital de 1000,00 Euros
23 rue des Sublaines,
89100 Saint-Martin du Tertre
513691600 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1 juillet 2014 il a été décidé de transférer le siège social de la société au Impasse du Champ des Fèves, 89500 Villeneuve Sur Yonne à compter du 1 juillet 2014.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL214013044

SAS VENTEPLUME

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 rue de Talant
21000 Dijon
529 501 397 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée SAS VENTEPLUME a décidé de transférer le siège social du 29 rue de Talant, 21000 Dijon au 174 rue de l'Université 75007 Paris à compter du 15 septembre 2014 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Paris..

Pour avis.

Le Président.

AL214013053

SARL RASA

SARL au capital de 2000,00 Euros
10 Rue de l'Eglise,
89450 Fontenay Près Vézelay
791241664 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2014 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 34 Rue de Paris, 21140 Semur en Auxois à compter du 30 juin 2014.

Gérance : Madame Sandrine Lenoir, demeurant Noilles, 58130 Montigny aux Amognes

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL214013058

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Par acte ssp en date du 01/09/2014, il a été constitué une société SARL

Dénomination :KARINE

Siège : 14-16 Place Emile Zola, 21000 Dijon

R.C.S Dijon 534 047 634

L'AGE du 01/09/2014 a nommé gérant, Zheng Lanying, 22 rue de Belleville, 75020 Paris en remplacement de Zheng Qianshan, démissionnaire.

AL214013048

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

EVORIAL

SELAS au capital de 172.000 €
Siège social : 37, rue Saint-Martin
58000 Nevers
328 162 284 RCS Nevers

L'assemblée générale des associés du 04 septembre 2014 a décidé de porter le capital social de 163.400 euros à 172.000 euros et de modifier la dénomination sociale LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE LEVY PRON GUINET VERGES LOPEZ pour adopter celle d'EVORIAL.

Pour avis, le Président,

AL584013174

SARL TOURLIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 26 Route de Champvert
58300 Decize
RCS Nevers 533 017 679

Aux termes d'une décision en date du 25 septembre 2014, l'associé unique a décidé d'étendre, à compter du 1er Octobre 2014, l'objet social aux activités de :

- transport public routier de marchandises avec véhicules de tous tonnages

- négoce en matériaux

- location de matériel

et de modifier en conséquence l'article 2 -OBJET des statuts.

Pour avis La Gérance

AL584013183

SCA DOMAINE DU HAUT DE BOULON

Boulon
58700 Lurcy le Bourg
RCS Nevers : 323 648 121
Capital social : 1 524,45 euros

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 1er septembre 2014, il a été procédé à l'augmentation de capital en numéraire le portant à 58 494,68 euros, à la démission de la gérance de M Decorde
Jean-Michel et au transfert de siège : 1 Chemin de la Chaume, Le Breuil, 58700 Prémery.
Pour avis, la gérance

AL584013182

SOYEZ FRERES

Société anonyme au capital de € 838 350
Siège social : Donzy (Nièvre)
Usine de la Bertine
R.C.S. Nevers N° 671 880 227

Le Conseil d'administration du 14 mai 2014 a :
- coopté en qualité d'administrateur, la SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DU VAL DE LOIRE sise 15 rue Gustave Courbet, 75016 Paris, représentée par Madame Marie-Christine Soyez demeurant le Chêne Brun, 58440 La Celle-Sur-Loire, en remplacement de Monsieur Joseph Arcos, administrateur démissionnaire.
- pris acte de la démission de Madame Marie-Christine Soyez en qualité d'administrateur.

AL584013188

SCI DU TACOT

SCI au capital de 650€
Siège social : Chez Mme Adjir La Creuse CHaligny,
58120 Saint-Hilaire-en-Morvan
535 352 017 RCS de Nevers.

L'AGE du 01/09/2014, a décidé de :
- transférer le siège social au : Chez Mme Adjir La Creuse Chaligny, 58120 Saint-Hilaire-en-Morvan
- porter le capital social à 700€
- nommer co-gérant, M. Mohamed Zibouh 11 rue Adrien Huzard, 93300 Aubervilliers.
Mention au RCS de Nevers

AL584013195

BANABO

SAS au capital de 74 400 euros
Siège social : 7 rue du Général Le Flo,
29600 Morlaix
450 307 715 RCS Morlaix

Aux termes d'une AGE du 23.09.2014, il a été décidé :
- de transférer le siège social du 7 rue du Général Le Flo, 29600 Morlaix au 10 rue Lucien Perreimond à 58300 Champvert à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de modifier l'objet social qui est désormais l'acquisition, la cession et la gestion de participations dans des sociétés ayant pour objet la gestion et l'exploitation directe ou indirecte notamment par contrat de location gérance de fonds de commerce de restauration rapide à enseigne McDonald's. l'article 2 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 450 307 715 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Président :
Monsieur Mathieu Gobeaud, demeurant 10 rue Lucien Perreimond, 58300 Champvert
Pour avis
Le Président

AL584013199

L'AGE du 29.9.2014 de la société SCEA ELEVAGE DE BIBRACTE, SCEA au capital de 75 065,89€, Lieu dit Pierrefite, 58170 Poil, 392 924 825 RCS Nevers, a décidé, à compter du 1.10.2014, de transférer le siège social de la société à Le quart du bois, 58170, Poil. - de modifier la dénomination qui devient SCEA ELEVAGE BIO BIBRACTE. Mention au RCS de Nevers.

AL584013200

→ TRIBUNAUX DE COMMERCE

Tribunal de commerce de Bourges

Par jugement en date du 05/05/2006, le Tribunal de Commerce de Bourges a prononcé Changement d'un organe de procédure de
SAMSOUD INDUSTRIES
Rue de Decizes
58260 La Machine
R.C.S.: 391 654 571
ETS Secondaire:
N/REF : RCS Nevers 391 654 571 (93 B 139)
Mention d'Office de Société (Greffe extérieur)
SAMSOUD INDUSTRIES
Rue de Decizes
58260 La Machine
A constaté le remplacement de Me Vincent Gladel par la SELARL GLADEL, 8 rue Beaumarchais, 63038 Clermont Ferrand, dans l'exercice du mandat de de commissaire à l'exécution du plan.
Le Greffier.

AL584013190

Tribunal de commerce de Bourges

Par jugement en date du 26/08/2014, le Tribunal de Commerce de Bourges a prononcé le remplacement d'un administrateur judiciaire en cours de procédure de
TOP COOL
rue de Decize
58260 La Machine
R.C.S.: 393 136 783
ETS SECONDAIRE:
N/REF : RCS Nevers 393 136 783 (93 B 257)
Mention d'Office suite à procédure collective
TOP COOL
rue de Decize
58260 La Machine
A constaté le remplacement à compter du 01/01/2014 de Me Vincent Gladel par la SELARL Gladel, 8 rue Beaumarchais, 63038 Clermont Ferrand, dans l'exercice du mandat de commissaire à l'execution du plan.
Le Greffier

AL584013191

→ AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à responsabilité limitée COLIN BOIS BOURGOGNE CENTRE FRANCE;
Forme : Société unipersonnelle à responsabilité limitée
Siège social : Charrin (58300), 1 rue de la Mairie
Objet : Négoce de bois et courtage, et toutes prestations liées à l'activité du bois.
Durée : 99 années
Capital : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Colin Xavier, demeurant 1 rue de la mairie 58300 Charrin
Immatriculation : au RCS de Nevers
Pour avis

AL584013157

Par acte sous seing privé en date du 08/09/2014, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société A Responsabilité Limitée ;
Dénomination : D & D MATERIAUX ;
Capital : 1.000 euros ;
Siège : 52 Rue du Commerce, Cosne sur Loire, 58200 ;
Objet : En France et à l'étranger, directement ou indirectement la négoce de tout type de menuiseries (PVC, bois, aluminium…), de matériaux de couvertures, en isolants ;
Durée : 99 ans ;
Gérant associé unique : M Dorian Do Nascimento demeurant 05 Route des Bertins à Narcy, 58400.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour Avis

AL584013160

Avis de constitution
Suivant acte sous seing privé en date du 19 septembre 2014, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers le 19 septembre 2014, bordereau n°2014/1 141 case n°1 ext 2496, il a été constitué la société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : F&F Immo
Forme : Société civile.
Capital social : Mille euros (1.000,00 €)
Siège social : Nevers (58000), 41 rue de Marzy.
Objet social : L'acquisition, la mise en valeur, la construction, l'administration, l'exploitation, la location et la vente d'immeubles.
Et, plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère mobilier ou immobilier pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets connexes, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Apports : En numéraire :
Par Mlle Anne-Lise Perret : 500,00 €
Par M. Jérôme Tissier : 500,00 €
Gérance : Mlle Anne-Lise Perret et M. Jérôme Tissier , demeurant en Australie :603/7 Sterling Circuit, Camper Down 2050 NSW Australia.
Immatriculation : RCS de Nevers.
Cession de parts sociales - agrément : libre.

AL584013162

LEGALYS CONSEILS

Me Benoît Marty
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

Par acte SSP en date du 24/09/2014 il a été constitué une SARL dénommée : HOLDING JM.
Objet social : La propriété et la gestion de tous biens meubles et immeubles. L'administration d'entreprises, toutes activités de conseil et d'assistance aux entreprises en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, les conseils, l'assistance et l'ingénierie en matière financière, les conseils et l'assistance aux entreprises en matière de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, promotion de ventes et publicité.
Capital Social : 5000 euros.
Siège Social : 181 bis route de Lyon, Challuy (Nièvre)
Gérance : Monsieur Joffre Manget demeurant à Saint Pierre le Moutier (Nièvre) 5 Rue Faubourg de Nevers.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL584013172

Avis de constitution
Acte sous seing privé du 15 septembre 2014
Dénomination sociale : GOLDWINE
Forme : société en nom collectif
Capital : 10 000 euros
Siège social : Coulanges Les Nevers (Nièvre) - 3, Rue du Général de Gaulle
Objet : la création, l'achat, la location et l'exploitation de tous fonds de commerce de presse, librairie, papeterie, bimbeloterie, carterie, maroquinerie, articles de fumeur, cigarette électronique, confiserie, vente de boissons à emporter, salon de thé, dépôt de pain, et plus généralement tous cadeaux, loto, jeux dérivés, auquel est associée la gérance d'un débit de tabac ; étant précisé que la société prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble de ces activités
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des Sociétés
Gérant et associés en nom : Madame Nathalie Grob, épouse Meunier, demeurant 21, Ruelle de la Cure - Quincie en Beaujolais (Rhône)
Associé en nom : Monsieur Gilles Meunier, demeurant 21, Ruelle de la Cure - Quincie en Beaujolais (Rhône)
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nevers.
La gérance

AL584013173

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI ECT IMMO
Siège social : 4, rue des Pêcheurs, 58300 Decize ;
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
Durée de la Société : 99 ans ;
Capital social : 100 € ;
Co-Gérance : Mr Thomas Lambert et Madame Emilie Lambert dt ensemble à Decize (58), 4, rue des Pêcheurs ; Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.
Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.
La Gérance

AL584013181

→ MODIFICATION DE CAPITAL

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

LUCAS ET FILS ENTREPRISE

SARL au capital de 31.200 euros
Siège Social : 3, rue des Trappes
58000 Sermoise sur Loire
377 799 051 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2014 a décidé de porter le capital de 19.818,37 euros à 31.200 euros.
Pour avis, Le Gérant, T. LUCAS

AL584013167

→ NON DISSOLUTION

S.A.R.L. LA BUSSIÈRE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 56 392,00 euros
Siège social : La Bussière - Rix
58500 Clamecy
393 762 919 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 28 juillet 2014, l'assemblée générale extraordinaire :
A décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis, la gérance.

AL584012973

LE GALL LOISIRS

SARL au capital de 10000 euros,
2 rue de la Folie
58180 Marzy
751 980 442 RCS Nevers

Le 24/09/2014 l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société, malgré la perte de plus de la moitié du capital social conformément aux dispositions de l'article L223-42 du code du commerce.
Dépôt au RCS de Nevers.

AL584013168

JURI-LAWYERS CONSULTANTS
Société d'Avocats Interbarreaux
52 rue du Docteur Courret
47200 Marmande
05-53-76-06-06

Avis.
Aux termes d'une délibération en date du 03 Septembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL COTE CUISINE, au capital de 10 000 €, sise 43 Avenue du85ème de ligne, 58200 Cosne Cours sur Loire, immatriculée sous le numéro 750 409 153 RCS Nevers, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL584013178

JURI-LAWYERS CONSULTANTS
Société d'Avocats Interbarreaux
52 rue du Docteur Courret
47200 Marmande
05-53-76-06-06

Avis.
Aux termes d'une décision en date du03 Septembre 2014, l'associée unique de la SARL ORCHID, au capital de 50 000 euros, dont le siège social est Zone Commercial du Champs des Noyers, Rue Henri Bouquillard, 58640 Varennes Vauzelles, immatriculée sous le numéro534 299 797 RCS Nevers, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL584013180

→ TRANSFERT DE SIÈGE

CÉDRICK BARDIN

Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique
au capital de 10 000 €
Siège social
12 rue Waldeck Rousseau
58150 Pouilly sur Loire
507 502 441 RCS Nevers

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01 septembre 2014, il a été décidé de transférer le siège social de Pouilly sur Loire(Nièvre), 12 rue Waldeck Rousseau à Verdigny (Cher), Rue Saint Vincent, à compter de ce jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis,
Le gérant

AL584013116

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SARL MAISON JEANJIRARD

SARL au capital de 57.000 €
Siège social : Parc d'Activités du Val de Loire
3 rue des Limes
58200 Cosne Cours sur Loire.
508 312 170 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2014 a décidé de transférer le siège social de 27, route du Saint Amand, 58440 Myennes au Parc d'Activités du Val de Loire, 3 rue des Limes, 58200 Cosne Cours sur Loire.
Pour avis, le gérant, C. JEANJIRARD

AL584013166

CEGEPLAST

Société Anonyme
au capital de 200 000 Euros
Siège social : 130, rue Francis Garnier
58000 Nevers
R.C.S. Nvers 351 142 807

L'A.G.E du 29/12/2012 a décidé de transférer le siège social du 35, rue des Grands Prés, 58000 Nevers au 130, rue Francis Garnier, 58000 Nevers à compter du 29/12/2012, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis le Conseil d'Administration

AL584013184

→ NOMINATION

NEXSON GROUP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 130 000 €
Siège Social : Zone Industrielle
11, rue Marie-Joseph Jacquard
58640 Varennes-Vauzelles
530 572 775 RCS Nevers

Aux termes de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 août 2014, les associés ont décidé de nommer pour une durée de six exercices :
- aux fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire : Monsieur Paul Reyne ayant sa résidence professionnelle à Varennes-Vauzelles (58) - 13, rue Henri Choquet.
- aux fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant : Monsieur Claude Gette ayant sa résidence professionnelle à Clermont Ferrand (63) - 11 Bis, Avenue des Etats Unis.
Pour avis
Le Président

AL584013164

→ SUCCESSION

Avis
La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice générale - France domaine, Gestion des patrimoines privés - 25, rue de la Boudronnée 21047 DIJON, curateur des successions de :
. M. Jean-Claude Marcel BRISSOT célibataire, décédé le 26/01/2013 à Marzy, réf 13.5907
a établi l'inventaire estimatif
. M. Lucien GONON célibataire, décédé le 14/12/2011 à Château-Chinon, réf 13.5845
. Mme Marie ROBIN célibataire, décédée le 31/01/2013 à Varzy, réf 13.5848
. Mme Rolande Marcelle JACQUELIN veuve XAINTE, décédée le 10/10/2010 à Varennes Vauzelles, réf 13.5909
. Mme Aimée Denise ROUSTIN veuve ETCHEBEST, décédée le 20/03/2013 à St Amand en Puisaye, réf 13.5971
. Mme Suzanne Marie GILBERT célibataire, décédée le 09/04/2012 à Pougues les Eaux, réf 13.5915
. Mme Jacqueline Yvette LANTIER célibataire, décédée le 22/05/2013 à Clamecy, réf 14.6183

. Mme Eugénie Gilbert MACHAIN célibataire, décédée le 09/02/2013 à La Charité sur Loire, réf 14.6277

. M. Henri Jean COULON célibataire, décédé le 24/06/2010 à Château-Chinon, réf 14.6436

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

AL584013176

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

SCI LEYMONIE

Société Civile
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 5 bis rue du Moulin d'Ecorce
Nevers (Nièvre)
RCS Nevers 538 851 411

Par AGE du 11 septembre 2014, il a été constaté la démission de Monsieur Stéphane Leymonie de son mandat de cogérant, Monsieur Alain Leymonie restant le seul gérant.

Pour avis.

AL584013163

SARL VITRY FRANCE

au capital de 7622 euros,
durée jusqu'au 11 août 2097,
Siège social 22 route de Nevers
58160 Sauvigny Les Bois,
numéro 419717608 RCS de Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2014 a nommé en qualité de gérante à compter du 1er septembre 2014, Mme Petit Carole, 22 route de Nevers 58160 Sauvigny Les Bois, en remplacement de Mr Gaillard Christophe, gérant démissionnaire au 1/09/2014.

AL584013185

La location gérance du fonds de commerce de bar snack sis et exploité au, 11 rue du docteur Duret 58110 Chatillon-en-Bazois confiée par acte ssp en date du 01/04/2014 jusqu'au 17/08/2014 par le bailleur M. Masente Charles, demeurant, 4 rue Victor Hugo 06150 Cannes la Bocca à la locataire : Mme Proust Nathalie, 1 La calonnerie 37800 Drache a pris fin le 17/08/2014.

AL584013192

CESSION

Me REROLLE Jean-Charles
Notaire associé
58300 Decize

Suivant acte reçu par : Me REROLLE, notaire associé à Decize (58300), 8 rue Carnot. le 2 septembre 2014 enregistré au pôle enregistrement de Nevers le 15 septembre 2014 bordereau 2014/1124 case 2 extrait 2452,

Monsieur Jean-Marc Tuffin et Madame Annie Claude Lagarde demeurant ensemble à Decize (58300) 1 place Saint Just.

ont cédé à La Société dénommée EURL SAMARASPA, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à Decize (58300) 1 place Saint Just identifiée sous le numéro SIREN 803751072 RCS Nevers.

Un fonds de commerce de «Soins esthétiques - vente de produits de beauté» connu sous le nom de «FRIMOUSSE» situé et exploité à Decize 1 Place Saint Just, comprenant l'ensemble des éléments corporels et incorporels le composant.

La cession ne comprend pas de marchandises.

Prix : Quatre Vingt Quatre Mille Euros (84.000,00 €) payé comptant s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour Trente et un Mille Euros (31.000,00 €)

- aux éléments corporels pour Cinquante Trois Mille Euros (53.000,00 €)

Le cessionnaire sera propriétaire du FONDS vendu à compter du 2 septembre 20014 et en a la jouissance par la prise de possession réelle, à compter rétroactivement du 1er août 2014, le cédant ayant cessé son activité au 31 juillet 2014.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître REROLLE, notaire à Decize susnommé, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.

AL584013171

Suivant acte sous seing privé en date à Nevers (58) du 20 septembre 2014, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers (58) le 25 septembre 2014, bordereau n° 2014/1 165, case n° 2, Mr Noël Rétif dt à Pouilly-sur-Loire (58) - 41, rue du Château Gaillard a cédé à la société MENUISERIE RETIF, SARL au capital de 10 000 € ayant son siège social à Pouilly-sur-Loire (58) - 41, rue du Château Gaillard, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 804 051 340, un fonds artisanal de menuiserie sis et exploité à Pouilly-sur-Loire (58) - 41, rue du Château Gaillard, moyennant le prix de 60 900 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er septembre 2014.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au siège du fonds vendu.

AL584013187

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

GEOCHANVRE F

SAS au capital de 40 000 €
Siège social : Route de Frangey (89160) Lézinnes
802 501 536 RCS Auxerre

Par décisions de l'associé unique du 24/07/2014, le capital social augmenté de 385 000 € par apport de biens immobiliers et création de 385 000 actions nouvelles, a été porté à 425 000 € divisé en 425 000 actions

Par décisions du Président du 26/07/2014, le capital social augmenté de 344 500 € par compensation de créances et création de 344 500 actions nouvelles, a été porté à 769 500€ divisé en 769 500 actions

Par décision des associés du 28/07/2014, il a été décidé de modifier l'objet social dont le 1er paragraphe sera désormais rédigé comme suit : «La société a pour objet en France et à l'étranger, la fabrication et la commercialisation de géotextiles et géofilets non tissés à partir de fibres longues liées mécaniquement pour différentes applications : la lutte contre l'érosion des sols, la protection des cultures (notamment ornementales et agricoles) et la construction».

(Le reste de l'article inchangé).

Les articles 2, 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL894013013

EARL DU JUMERIAU

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile
au capital de 525 500 euros
Siège social : le Petit Béru
89700 Tonnerre
487 549 818 RCS Auerre

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2014, la collectivité des associés a décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCEA DU JUMERIAU.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 525 500 euros.

Siège social : Le Petit Béru, 89700 Tonnerre.

Durée : Jusqu'au 18 décembre 2055.

Gérants : M. Jean Rémi Daniel Noël Rouyer et Mme Fabienne Françoise Amanda Grzezalkowski, son épouse, demeurant ensemble à Tonnerre (Yonne), le Petit Béru.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.

Pour avis, la gérance

AL894013176

WHITE AND BROWN

Société par Actions Simplifiée au capital social de 1.000.000 euros
6 rue de l'industrie
89100 Sens
RCS Sens 348 780 826

Le 11 avril 2014, la société Electrodomesticos Taurus, S.L., société limitée de droit espagnol au capital de 30.034.734,60 euros, ayant son siège social à Oliana (Lleida), Avda. Barcelona, n°25790 en Espagne, immatriculée à la page L-9775 du Registre de Lleida, représentée par Monsieur Ramon Termens Navarro,

Agissant en sa qualité d'associée unique et propriétaire de 100% des actions composant le capital de la société,

- a pris acte de la démission de Monsieur Angel RIUDALBA de ses fonctions de président de la société,

- nomme la société SHOWER-DOG, S.L. société limitée de droit espagnol au capital de 3.500 euros, ayant son siège social à Oliana (Lleida), Avda. Barcelona, n°25790 en Espagne, immatriculée à la page L- 25774 du Registre de Lleida comme Président de la Société, dont le représentant permanent est Monsieur Guillermo Mur Torne demeurant calle Balmes 351, 1° 1a - 08006 Barcelone (Espagne) à compter de ce jour et pour une durée indéterminée,

-décide que l'identité du représentant permanent figurera sur le Kbis de la société.

Pour avis.

AL894013216

CLEMENGOUL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500,00 euros
Siège social : 15 Voie Romaine
89230 Montigny la Resle
445 267 602 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2014 a constaté :

- la réduction du capital social de 3 750 euros, ce qui a pour effet de ramener celui-ci, initialement de 7 500 euros, à la somme de 3 750 euros par voie de remboursement des parts sociales, à compter du 8 septembre 2014,

- que la SARL est devenue unipersonnelle, à compter du 8 septembre 2014,

- que Monsieur Olivier Clémentine a démissionné de ses fonctions de cogérant à compter du 8 septembre 2014. Monsieur Damien Goulier reste seul gérant à compter de cette date.

Pour avis et mention, le gérant.

AL894013231

Aux termes d'une décision du 10/09/2014, l'associée unique de la Sarl Gauthier Mini Auto, au capital de 8000 €, divisé en 80 parts sociales de 100 € chacune, immatriculée au RCS de Sens sous le n° 448 152 598, dont le siège social est à Pont s/Yonne 89140, a ramené la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre de chaque année au 30 septembre de chaque année. L'exercice en cours ouvert le 1er janvier 2014 aura donc une durée exceptionnelle de 9 mois et sera clos le 30 septembre 2014 au lieu du 31 décembre 2014. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

Pour avis,

La Gérance.

AL894013234

SARL COTE FLAM

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : 184 avenue de Sénigallia, 89100 Sens
RCS Sens : 523 627 619

L'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2014 a décidé les activités à l'objet social de la société :

- vente de cheminées, cuisines et salles de bains,

- vente et pose de spas, hammams, saunas et vente de tous produits accessoires à ces activités

- vente et poses de piscines, entretien de piscines et vente de tous produits accessoires à cette activité.

Pour avis, la gérance.

AL894013235

SARL CALMUS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 750 euros
Siège social : 184 avenue de Sénigallia, 89100 Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2014 a décidé les activités à l'objet social de la société :

- pose de cheminées, cuisines et salles de bains,

- vente et pose de spas, hammams, saunas et vente de tous produits accessoires à ces activités

- vente et poses de piscines, entretien de piscines et vente de tous produits accessoires à cette activité.

Pour avis, la gérance.

AL894013236

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 septembre 2014, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale :ROUYER JEAN-NOËL ET FABIENNE.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : Le Petit Béru 89700 Tonnerre.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 1 000 euros.

Gérants : M. Jean Rémi Daniel Noël Rouyer et Mme Fabienne Françoise Amanda Grzezalkowski épouse Rouyer, demeurant ensemble à Tonnerre (Yonne), le Petit Béru.

Cessions de parts : Les cessions de parts entre associés sont libres lorsque la société a deux associés. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894013160

SARL ROGER ET FILS

SARL au capital de 7 622,45 €
33 rue de maison blanche 89140 Vinneuf
RCS Sens B 342 061 991

Le 1er Octobre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé l'extension de l'objet sociale et la modification de l'article 2 des statuts ainsi qu'il suit :

Article 2 - Objet social

La société a pour objet l'exploitation d'un fonds artisanal de maçonnerie immatriculé au registre des métiers sous le n° 0018763 RM 89.

Elle s'autorise en outre la réalisation de travaux connexes à la maçonnerie, carrelage, couverture, charpente bois, plâtrerie/plaquisterie, peinture, menuiserie bois, menuiserie aluminium, menuiserie de matériaux de synthèse , fumisterie et généralement toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet spécifié ou à tout autre objet similaire ou annexe.

Pour réaliser cet objet, la société pourra créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder, apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays.

Le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL894013207

Suivant acte sous-seing privé en date du 09/09/2014, enregistré au SIE de Lens le 22/09/2014 bordereau n°2014/790 case n°1, il a été constitué une Société à responsabilité limitée :

Dénomination : LE BON GOUT

Capital : 10 000 Euros divisé en 1 000 parts de 10 Euros chacune entièrement souscrites et libérées.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Siège social : 4 Rue des wagons, 89100 Saint Denis Les Sens.

Objet social : Toutes opérations et activités commerciales, financières, se rapportant à la restauration traditionnelle et toutes activités se rapportant au métier de bouche.

Gérance : Suivant acte sous-seing privé en date du 09/09/2014, a été désigné comme gérant Monsieur Christophe Frabot, demeurant 5 rue de l'Ilot, 89140 Courlon sur Yonne, pour une durée illimitée.

Immatriculation : au RCS de Sens.

Agrément des Cessionnaires : doit être donné à la majorité des associés représentant les trois quarts des parts.

Pour avis.

AL894013218

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Aillant-sur-Tholon (Yonne) du 4 juillet 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI DULARI

Siège social : Rue de l'Industrie, 89110 Aillant-sur-Tholon

Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garanties hypothécaires ou sûretés réelles et accessoirement, le cautionnement personnel ou hypothécaire, simple ou solidaire, des prêts consentis, par toute personne physique ou morale, aux associés ensemble ou séparément, pour lui permettre de libérer les parts sociales auxquelles ils auront souscrit lors de la constitution de la société ou lors d'une augmentation de capital social¬†; toutes opérations financières, ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur Christian Rivière, demeurant 1 Rue Traversière, 89400 Chichery Monsieur Thierry Lair, demeurant 29 Route de Paris Genève, 89320 Vaumort et Madame Lydie Dubuisson, demeurant 1 Rue du Puits, 89110 Aillant-sur-Tholon.

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Dispense d'agrément pour cessions à associés ;

- Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes les autres cessions y compris pour les cessions au profit des conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

La Gérance

AL894013222

Par ASSP du 01/09/2014, il a été constitué une Société Civile d'exploitation agricole dénommée GNAGI

Objet social : activités agricoles

Siège social : Les Vaublins 89740 Arthonnay

Capital : 174 200 euros

Gérance: M. Daniel Gnagi dom. Les Vaublins 89740 Arthonnay

Clauses d'agrément : cessions de parts libres entre associés quand la société n'est composée que de 2 associés.

Toute autre cession doit être agréée par décision extraordinaire. Par décès : les héritiers et conjoint déjà associés sont dispensés d'agrément. tout autre héritier ou ayant droit doit être agréé à l'unanimité.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL894013227

Aux termes d'un acte SSP en date du 24 septembre 2014 il a été constitué une société

Dénomination sociale : FERMETURES DIFFUSION

Siège social : 8 rue de la chaume, Fleurigny, 89260 Thorigny-sur-Oreuse

Forme : SASU

Capital : 100 Euros

Objet social : Achat, vente de fermetures pour le bâtiment

Président : Monsieur Sébastien Chambrin demeurant :

8 rue de la Chaume, 89260 Fleurigny

élu pour une durée indéterminée

Admission aux Assemblées :

Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote :

Chaque action donne droit à une voix.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : les actions ne peuvent être transférées entre Associés qu'avec l'agrément préalable du Président de la société, lequel doit apprécier si le transfert envisagé est conforme à l'intérêt social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL894013229

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2014, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun :

Dénomination sociale : GAEC LE JARDIN DES TRAVERSEINES.

Siège social : 22 rue d'En Bas, 89360 Flogny La Chapelle.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants : Mme Lucie Rageot et M. Julien Thiney, demeurant tous deux à Flogny La Chapelle (Yonne), 22 rue d'En Bas.

Ce groupement a été reconnu par le comité départemental d'agrément des GAEC de l'Yonne le 24 juin 2014, agrément devenu définitif le 24 août 2014.

Le groupement sera immatriculé au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894013239

Par acte SSP du 25/09/2014, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : R.S ACCROCHE

Objet social : montage de structures scéniques et évènementielles. Accroche-levage, cablecam-logistique

Siège social : 19, bld Pont Neuf, 89100 Sens.

Capital : 1500 €

Durée : 99 ans

Président : M. Marques Carlos, demeurant 28 BLD Chereau, 77130 Montereau-Fault-Yonne

Admission aux assemblées et droits de votes : tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL894013243

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Coulanges sur Yonne (89) du 26/10/14, il a été constitué une entreprise universelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : EURL DUPUIS

Siège : rue d'Auxerre 89480 Coulanges sur Yonne

Objet : maçonnerie, terrassement, isolation, carrelage, couverture et tous types de travaux se rapportant à l'activité.

Durée : 99 ans

Capital : 1 500 €

Gérance: Mr Yoann Dupuis, demeurant 10 rue des Grands Vergers 89480 Coulanges sur Yonne.

Immatriculation de la société au R.C.S. d'Auxerre.

La gérance

AL894013244

Par acte SSP du 26/09/2014, il a été constitué une EURL

Dénommée : CMT BAT'

Siège social : 4 Lotissement La Cour De Mailly, 89270 Mailly-La-Ville

Capital : 2 000€

Objet : Tout travaux de maçonnerie, béton armé, rénovation, terrassement, VRD

Gérance : M. David Saunier, 4 Lotissement La Cour De Mailly, 89270 Mailly-La-Ville.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL894013247

Par acte SSP du 23/09/2014, il a été constitué une SAS

Dénommée : GDMAMENAGEMENT

Siège social : 30 grande rue, 89360 Flogny-La-Chapelle

Capital : 7 500€

Objet : déménagement, travaux, serrurerie, électricité, nettoyage

Président : Mme Stephanie GREGORI, 30 grande rue, 89360 Flogny-La-Chapelle.

Directeur Général : M. Frederick Gregori, 30 grande rue, 89360 Flogny-La-Chapelle.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL894013248

DISSOLUTION LIQUIDATION

ATASHOP

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
15 rue Jean Jacques Rousseau
89400 Migennes (Yonne)
439 447 244 RCS Sens

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2014, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation au 30 juin 2012, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Le liquidateur

AL894013146

JLS CONCEPT

Société à responsabilité limitée
au capital de 6.000 €
Siège social : 6 Rue Romain Rolland
89000 Auxerre
520.940.149 RCS Auxerre

Avis de dissolution

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 Septembre 2014, les associés de la Société «JLS CONCEPT» ont approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de leur Société par la Société «AU FEU DE BIO», Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à Monéteau (89470), Z.A. des Macherins, 6 Rue de Rome, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 493.314.660.

Ce traité de fusion a été établi suivant acte sous seing privé en date du 27 Juin 2014 à Auxerre (89).

La collectivité des associés a décidé que la Société serait dissoute et liquidée de plein droit au 16 Septembre 2014, jour de la réalisation de l'augmentation de capital de la Société «AU FEU DE BIO», effectuée au titre de la fusion et qu'il ne serait procédé à aucune opération de liquidation de la Société «JLS CONCEPT», le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la Société «AU FEU DE BIO» et les parts échangées à raison de 0,638 parts de la Société «AU FEU DE BIO» pour 1 part de la Société «JLS CONCEPT».

La fusion et corrélativement la dissolution de la Société «JLS CONCEPT» sont devenus définitives au 16 Septembre 2014, suite à décisions de l'associée unique de la Société «AU FEU DE BIO» en date du 16 Septembre 2014 qui a approuvé le projet de fusion et augmenté le capital de ladite Société.

La Gérance

AL894013183

CABINET MEDICAL NAISSEH-BREVIERE

SCM au capital de 1 000 €
Siège social : 26, Place des Héros
89100 Sens
514 089 481 RCS Sens

Le 29/08/2014, les associés ont décidé :

- à 19 h, la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Safwan Naisseh, demeurant à Sens (89100), 18 Chemin des Boutours, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation à l'ancien siège social.

- à 20 h, ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Safwan Naisseh de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens

AL894013188

MODIFICATION DE CAPITAL

Avis d'augmentation du capital social.

(Conformément à l'article 285 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.)

Dénomination : Transports Bleuse.

Sigle : Transports BLEUSE.

Forme juridique : SASU.

Capital social : 20 000,00 euros.

Siège social : 18 Route de Bleigny-leCarreau 89800 Beine.

Objet : Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 septembre 2014, au siège de la société. A été décidé l'augmentation du capital social pour le porter de 20 000,00 € à 40 000,00 €

- Les articles 7 & 8 ont été modifiés en conséquence.

- Les formalités seront effectué au R.C.S d'Auxerre 89000.

Le Président

Jean-Luc BLEUSE

AL894013245

TRANSFERT DE SIÈGE

HP CONSEILS EN SUPPLY CHAIN

au capital de 3500 €
7 Quai de l'Hôpital
89300 Joigny
788 484 442 RCS Sens

Aux termes des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du 01 septembre 2014, le siège social a été transféré du 7 quai de l'hôpital 89300 Joigny au 3 rue Cochois 89000 Auxerre, à compter du même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

Pour avis, la gérance

AL894013226

CUMA DE JOUX

RCS Auxerre 389 129 453

Par décision de l'assemblée générale du 16 septembre 2014, la CUMA de Joux a transféré son siège social de chez Rémi Renard, 91 Grande Rue 89440 Précy-le-Sec, chez Olivier Petit, la Poste aux Alouettes 89440 Joux-la-Ville

Le président

AL894013238

SARL RASA

SARL au capital de 2000,00 Euros
10 Rue de L'église,
89450 Fontenay Près Vézelay
791241664 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2014 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 34 Rue de Paris, 21140 Semur en Auxois à compter du 30 juin 2014.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL894013257

NOMINATION

AGENCE ALEXANDRE

SAS au capital de 60 000 €
Siège social : 2, Grande Rue
89340 Villeneuve-la-Guyard
522 322 783 RCS Sens

Le 10/09/2014, les associés ont nommé M. Francis Goret, domicilié à Saint-Clément (89100), 47 rue Charles de Gaulle, en qualité de Président en remplacement de Mme Jacqueline Bartial, démissionnaire.

AL894013152

SABLIERES DE GURGY

Société par Actions Simplifiée
au capital de 553 860 euros
Siège Social : Le Petit Etang
89250 Gurgy
414 614 354 RCS Auxerre

Au terme d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 juillet 2014, les associés ont procédé à l'issue de cette assemblée à la nomination de :

- Monsieur Jean-Claude Bos demeurant 102 Grande Rue 71150 Fontaines en qualité de Président et ce pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Emmanuel Faroche, démissionnaire.

- Monsieur Jean-Paul Chaignon demeurant 16 Villa Mimosa 92270 Bois Colombes en qualité de Directeur et ce pour une durée illimitée en remplacement de Madame Daphna Goldstein, démissionnaire.

- Monsieur Jean-Pierre Thollard demeurant 1 impasse Chavanat 10300 Grange l'Evêque en qualité de Directeur et pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Jean-Claude Bos, démissionnaire.

Pour avis.

AL894013217

SARL DOMAINE DU BEAUSEJOUR

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 €
Siège social : 18 avenue Charles de Gaulle
89140 Sergines
RCS Sens B 513 287 045

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Septembre 2014, les associés de la société Domaine du Beauséjour SARL ont acceptè la démission de Madame Martine Morisse, èpouse Lacomme de ses fonctions de gérant statutaire de la société et nommé en remplacement Monsieur Joëlle Vigneaud, demeurant à 16170 St Cyrbardeaux, Les Grandes Chenades, voie romaine pour une durée indéterminée.

Les statuts ont été modifiés pour tenir compte de ces modifications et inscription modificative sera faite auprès du RCS de Sens où la société est immatriculée.

Pour avis

Le gérant

AL894013246

SUCCESSION

Avis

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 2001047 Dijon Cedex ;

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de Sens en date du 27/08/2014, curateur des successions de :

M. Christian Jarossay marié, décédé le 28/09/2012 à Champcueil réf 14.6570

Mme Monique Godbert épouse Jarossay, décédée le 10/02/2010 à Sens réf 14.6571

- a été nommée par décision du tribunal de grande instance d'Auxerre en date du 11/09/2014, curateur de la succession de M. Gérard Aurousseau célibataire, décédé le 19/10/2012 à Troyes, réf 14.6558, les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

Mme Marie Madeleine Coele veuve Rancon, décédée le 24/11/2011 à Clamecy, réf 12.4788

Mme Francine Sery célibataire, décédée le 19/02/2011 à Joigny, réf 12.5077

M. Georges Lucien Vasseur divorcé, décédé le 05/04/2010 à Auxerre, réf 13.5219

M. Bernard Truchot célibataire, décédé le 17/11/2011 à Avallon, réf 13.5239

M. Rafic Raphael Tambay divorcé, décédé le 18/10/2009 à Auxerre, réf 13.5284

M. Claude Violette célibataire, décédé le 16/07/2010 à Tonnerre, réf 13.5277

Mme Raymonde Suzanne Parade veuve Giraudeau, décédée le 21/09/2012 à SENS, réf 13.5295

M. Michel Kléber Minturnes célibataire, décédé le 23/07/2010 à Sens, réf 13.5319

Mme Lucienne Madeleine Nichon veuve Chevallier, décédée le 28/05/2009 à Ancy le Franc, réf 13.5318

M. Guy André MEUNIER divorcé, décédé le 30/09/2010 à Ancy Le Franc, réf 13.5387

Mme Simonne Raymonde Morlet veuve Gregoire, décédée le 22/02/2010 à Champcevrais réf 13.5389

M. Georges Serge Visse marié, décédé le 24/07/2012 à Auxerre, réf 13.5427 a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif.

Mme Louise Rose Roussy célibataire, décédée le 18/12/2010 à Sens, réf 13.5404 déposera le compte rendu de succession au tribunal de grande instance de Sens le 15/11/2014

M. Philippe Adrien Rameau célibataire, décédé le 14/09/2010 à Avallon, réf 13.5283

M. Henri Rousseau célibataire, décédé le 08/07/2011 à Pourrain, réf 13.5357

Mme Lucienne Quintard, célibataire, décédée le 18/09/2012 à Auxerre, réf 13.5385

Mme Jacqueline Danielle Roux célibataire, décédée le 07/05/2009 à Auxerre, réf 13.5384

Mme Marie Rouyer veuve Breton, décédée le 28/02/2011 à Tonnerre, réf 13.5465déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance d'Auxerre le 15/11/2014

AL894013241

DÉMISSION

S.A.R.L. ALPHA EXPERTS AUXERRE

Société à Responsabilité Limitée
à associé unique
au Capital de 10 000 €uros
Siège social : 28 Bis Avenue Denfert Rochereau, 89000 Auxerre
R.C.S. Auxerre 527 910 806

En date du 25/09/2014, l'associée unique a pris acte de la démission des fonctions de cogérant de M. Bouveau Philippe, à compter du 25/09/2014.

Modification au RCS d' Auxerre.

AL894013221

COGESTEN AUXERRE

SARL au capital de 20 000 euros
Siège social : Rond point Foch
1 Avenue Saint Georges
89000 Auxerre
479 396 335 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 15 Septembre 2014, l'associé unique a pris acte de la démission de Madame Caroline Pallot de ses fonctions de co-gérante et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL894013228

Avis

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21000 Dijon;

- a été nommée par décision du tribunal de grande instance d'Auxerre en date du 05/09/2014, curateur de la succession de Mme Héliane Bourgeois célibataire, décédée le 09/01/2014 à Avallon, réf 14.6551. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de:

. Mme Marie Chaton veuve Leday, décédée le 18/06/2012 à Auxerre, réf 13.5611

. M. Rémi Ernest Cauvin célibataire, décédé le 20/01/2010 à Montereau Fault Yonne, réf 13.5607

. Mme Reine Clémentine Cerneau veuve Bourguignon, décédée le 17/12/2012 à Joigny, réf 13.5620

. Mme Liliane Jeannine Madelenat célibataire, décédée le 08/04/2012 à Auxerre, réf 13.5625

. Mme Yvette Jeanne Defaix célibataire, décédée le 17/09/2011 à Auxerre, réf 13.5710

. M. Michel André Nekmouche célibataire, décédée le 21/02/2009 à Tonnerre, réf 13.5835 a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

. Mme Suzanne Denise Venet célibataire, décédée le 16/11/2012 à Vermenton, réf 13.5548

. M. Jean-Paul Camille Constantin veuf, décédé le 15/03/2013 à Tonnerre, réf 13.5795

. M. Jacki André Dorn divorcé, décédé le 02/10/2011 à Auxerre, réf 14.6043 déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance d'Auxerre le 24/10/2014

. M. Stéphan Zyla célibataire, décédé le 04/03/2013 à Sens, réf 3.5894

. Mme Ginette Suzanne Bucher divorcée, décédée le 21/03/2013 à Villeneuve sur Yonne déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de Sens le 25/10/2014

AL894013050

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LE ROYAL

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 8-10, Avenue Gambetta
89000 Auxerre
791 644 966 RCS Auxerre

Le 1er février 2014, l'AGM a nommé gérant associé Monsieur Liwu HU, 169 rue Adolphe Pajeaud - 92160 Antony, en remplacement de Monsieur Liwen Hu, démissionnaire.

Mention faite au RCS d'Auxerre.

AL894013225

SARL RENOVATION ICAUNAISE

SARL au capital de 8 100 Euros
SIEGE SOCIAL : 27, Route de Misy
89340 VILLENEUVE -LA-GUYARD
R.C.S. SENS B 500.136.429.

L'AGE du 29/08/2014 a pris acte de la démission de la Gérante Madame Christine Chauvet épouse Robin et nomme en remplacement Monsieur Robin Marc demeurant 17, rue de Gerjus 89340 Villeblevin, à effet du 01/09/2014, pour une durée indéterminée.

Dépôt légal au RCS de Sens.

AL894013240

SARL ADS DRUYES

Capital de 20 000 €
Siège : 4 Place Jean Bertin
89560 Druyes les Belles Fontaines
RCS Auxerre
SIREN 800 648 099

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2014 Mme Anna Darenne née Juszkiewicz demeurant à Druyes les Belles Fontaine (89560) 4 place Jean Bertin a été nommée gérante de la société à compter du 24 septembre 2014 en remplacement de M Laurent Darenne décédé le 13 septembre 2014.

Pour avis et mention.

AL894013242

Changement de gérant

Aux termes de l'Assemblée générale du 1 octobre 2014 de la société MARCHAND MOTOCULTURE, SARL au capital de 38 480 euros, siège social : ZA Nord - La Grande Corvée, 89200 Avallon, RCS Auxerre n° 305 868 598.

Il a été décidé de nommer Monsieur Dimitri Langlois, né à Caen (14) le 10 mai 1973, de nationalité française, demeurant à Maillot (89100), 21 rue de l'Europe en qualité de gérant à compter du jour de ladite Assemblée. sans limitation de durée en remplacement de Monsieur Michel Beau démissionnaire.

Pour avis.

AL894013250

FUSION

AU FEU DE BIO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège social : Zone Artisanale des Macherins
6 Rue de Rome
89470 Moneteau
493.314.660 RCS Auxerre

Avis de fusion et augmentation de capital

Suivant acte sous seing privé en date du 27 Juin 2014, la Société «JLS CONCEPT», Société à Responsabilité Limitée au capital de 6.000 euros, dont le siège social est à AUXERRE (89) 6 Rue Romain Rolland, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE sous le numéro 520.940.149

A fait apport, à titre de fusion, à la société « AU FEU DE BIO » de tous ses éléments d'actifs sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 Décembre 2013, avec stipulation que toutes les opérations postérieures seraient effectuées pour le compte de la Société «AU FEU DE BIO», lesdits éléments étant évalués à 116.842,72 euros.

Cet apport a été consenti moyennant la prise en charge par la société « AU FEU DE BIO » de l'intégralité du passif de la Société «JLS CONCEPT», savoir 98.880,15 euros.

L'actif net apporté s'établit à 17.962,57 euros arrondi à 17.962 euros.

Pour rémunérer cet apport, la société « AU FEU DE BIO » a augmenté son capital de 191 euros par l'émission de 382 parts nouvelles de 0,50 euros chacune, entièrement libérées, attribuées aux associés de la Société «JLS CONCEPT» à raison de 0,638 part de la Société « AU FEU DE BIO » pour une (1) part de la Société «JLS CONCEPT».

La prime de fusion s'élève à 17.771 euros.

L'absorption par voie de fusion de «JLS CONCEPT» par « AU FEU DE BIO » est devenue définitive à la date du 16 Septembre 2014, ainsi qu'il résulte :

- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de «JLS CONCEPT» en date du 16 Septembre 2014

- et des décisions de l'associé unique de « AU FEU DE BIO » tenue le même jour, aux termes desquels il a été approuvé le projet de fusion.

Aux termes de cette même assemblée générale, il a été décidé :

- de modifier la valeur nominale des parts composant le capital social en divisant celle-ci par 100 ; le capital social de 1.000 € étant divisé en 2.000 parts de 0,50 € chacune

- de réduire le capital social nouvellement porté à 1.191 € par suite de l'opération de fusion-absorption, d'une somme de 1.000 € par voie d'annulation des 2.000 parts sociales transmises par « JLS CONCEPT » à la société « AU FEU DE BIO »

- d'augmenter le capital social d'une somme de 10.123 euros afin de le porter à 10.314 €, par prélèvement de pareille somme sur le compte « Prime de fusion » et élévation de la valeur nominale de chacune des parts sociales de 0,50 euros à 27 euros

- de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : La conception et la réalisation de maisons à ossature bois, la pose, l'installation de cuisine, salle de bain, la plomberie, l'électricité, le sanitaire ; Le négoce et tous actes s'y rapprochant, de toutes fournitures relatives à l'aménagement, la rénovation, la décoration de bâtiments telles que revêtements de sol, mur, plafond, mobiliers, revêtements extérieurs, cuisines aménagées, salle de bain, électroménager ; Et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou d'en rendre l'exploitation plus rémunératrice

- De modifier en conséquence l'article 2 des statuts

- De refondre en totalité le pacte social

La Gérance

AL894013182

A Paris, le musée Gourmand du Chocolat présente une exposition relative au centenaire de Banania. Affiches, objets publicitaires nous emmènent dans le monde de la poudre chocolatée.

Banania, « c'est tout bon ! »

Tout commence au Nicaragua. Pierre Lardet, un banquier mâconnais devenu journaliste y découvre une succulente boisson dont la population locale se nourrit. Elle est réalisée à base d'un mélange de farine de bananes, de cacao, de graines en poudre et de sucre. Cette recette est rapportée en France en 1909 et Pierre Lardet décide, avec sa femme Blanche, de la reproduire dans un but commercial. Il s'associe avec un ami pharmacien pour développer le produit et doit trouver un nom commercial pour sa nouvelle boisson. Il hésite entre « Bananose », « Bacao », « Banacao », « Banarica » pour finalement garder « Banania », nom choisi par son épouse. Il dépose la marque en 1914. Il s'installe à Courbevoie et démarre la production de sa poudre chocolatée avec quelques ouvriers. Pierre Lardet développe très rapidement la promotion de Banania à travers trois images : l'Antillaise puis le Poilu et enfin le célèbre tirailleur sénégalais qui a marqué des générations entières de consommateurs. Tous ces changements sont opérés d'octobre 1914 à août 1915. Les premières boîtes sont rondes, métalliques et monochromes avec un texte et une illustration imprimés en bleu foncé sur fond bleu clair. Elles sont à l'effigie de l'Antillaise. Les boîtes deviendront ensuite carrées et le contenant atteindra même le kilo. Vers la fin des années 1920, le tirailleur sénégalais apparaît aussi sur les boîtes sur une face, tandis que l'autre conserve l'Antillaise.

Les premières touches de couleurs complémentaires font leur apparition dans les années 1930 et verront en 1937 l'arrivée des modèle bleu-blanc-rouge jusqu'à la fin des années 1940. Les premières boîtes en carton arrivent aussi durant cette période. En 1949, la célèbre couleur jaune de Banania fait son entrée sur les boîtes au dessin de Georges Elisabeth. La tête dessinée par Hervé Morvan, limitée au visage, à la chechia et à la main, apparaît à la fin des années 1950. La version épurée de Sepo, sous la forme d'un écusson, prend le relai en 1967. En 1984, un bol en mouvement représentant les traits du visage souriant s'affiche sur les boîtes. Du tirailleur sénégalais, seuls restent la chechia et le pompon stylisé. En 1987, la marque abandonne toute référence au Sénégalais. Le logo est alors symbolique, plus stylisé : le sourire du tirailleur a été remplacé par celui d'un énorme soleil. Depuis 2003, les boîtes présentent à nouveau le tirailleur sénégalais en reprenant le visuel d'Hervé Morvan pour certains produits de la gamme comme la recette traditionnelle à cuire ou le Banania arôme intense. La marque propose aussi une version modernisée et rajeunie du personnage pour sa gamme enfants.



DR
La célèbre boîte jaune et l'image de son tirailleur sénégalais ont marqué des générations de consommateurs

DES SLOGANS CHOC

La qualité nutritionnelle de la recette constitue le socle de la communication depuis sa création. Une communication qui lui a d'ailleurs valu de recevoir plusieurs prix comme celui de la Publicité en 1965. Pierre Lardet a toujours mis en avant les bénéfices de sa recette en associant le produit aux valeurs françaises de l'époque. Les slogans sont aussi percutants que les images. Dès 1915, le tirailleur sénégalais naît en même temps que le célèbre « Y'a bon Banania ». L'industriel avait un an auparavant réalisé un énorme coup publicitaire en envoyant des wagons chargés de Banania sur le front. Les slogans se teintent d'humour noir en 1939, la poudre est de la DCA, comprenez « Défense Contre l'Anémie ». On peut alors lire des slogans comme « *Banania sera votre DCA* », « *Tous les matins, je réquisitionne mon Banania, des forces en boîte* », « *Après l'alerte, le réconfort* ». En raison du manque de matière première, la marque révise sa recette en 1940 et l'usine est momentanément fermée, une partie de la production se retrouve alors en zone libre, à Clermont-Ferrand. En 1959, le nouveau tirailleur incarne le nouveau Banania qui donne du « ressort » pour toute la journée. A partir de 1967, les publicités présentent la marque comme un produit de « *dynamisme, de légèreté, de liberté* ». En 1984, plusieurs personnages historiques interpellent les consommateurs, comme Einstein : « *Vous croyez que j'ai trouvé E = MC² par hasard ?* », avec ce constat : « Albert, élevé au Banania ». Aujourd'hui, le slogan « *C'est tout bon !* » porte autant sur la gourmandise de son cacao que sur les ingrédients nutritionnels de sa recette. Cent ans après sa naissance, la célèbre poudre chocolatée appartenant depuis 2003 à la holding française Nutrial est toujours produite en France, à Faverolles dans la Somme, et la marque a lancé de nouveaux produits comme une pâte à tartiner, des biscuits et des chocolats saisonniers sous licence.

VALERIE GODEMENT

Antillaise



DR
A sa création, la marque Banania créée par Pierre Lardet et son épouse, avait pour effigie une Antillaise. Les boîtes étaient bleues et blanches, ont été un temps rondes, puis sont vite devenues carrées.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'exposition « *Banania, des origines à nos jours* » **est visible jusqu'au 31 janvier 2015 au musée Gourmand du Chocolat qui se situe 28, boulevard Bonne Nouvelle à Paris. Ce dernier est ouvert toute l'année du lundi au dimanche de 10 h à 18 h (dernières entrées à 17 h).**
Les tarifs sont de 9 euros pour les adultes et de 6 euros pour les étudiants et les plus de 65 ans et les enfants de 6 ans à 12 ans, gratuit pour les moins de 6 ans.
Le musée retrace quant à lui l'histoire du cacao et présente les différentes méthodes de fabrication et de dégustation du chocolat à travers les temps. Il présente une remarquable collection privée de plus d'un millier d'objets.
Informations : 01 42 29 68 60, info@museeduchocolat.fr
www.museduchocolat.fr



DR

BOISSONS

Expédition au Nicaragua

Eddy van Belle, fondateur du musée Gourmand du Chocolat de Paris et collectionneur depuis son plus jeune âge a organisé une expédition sur les pas de Pierre Lardet qui a rapporté la recette de la boisson cacaotée. Il a pu constater sur place que le Nicaragua est un pays où traditionnellement le maïs, les bananes plantains et le cacao sont utilisés dans les boissons. Il a découvert des dizaines de recettes de boissons à base de maïs et/ou cacao : *piste, tata pinole, chilate, pinolillo, fresco de cacao*… Les ustensiles classiques tels que *metate* (pierre à moufre), *molinillo* (moussoir) ou *jicara* (gobelet traditionnel du paysan nicaraguayen) sont encore présents dans de nombreuses habitations. Des objets que l'on peut découvrir au musée. En complément de photos et films réalisés durant l'expédition, on découvre la façon dont les Indiens réalisaient la recette originelle.



DR